

RECHERCHES HISTORIQUES

**À travers
la correspondance missionnaire
des Antilles**

**LES ÉCHOS DE L'AUTRE RIVE
(1838-1852)**

**Frère Alexis PESQUER
Congrégation des Frères de Ploërmel
Avril 2016**

AVERTISSEMENTS

1- Les emprunts aux différentes lettres des frères ont été transcrits tels quels, sans que des corrections aient été apportées à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation (ou à son absence...)

Et ce, dans un souci de fidélité à la mouture originelle des textes, leur lecture dût-elle en pâtir.

2-La **cote** des lettres est définie par :

- le dossier de référence (3 chiffres)

- une lettre (en général A)

- le N° d'ordre dans le dossier, suivant la date d'écriture.

Ainsi la première lettre, en provenance de la Guadeloupe, signée du F. Léonide-Marie LE QUITTE, le 18/02/1838, porte la cote 168A001, dans un dossier qui en compte 177.

Les dossiers 168 et 169 renvoient à la correspondance des frères de la Guadeloupe.

Les dossiers 172 et 173 à celle des Frères de la Martinique.

Les autres dossiers, évoqués ici ou là, renvoient davantage à la correspondance administrative.

3- Le lecteur remarquera qu'il est tantôt question de **Fort-Royal** et tantôt de **Fort-de-France**. Il s'agit, bien entendu de la même ville de Martinique. Le passage à la 2^e République (en 1848) détruit la référence « royale » et lui vaut l'appellation encore en vigueur aujourd'hui.

4- Le mot « **habitations** », évoqué ici et là, renvoie, bien entendu, aux domaines sucriers ; leurs propriétaires blancs utilisaient les esclaves comme main-d'œuvre.

INTRODUCTION

On le sait, à partir de 1838, débute, de facto, l'aventure missionnaire de l'Institut. Les Antilles, la Guyane, le Sénégal en sont les terrains significatifs et privilégiés, Saint-Pierre-et-Miquelon constituant, par sa position géographique et la modestie de l'implantation, un cas à part. Le lecteur des volumes 4, 5, 6 et 7 de *la Correspondance de Jean-Marie de la Mennais* a pu déjà en saisir les enjeux et les problématiques, à travers un échange épistolaire nourri du Fondateur avec les Autorités de tutelle (Ministère de la Marine et des Colonies, Gouverneurs, Préfets apostoliques...), avec les Directeurs principaux et autres frères emblématiques de chaque « colonie », comme on le disait à l'époque. Même si les appendices des volumes de *la Correspondance* mentionnent, dans un souci d'éclaircissement et de mise en perspective, des courriers en provenance des missions, il reste que la perception des choses relève d'une vision quelque peu unilatérale...

Il convient donc de prêter attention aux « **échos de l'autre rive** », pour reprendre le titre de l'opuscule.

La tâche s'annonce délicate, eu égard au très grand nombre des rédacteurs, même si les Directeurs principaux, en particulier le F. Ambroise Le Haiget, figurent en tête du palmarès de l'assiduité. Les frères des Colonies ne dérogent pas à la règle de la correspondance régulière avec le Fondateur. Cela va du simple et concis état des lieux et des consciences à la longue missive circonstanciée ; du billet plein de résignation, de confiance et d'optimisme à l'évocation quelquefois ulcérée d'une obédience récusée ; d'un départ outre-mer remis en cause à un état de santé qui exige un retour immédiat et non négociable en France ; d'une vie communautaire et relationnelle aux antipodes de la plus élémentaire convivialité aux carences avérées des

frères frais émoulus d'un noviciat accéléré ; des astreintes et des défaillances de cette sorte de « procure des Missions » que constituent les services ad hoc de la Maison-Mère au silence épistolaire du Fondateur et à mille autres sujets, et de récrimination, et d'audacieuse prospective, sans oublier, bien entendu, le retentissement sur place des affaires Evain et Dandin, ou encore les lendemains de la libération des esclaves...

Impossible challenge que de prendre en compte toutes les lettres en provenance des Antilles, de la Guyane, du Sénégal, dans le cadre d'une brochure telle que celle-ci. Indépendamment des limites imparties, une telle ambition ne pourrait que revêtir l'allure d'une collecte indéfinie d'un matériau hétérogène.

Un premier classement des sources immédiatement à notre disposition, selon la période et la mission d'origine, aboutit à une compilation de 13 dossiers contenant une moyenne de 200 lettres ou billets, pour les plus volumineux d'entre eux, depuis les débuts, de 1838 jusqu'à 1910 (Guyane). Il va de soi qu'un certain nombre de dossiers (5) ont la teneur d'un échange administratif, sous formes de requêtes, de rapports, de redditions de comptes, d'états divers, en direction des Autorités métropolitaines ou locales.

Mais priorité à la correspondance personnalisée, pour la période à laquelle nous avons décidé de nous en tenir : celle qui va des débuts au départ du F. Ambroise pour la France, en 1852. Il va de soi que les deux premières décades ont l'avantage de présenter un même point focal, puisque, selon la règle établie, le transit des lettres se fait par la Maison-Mère et que le destinataire majeur n'est autre que le Fondateur lui-même. Certains courriers, il est vrai, dérogent à la règle du transfert par Ploërmel et empruntent la voie de la « clandestinité ». On pense ici à une bonne partie des 31 lettres, écrites de 1840 à 1850, par le F. Ambroise à son compatriote, le F. Théodose Stéphan, directeur de Ploëzal, près de Tréguier, et du Folgoët, à partir de 1844. Le jeu des mutations d'une colonie à une autre est aussi l'occasion d'une correspondance « transversale » entre les différents Directeurs généraux : le F. Etienne-Marie Malenfant du Sénégal, Ambroise des

Antilles et Louis-Joseph Bodo de Guyane. Chacun comprendra aisément que l'itinéraire au long cours, France, Sénégal, Guyane, Antilles, pouvait faciliter l'échange épistolaire, à la faveur des escales.

Bref, la correspondance à caractère personnel et placée sous le sceau d'une certaine confidentialité, totalise, pour la période retenue environ 1200 lettres, en provenance du Sénégal, de la Guyane et des Antilles, dont près de 900 pour ces dernières. C'est dire l'importance de la Guadeloupe et de la Martinique pour le sujet qui nous concerne, importance qui invite à s'en tenir à ces deux îles, pour la période convenue.

Tout rapproche la Guadeloupe et la Martinique : la proximité géographique, le même tissu humain, la même convergence des problématiques, une même Direction principale, exercée d'abord en exclusivité, puis en délégation de mandat, pour ce qui est de la Guadeloupe.

Ces considérations inclinent donc à restreindre notre étude aux seuls échos qui proviennent des deux entités insulaires nommées, au préjudice de ceux qui venaient, à la même époque, d'un Sénégal si différent des Antilles, à bien des égards, ou d'une mission guyanaise, longtemps cantonnée à la ville de Cayenne et qui ne connut pas d'emblée l'extension territoriale continue des Antilles.

Même circonscrite dans le temps et l'espace, l'étude scrupuleuse et sans a priori de la correspondance des frères conduirait à une impasse : celle d'un foisonnement d'informations juxtaposées et diverses, chaque lettre méritant, en effet, un traitement intègre et intégral de son contenu.

Il nous faut donc poser sur chaque pièce une grille de lecture qui, tout à la fois, élague et retient, à travers l'accent particulier de chaque missive, les motifs constants de l'ensemble des lettres.

Difficile et discutable approche que d'imposer d'emblée des paramètres d'analyse, voire d'appréciation, qui ne soient pas teintés

de subjectivité. On en convient aisément. Mais force est d'y recourir, si l'on veut aboutir à un tout cohérent et lisible.

Le champ d'investigation étant délimité, il nous faut rendre compte de la correspondance des frères de Guadeloupe et de Martinique, en canaliser le contenu.

Après un avant-propos sur ce qu'on pourrait appeler « l'état des lieux » de la correspondance, nous nous arrêterons :

aux voyages missionnaires proprement dits, à leur logistique, durée et retentissement ;

au « choc culturel » inhérent à l'épreuve d'un autre continent, d'une autre civilisation et de nouveaux défis ;

à une vie communautaire souvent tributaire des conditions de vie, des carences personnelles, des tensions et affinités mutuelles.

Il eût été intéressant d'étudier, en outre, et toujours au prisme de la correspondance des frères :

la pédagogie bipolaire (écoles et habitations) soumise à la pénurie des moyens, de l'encadrement, aux aléas d'une situation socio-politique nouvelle, au lendemain du décret Schoelcher ;

la vie ecclésiale, en deçà des espérances et hypothéquée au départ par les affaires Evain et Dandin ;

la gouvernance des F. Ambroise Le Haiget et Paulin Thébault, placée sous le signe de la précarité, des « passages à vide », selon leur propre aveu.

Mais les dimensions de la brochure nous condamnent à sacrifier ces trois derniers volets, d'autant que l'étude de la Correspondance de J.M. de la Mennais elle-même nous a permis de les aborder un tant soit peu (cf. Recherches historiques N^{os} 45 et 46)

Nous avons privilégié ici des champs d'investigation quelque peu occultés, et cependant non sans retentissement au for intérieur des frères.

Tout au long des pages qui suivent, nous nous efforcerons d'en saisir les modulations, compte tenu de l'origine des lettres (Guadeloupe ou Martinique) et de la sensibilité des acteurs majeurs de cette saga épistolaire.

AVANT – PROPOS

ÉTAT DES LIEUX DE LA CORRESPONDANCE

Avant d’aborder le contenu des lettres, il semble utile d’en situer d’emblée le contexte psychologique, d’en souligner les aléas, jusque dans leur écriture même.

Rappelons-le, une nouvelle fois, quelque 900 lettres ont été répertoriées, pendant les 14 premières années de présence aux Antilles. Autant dire que les Frères missionnaires n’ont pas lésiné en la matière. Outre l’obligation de règle, la nouveauté de l’expérience inclinait à la communication spontanée, nonobstant l’allergie épistolaire de tel ou tel. On songe ici au F. Hervé Monnerais de Basse-Terre : « *Je vous avoue que j’ai beaucoup de peine à me déterminer à écrire en France, fait-il remarquer à M. de la Mennais, le 28 avril 1844 ; enfin je fais un sacrifice à la nature, en même temps il faut que j’observe le sixième article de la règle, chose qui me décide entièrement à écrire quelques petits mots en passant.* » (L.168A139) Cela dit, les frères ont volontiers souscrit à l’obligation d’écrire, d’autant plus aisément qu’elle s’inscrivait ici dans l’ordre naturel et gratifiant des choses.

Une attente déçue

L'écho en retour se faisait désespérément attendre. La rareté des réponses, leur laconisme, leur non-adéquation à la requête, autant d'éléments qui ont créé un immense sentiment de frustration chez les frères missionnaires. Qu'il soit permis d'en analyser l'expression dans les deux îles.

Guadeloupe

Qu'elle émane de Pointe-à-Pitre ou de Basse-Terre, la première plainte a trait à l'espacement des réponses. Relevons quelques constats, apparemment exempts de toute acrimonie : « *Nous avons reçu le 20 novembre les lettres que vous nous avez adressées le 16 juin. Nous les avons donc reçues à près de cinq mois de date.* » (F. Marcellin Morin, L.168A052) Le même frère poursuit : « *Ce n'est qu'après avoir passé près d'une année ici que j'ai reçu votre première lettre, la seconde, six mois après, et les deux dernières presque en même temps ; enfin depuis deux ans j'ai reçu quatre lettres et nos frères une...* » (L.168A061). Et notre F. Hervé, précité, d'ajouter : « *(Vos) lettres sont si rares, elles paraissent guère sur le sol colonial qu'une fois l'an et c'est ce qui me tue.* » (L.168A064)

La frustration a surtout pour motif l'absence de réponse. Impossible de relever tous les griefs à cet égard. On se contentera de quelques jérémiades, glanées au fil des années. En désespoir de cause et de situation (c'est « l'insubordination » à Basse-Terre), le F. Frédéric Launay n'en peut mais : « *C'est la 4^{ème} lettre que je vous écrit, je n'ai point encore eu de réponse.* » (L.168A028) Et le F. Arsène Menet de renchérir : « *Que sert de vous écrire si vous ne répondez pas aux lettres qu'on vous adresse.* » (L.168A059) Au F. Frumence-Marie Tardivel de faire état de son amertume : « *...Il semble que l'on m'est oublié ici, car personne ne m'écrit, ou du moins je ne reçois pas les lettres ; pourtant, mon cher Père, nous avons besoin de consolation et d'encouragement.* » (L.169A009) De la Désirade, le F. Méaugon-Marie Le Roy s'interroge : « *Je ne sais,*

très cher et tendre Père, si vous avez reçu les lettres que je vous ai envoyées, ...car je n'ai jamais reçu de réponse. » (L.169A139)

Quant aux lettres reçues, elles laissent leurs destinataires sur leur faim. Le premier Directeur de Basse-Terre, le F. Antonin Tuloup, dénonce, le 28 juin 1838 les carences de ce qui semble être la première réponse de M. de la Mennais à ses lettres : « *Je croyais que votre lettre m'eut tiré d'embarras, mais j'ai été comme pour bien d'autres choses trompé, aussi vous n'avez répondu à bien peu de choses...* » (L.168A011) Peut-on même douter de la sincérité de M. de la Mennais ? Oui, à en croire le F. Léonide-Marie Le Quitte : « *Quant à vos lettres, elles n'ont point le résultat que vous croyiez, car nous étions parfaitement tranquilles et elles nous ont mis dans le doute, ...vu qu'elles ont l'air plus politiques que sincères.* » (L.168A022)

Les questions restées en suspens en France, notamment les actes de propriété, les héritages, les dettes contractées, les cautions versées et mille autres affaires de famille soulèvent les plus grandes inquiétudes chez les frères missionnaires. Ainsi du F. Anschaire-Marie Euzenat, du bourg des Saintes, aux prises avec l'obtention d'un certificat d'exemption du service militaire pour son jeune frère : « *Ma pauvre mère n'a plus pour soutien et pour consolation que mon jeune frère qui est sur le point de satisfaire à la conscription, et pour lequel on me demande un certificat qui puisse l'exempter du service...* » (L.169A184) À St-François Grande-Terre, le F. Spiridion-Marie Pioger se lamente : « *car d'un côté, dit-il, mes parents m'écrivent à chaque instant, et de l'autre, c'est que je ne puis faire ce qu'ils désirent, et ce que je désire moi-même, sans votre consentement, nous ne pouvons rien faire.* » (L.169A188) Autant de sujets en suspens, et pour lesquels les frères de Guadeloupe redoutent plus que tout l'inertie de la Maison-Mère.

Le F. Paulin Thébault, responsable de la Guadeloupe, reprend lui-même en écho toutes ces doléances. Qu'il soit permis de relever, au fil des lettres, la véhémence de ses propos : « *Je suis vraiment désolé de ne recevoir aucune lettre de vous. Je vous ai écrit fréquemment, et*

je ne reçois aucune réponse. » (L.169A036) « J'attends tous les jours et avec impatience les objets que j'ai demandés à Ploërmel. J'ai beau écrire et demander, c'est inutile, on ne me répond même pas... Tous les frères murmurent et s'imaginent que cela dépend de moi. Enfin, nous sommes ici comme de pauvres abandonnés. » (L.169A152) « Oh que le silence que vous gardez depuis si longtemps m'est pénible, qu'il est déchirant pour mon cœur. » (L.169A198) La correspondance du Supérieur de la Guadeloupe est souvent l'occasion d'un commun et lancinant rappel : « Plusieurs frères, entre autres le F. Lambert, vous ont écrit pour des affaires de famille, ils désireraient avoir une réponse. » (L.169 2A 06) La correspondance du F. Paulin récapitule et catalyse, bien souvent, toutes les attentes frustrées des frères de cette Mission.

Martinique

En Martinique, l'humeur n'est pas plus conciliante, à l'égard des aléas et des avatars de la correspondance en provenance de Ploërmel, même si l'on sait noter au passage la célérité de tel ou tel envoi. La critique ne s'embarrasse pas de faux-fuyants. Le ton est direct et vif. Cela tient sans doute à la franchise sans ambages du Directeur principal, le F. Ambroise, au contexte local plus tendu en Martinique qu'en Guadeloupe, les premières années du moins, du fait des diverses tensions internes, de la présence de l'abbé Evain, de l'impact plus marqué, en termes de violence, de la libération des esclaves. Toutes choses qui retentissent sur le « vivre ensemble » des frères et leurs rapports épistolaires avec M. de la Mennais.

Ici aussi, on incrimine les trop longs délais : « *Je n'ai reçu votre lettre du mois de juin que le mois de novembre* », écrit en janvier 1841, le F. Saturnin Navatte, premier Directeur de Fort-Royal. Concédons aux frères de Martinique qu'ils savent prendre en compte les circonstances atténuantes. Le 9 janvier 1849, le F. Eméric Autun écrit du Vauclin : « *Voilà bientôt deux ans que je n'ai pas reçu vos lettres mais je sais que cela n'est pas de votre faute, nous avons appris qu'il a plu au bon Dieu de vous affligé d'une paralysie qui*

vous met dans l'impossibilité de pouvoir écrire à tous les frères. » (L.173A131) D'autres se plaisent à faire état du calendrier d'arrivée des lettres de Ploërmel. Cela vaut reconnaissance, dans tous les sens du terme : *« Je réponds à votre lettre du 24 mars que j'ai reçue le 31 mai qui, quoique courte, m'a fait bien du plaisir »* (L.172A033), précise le F. Rembert Jubé, dans son courrier du 10 juillet 1841. Quant au F. Alipe-Marie Dagorn, il mentionne au Père de la Mennais que *« (ses) deux lettres sous la date du 1^{er} et du 16 juin (lui) sont parvenues le 21 juillet. »* (L.172045) Le F. Gérard Le Texier se livre, en septembre 1842, à un décompte on ne peut plus gratifiant : *« Outre la lettre du 15 juillet dont je vous accuse réception, j'ai encore eu la satisfaction d'en recevoir d'autres. La 1^{ère} est datée du 19 février, la 2^e du 3 mars et la 3^e du 1^{er} juin. Je pense que j'ai reçu toutes celles que vous avez eu la bonté de m'écrire. »* (L.172A103). En somme, on s'accommoderait des délais, à la Martinique.

Le satisfecit décerné par quelques-uns ne dédouane pas M. de la Mennais de son incompréhensible et trop fréquent silence. Le F. Jean Colombini Bignon, dont la situation est préoccupante à bien des égards, s'insurge en 1849 auprès d'un Fondateur qui semble inscrit au registre des « abonnés absents » : *« Il y a un an je vous écrivais pour vous faire part des misères temporelles et spirituelles que j'avais à souffrir depuis 4 ans que je suis éloigné de vous. Je vous avais ouvert mon cœur et m'étais soulagé d'un fardeau énorme..., mais je n'ai rien reçu, pas un mot qui put même me faire savoir que vous ne m'avez pas totalement oublié ... »* (L. 173A159) Mais c'est du F. Ambroise que viennent les plaintes les plus amères, au regard d'un constat sans appel. Au titre de l'année 1846, *« j'ai écrit, dit-il, à peu près tous les quinze jours par la vapeur. Mais j'ai de la peine à vous dire que je n'ai pas été heureux en réponse. J'en ai reçu seulement 3 tout le courant de l'année... »* (L. 173A032) Et d'ajouter : *« votre silence presque éternel nous déconcerte et nous dégoûte de vous écrire. »* (L. 173A174) Le F. Ambroise se fait, en effet, l'écho de toutes les attentes déçues : *« Je vous ai dit dans ma dernière lettre que plusieurs frères sont tout à fait déconcertés, parce que vous ne répondez pas à leurs lettres ou que vous ne leur mettez que quelques lignes... »* (L.172A032) Il ne rechigne pas à la dramatisation : *« Je*

vous ai écrit nombre de lettres auxquelles vous ne répondez pas...Vous ne répondez pas plus aux pauvres frères déconcertés. Quelques-uns desquels par cela même on ne peut plus tirer parti tant l'imagination est montée chez eux. » (L.173A147) Et que dire de l'irritation des parents des novices créoles de ne pas recevoir des nouvelles. On ne saurait surseoir à ce légitime désir, encore moins nourrir des suspicions : *« Les parents croient que leurs enfants vont mal là-bas et qu'on les empêche de leur écrire. »* (L.173A126) L'absence de réponse suscite chez certains Frères l'émergence du doute déstabilisateur. Témoin le F. Arthur Greffier : *« Si vous saviez la peine que j'éprouve en voyant que vous ne m'écrivez pas : parfois je suis tenté de penser que vous m'avez oublié ou que vous ne m'aimez plus..., enfin que peut-être j'ai été calomnié devant vous. »* (L.173A187) À la limite, le silence de Ploërmel prendrait l'allure d'une fin de non-recevoir.

Outre l'absence de réponses, c'est leur carence même qui exaspère. Le F. Ambroise se confie au F. Julien, collaborateur du Fondateur, sa perplexité : *« Il (le Fondateur) me répond très peu, et quand il le fait, c'est tout laconique, de sorte que je suis ici presque à moi-même, entouré de misères de toutes sortes et de tous genres. »* (L.172A171) À l'heure cruciale de l'émancipation des esclaves, le jugement est sans appel : *« Les lettres que vous nous écrivez dans ce temps sérieux sont presque insignifiantes et pas une réponse à celles que je vous écris. »* (L.173A105)

L'échange épistolaire n'échappe pas à la crise de confiance dont M. de la Mennais et le F. Ambroise sont, au premier chef et malgré eux, les victimes. Dans sa lettre du 7 août 1844, le Frère ne peut passer sous silence la lettre foudroyante du 4 juin du Fondateur, tant elle l'a marqué, tant elle a mis à mal tout le crédit que le F. Ambroise pouvait attendre des autres et s'octroyer à lui-même : *« Mon Dieu, quelle terrible position, de tous côtés accablé. Tout ce que je fais est censuré et tourné à mal. Toutes mes actions ne sont donc que des hypocrisies, et d'après ce que vous me dites, aveuglées par l'orgueil... »* (L.172A185) Et le F. Ambroise d'ajouter, cinq mois plus tard, le 5 janvier 1845 : *« Je viens de lire et relire vos lettres,*

celles du bon M. Ruault et celles des Frères de différents endroits...Tout cela m'a fait de la peine et m'étrille et me tenaille le cœur. » (L. 172A193) On comprend dès lors que l'homme blessé s'étonne qu'on ne joue pas le jeu de la confidentialité : « *J'avoue ignorer pour quel motif vous exposez les lettres que vous m'écrivez à être lues par les frères...Cachetez mes lettres, même si vous les mettez dans des paquets adressés aux autres.* » (L. 172A127) On comprend encore qu'il ne soit pas le défenseur zélé d'une règle inappliquée et inapplicable : celle du transit obligatoire par la Maison-Mère des lettres expédiées et reçues, lorsqu'il s'agit de la parenté : « *Je n'approuve pas du tout ce que vous voulez régler au sujet des lettres des frères à leurs parents...Cet article n'a jamais été bien observé et il est très difficile de le faire garder aux frères. Je vous assure que je ne me soucie pas de cette charge.* » (L.172A205) À l'évidence, en Martinique comme en Guadeloupe, un contentieux pèse sur la correspondance.

Les lettres sont les seuls liens de communication entre les Colonies et la France. Mais leur acheminement est tributaire des aléas pesant sur les allers et retours des navires. Il reste que l'apparition de la vapeur permet un gain de temps, de même que les rotations à partir du Havre : « *En nous écrivant par le Havre, nous aurions nos lettres exactement et sans retard,* » (L.172A032) précise le F. Ambroise. La « fluidité » de la correspondance, dans toute l'extension sémantique du terme, demeure le problème majeur, en raison de l'irrégularité des navettes, en raison encore des soubresauts, des malentendus qu'amplifient la distance et, parfois, la répercussion des échos divergents.

Une même facture d'une île à l'autre

Avant de parler de la facture des lettres d'une manière explicite, sans doute est-il bon de faire mention de certaines lettres étoffées qui échappent au stéréotype convenu, parce qu'elles émanent de frères qui ont laissé une empreinte marquante. S'il est, en effet, un écrit qui reflète les personnalités dans leur diversité, c'est bien la lettre.

Quelques frères prennent visiblement plaisir à de longs développements. On pense ici au F. Arthur Greffier à St-Pierre et à Fort-Royal, au F. Hyacinthe Fichoux à Basse -Terre. Ces deux Frères s'épanchent, dans l'écriture, du trop-plein d'une action qui ne s'achève que d'être dite ; le premier, sur la terre d'évangélisation, extensible à souhait, des habitations ; le deuxième, au carrefour du monde scolaire et de ses congrégations apostoliques, de l'instruction religieuse des adultes sur les habitations ou dans le catéchisme du soir à demeure, de l'univers carcéral, voire de la potentielle mise en place de l'action solidaire, telle qu'on l'imagine aujourd'hui : « *Je me sens quelquefois porté à écrire à quelques personnes charitables que je connais en France, pour les prier de se cotiser, dans le but de m'envoyer une collection d'images et de médailles...* » (L. 168A160) Et le F. Hyacinthe d'ajouter quelques noms : Mademoiselle de Kerjean de Plouézoc'h, Mademoiselle de la Fruglais de Ploujean, M. de Guébriant de St-Urbain près Landerneau, tous noms connus de notre Frère de Plounéour-Ménez... Aux noms des F. Arthur et Hyacinthe, il faudrait ajouter celui du F. Marcellin-Marie Rouzioux, en raison de sa contribution, en matière de prospective pédagogique et apostolique.

Reflet de la personnalité, la lettre l'est aussi lorsqu'elle procède d'un homme au profil nettement tranché. C'est le cas du F. Ambroise, rivé bon gré mal gré, à la fréquente et onéreuse obligation d'écrire. Pendant la période qui nous occupe, on compte près de 150 lettres à l'adresse de M. de la Mennais et de ses collaborateurs à Ploërmel. La difficulté d'écrire, le F. Ambroise la dira, au terme de l'une de ses plus longues lettres, commencée le 16 septembre 1842 à Marie-Galante et achevée le 25 octobre, à la maison du Palmiste : « *L'écriture fatigue, et j'ai bien d'autres choses à faire. Je ne sais si vous pourrez tout comprendre de tout ce que je viens de vous écrire. Mais je vois qu'il y a joliment long. Sans doute aurai-je passé beaucoup de mots qui vous empêcheront de comprendre, car, ce défaut, je ne puis pas le corriger en moi.* » (L. 172A099) D'une manière générale, le frère se plaint d'une sorte de hiatus entre la perception des choses et leur traduction écrite : « *Quelquefois mon imagination est fertile et je vois une foule de choses que je devrais*

vous écrire, et quand je vais pour le faire, tout devient stérile et m'échappe je ne sais où...Je ne puis rendre mes idées claires comme je voudrais... » (L.173A050)

Revenons aux lettres des frères dont les noms sont moins connus. À l'exception des billets rédigés dans un contexte émotionnel particulier, la majorité des lettres écrites par les Frères donnent dans une relative sobriété et adoptent, en général, un canevas que la distance et le calendrier des courriers en provenance de Ploërmel tracent d'emblée, en quelque sorte.

L'incipit

L'instance du courrier projeté, attendu, reçu ou différé inspire bien souvent l'incipit de chaque lettre. En témoignent quelques exemples, glanés dans les lettres écrites par les frères directeurs ou adjoints de la Guadeloupe (6 lettres) ou de la Martinique (7 lettres), pendant un mois choisi à dessein : juin 1847, pour la première île ; janvier 1851, pour la deuxième.

Ainsi donc des premiers mots de quelques frères, à la Guadeloupe :

« *Je profite du passage des frères pour vous faire passer cette lettre.* » (L.169A039 du F. Frumence-Marie Tardivel, Directeur des Trois-Rivières) ; « *Il me serait bien difficile de dire combien votre aimable lettre du 26 septembre 1846 m'a fait de plaisir...* » (L. 169A041 du F. Elric Georgelin à Basse-Terre) ; « *Nous recevons de vos nouvelles assez rarement* » (L.169A043 du F. Hervé Monnerais de Basse-Terre) ; « *Je viens de recevoir votre aimable lettre du 14 avril qui m'a fait beaucoup plaisir* » (L. 169A046 du F. Anastase Gélébart au Moule).

À la Martinique, on évoque davantage la négligence personnelle. « *Je suis confus d'avoir été si longtemps sans vous écrire c'est-à-dire un an...* » (L.173A196 du F. Méen-Marie Le Nigen de Saint-Pierre) ; « *Depuis longtemps je ne vous ai point écrit, je vous assure que c'est plutôt négligence de ma part que mauvais vouloir...* » (L. 173A201

du F. Imas Hellard au Lamentin). « *Pardonnez-moi si je ne vous pas écrit depuis le 12 août dernier...* » (L. 173A202 du F. Eymeric Autun, Le Vauclin). Les quatre autres lettres entrent de plain-pied dans l'objet de la lettre, sans le moindre préambule.

Le contenu

Quel est le contenu des lettres ? Disons d'emblée qu'il relève davantage du registre informatif que de la confidence, en Guadeloupe du moins, et pour la période visée. On y passe en revue l'évolution des effectifs scolaires, on y mentionne la classe dévolue à chaque frère. On ose une appréciation sur les élèves à Basse-Terre. « *Ces enfants ont une bonne mémoire (mais paresseux) et par beaucoup de petits privilèges on les fait apprendre leur catéchisme on ne peut mieux* », selon le F. Elric (L. 169A041). On fait mention aux premières communions en cours, aux 12 habitations catéchisées de 10h. à 4h., 3 fois par semaine et aux séances du soir de 7h. à 8h., le tout aux Trois-Rivières.

Nous sommes en 1847, l'heure est à l'accueil des enfants esclaves, accueil timide (5 seulement aux Trois-Rivières), et non sans incidence négative sur l'inscription des enfants blancs. Bref, en Guadeloupe, on n'est pas encore à l'heure des longues missives. Le F. René-Marie Cadiet s'en tient à quelques lignes : de Basse-Terre « *rien d'extraordinaire à dire* », sinon, en ce qui le concerne, de ne pas avancer « *de vertu en vertu mais malheureusement de vice en vice.* » (L. 169A049) Humble aveu !

En Martinique, on observe la même approche. Le contenu des lettres semble cependant plus étoffé et plus ouvert aux problématiques de la Mission et des communautés elles-mêmes. Le F. Méen-Marie souligne d'emblée le progrès de la religion en Martinique (L. 173A190), les F. Phocas-Marie Marchand (L. 173A197) et Philémon-Marie Morvan (L. 173A200), le développement et le grand bien de l'instruction sur les habitations. Ici ou là, on s'inquiète de la réduction et du décalage des horaires, du fait de la promotion de la culture agricole auprès des enfants esclaves. C'est le cas du F. Émeric au Vauclin. Deux frères soulignent la grande

fraternité des Frères en Martinique : « *Il y a de la charité parmi les frères des colonies. On ne voit point cet esprit hautain que l'on voit dans quelques frères de France et leur suffisance sur les autres.* » (L.173A200 du F. Philémon) ; « *On dit qu'il y a plus de charité entre nous qu'il n'y en a en France entre les frères.* » (L 173A201 du F. Imas.) Les deux directeurs de Saint-Pierre (Le Fort et le Mouillage), les F. Phocas et Philémon, s'interrogent, l'un sur l'enjeu de la maladie et de la mort (L.173A197), l'autre sur le grand dommage que serait le départ du F. Ambroise (L.173A200).

L'amplitude et la variété des sujets abordés dans la correspondance en provenance de la Martinique inclineraient à penser que l'on y vit sur un autre pied. Il semblerait, en effet, que l'écart se creuse, au détriment de la Guadeloupe, au regard de la scolarisation. À l'occasion de ces dernières tournées en Guadeloupe, le F. Ambroise constate le fait : « *J'ai vu nos écoles réduites à peu de choses, à la suite des décrets que l'administration a cru nécessaire de prendre, comme mesure de sécurité pour l'avenir du travail de la terre... C'est un pays bien triste comparé à la Martinique... Ici, nos classes sont remplies d'enfants et nous ne perdons pas un bras à l'agriculture, bien au contraire... À la Guadeloupe tout semble être mort et frappé d'engourdissement.* » (L.173A212)

Après ce sommaire aperçu sur le début et le contenu des lettres ciblées, il reste à évoquer leur **salutation finale**, Mises à part quelques rares effusions de sentiments, - on pense ici, au « *Recevez, mon très cher Père, l'amitié d'un fils qui vous aime tendrement et vous embrasse dans les saints cœurs de Jésus et de Marie* » du F. Philémon (L.173A200) - la plupart des frères s'en tiennent à la courte mention du « *Respectueux et obéissant fils* », ou encore à celle du « *dévoué fils* », formule à contre-emploi, hier, comme bien souvent aujourd'hui...

Une laborieuse rédaction

Les citations qui ont jalonné les pages qui précèdent laissent déjà entrevoir que nombre de frères ont maille à partir avec la syntaxe, l'orthographe, voire la ponctuation. Beaucoup de jeunes frères, fraîchement débarqués aux Antilles n'apportent qu'un bagage linguistique fort sommaire. Dans sa lettre du 17 avril 1838 au Fondateur, le F. Zozime Picard n'a d'autre ressource que de s'en remettre à la plume d'un autre : « *Pour mettre ma conscience en repos, je prie le F. Antonin d'écrire ce que je crois devoir vous faire connaître.* » (L.168A008) Nécessaire suppléance, car notre frère ne savait ni lire ni écrire. À la Trinité, le F. Félicien-Marie Gausson, abstraction faite de ses propres défaillances orthographiques, soumet à M. de la Mennais un constat désabusé : « *Cette année j'ai le pauvre frère Basilide qui ne sait ni lire ni écrire, il na que 20 à 25 est encore il ne peut pas leur faire la classe. J'ai tout le reste.* » (L.173A056) On comprend dès lors que le F. Ambroise s'alarme de l'impéritie qui semble prévaloir à Ploërmel : « *La plupart des nouveaux qui nous viennent en général sont très faibles et plusieurs même ne deviendront jamais capables. On ne cesse de me dire et de me rabâcher qu'ils perdent et gâtent tout* » (L.173A050), dans ces colonies où l'on se montre, contrairement à ce que l'on pourrait penser, particulièrement pointilleux pour tout ce qui touche à la distinction, à la culture et à son expression : « *Chose essentielle ici dans un frère : c'est le français, car ici, on parle en général bien cette langue et l'Européen qui ne la parle pas bien est sensé être tout à fait ignorant.* » (L.173A014)

Si les lettres d'un F. Hyacinthe Fichoux se signalent par une parfaite maîtrise de la syntaxe et des mots, tous, loin s'en faut, n'ont pas l'aisance de leur remarquable confrère de Basse-Terre. Relevons, sous la plume des F. Rieul Louvrant et Manuel-Marie Masson, ce que l'on pourrait appeler, par antiphrase, des « morceaux de bravoure ». Le premier fait part au Fondateur de l'état des lieux du pensionnat de Pointe-à-Pitre : « *Je couche toujours avec les pensionnaires. Comme a mon ordinaire, je leur faits la prièr le matient et le soirs et dont j'ans suis assez contan pendant la prière et pendant la nuit ils sont*

environs trentes quèque sans contés ceux qui sont morts et ceux qui sons en France et ceux qu'on na chassés 9 sonts morts 2 sonts allés en France de puis peut et 2 qu'on nachassés... » (L.168A069) Le second, le F. Manuel, dresse les effectifs de la petite école de Sainte-Rose : « Comme le bourg n'est pas considérable nous n'avons pas encore beaucoup d'enfants à fréquenter notre école on peut y en avoir 30 quatre enfants a peu pré ce né pas déjà mal pour commencé parce qu'il faut aussi considérai la population, mais maintenant peut-être ils ont plusse, je n'en c'est pas, parce que je suis parti. » (169A053). En Martinique, le F. Fabien Martel s'échine à la relation de ses laborieuses études : « Je crois de ne pas suivre une bonne manière dans mes études. Je suis des fois que j'appren un peu par cœur, d'autres fois je me mêt à lire, en suites à copier. Mais la siduité me manque souven malheureusement. » (L.173A035). Chacun l'aura remarqué, un simple et hasardeux enchaînement phonétique tient lieu ici de grammaire et d'orthographe.

On ne saurait clore cet avant-propos sur la correspondance missionnaire, sans souligner, une nouvelle fois, les attentes dont elle était porteuse, en dépit parfois de l'indigence des réponses, voire de leur absence. L'acheminement par la Maison-Mère devait, en principe, garantir la fidélité et la fluidité des échanges. Ce ne fut pas toujours le cas, puisqu'à Ploërmel on rechignait à faire jouer le principe de subsidiarité, - la maladie du Fondateur le commandait pourtant -, si l'on se réfère aux nombreuses récriminations du F. Ambroise à l'encontre des collaborateurs de M. de la Mennais : les F. Hippolyte, Joseph et Julien, si peu portés, semble-t-il, à l'obligeante coopération. Il n'en demeure pas moins qu'à défaut de toute autre chronique, les lettres sont pratiquement les seuls lieux de mémoire, les seuls reflets qui nous restent des heurs et malheurs de la mission des Antilles, en ces débuts.

I -LES VOYAGES MISSIONNAIRES

Les voyages missionnaires méritent, à eux seuls, une étude particulière, tant sont divers les itinéraires, la durée des parcours, les comportements des uns et des autres pendant la durée du trajet. On s'attardera ici à l'ordonnancement de ces voyages ; à la tonalité que nous en laissent les différentes lettres ; au retentissement de cette première expérience d'émancipation, sur les uns et les autres, en somme, à cette sorte d'expérience de décantation, quant à un élan premier généreux, mais non exempt d'ambiguïtés et de malentendus.

L'ORDONNANCEMENT DES VOYAGES

Les ports de référence et les armements

Les ports d'embarquement pour les Antilles, et pour les autres colonies (Sénégal, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon) se situent tout naturellement sur la façade atlantique de la France, et selon un tracé côtier qui va du Havre à Bordeaux, en passant par Cherbourg, Grandville, St-Malo, Lorient, Nantes, St-Nazaire et Rochefort. Bien entendu, Brest occupe une place majeure dans le dispositif, comme port d'attache emblématique du Ministère de la Marine et des Colonies. L'œuvre des frères aux Colonies étant elle-même sous la

tutelle du dit Ministère, Brest se présente donc à M. de la Mennais comme un point de départ obligé, et toujours privilégié, eu égard notamment à la gratuité formelle du voyage, aux latitudes pour le transport des bagages et des colis... Disons-le d'emblée, avant plus ample considération, cette dernière opportunité est loin d'être insignifiante. Dans sa lettre du 20 octobre 1852 au Commissaire de la Marine au Havre, M. de la Mennais évoque, en effet, « *les effets mobiliers pesant environ 3000Kgs* » (L.155B019) qui doivent accompagner les 11 frères en partance pour la Guadeloupe et la Martinique. Ajoutons encore, avant de clore l'incise sur les bagages, que le stockage du matériel, et la gestion de son embarquement exigent une vigilance, et l'on comprend le souhait émis par le Préfet maritime de Brest d'une instance sur place, pour le suivi des colis : « *Je donne des ordres pour que les colis appartenant aux frères soient reçus au dépôt, à l'arrivée dans les magasins de la marine, mais par suite de nouvelles formalités administratives, j'ai l'honneur de vous inviter, pour cette fois et à l'avenir à désigner quelqu'un à Brest pour suivre l'introduction des dits colis.* » (L.154A221 du 19 octobre 1846)

C'est donc du port de Brest que partent les navires d'État, et c'est de cette Préfecture maritime que s'opère parfois une sorte de délestage vers les ports de Lorient et de Rochefort, au gré du calendrier des départs et des accidents de parcours. C'est ainsi qu'à peine arrivé en Martinique, le F. Phocas-Marie mentionne un trajet inhabituel : « *Nous sommes partis de Rochefort le 16 janvier et nous avons mouillé aux îles du Salut le 12 février, quoique nous nous soyons arrêté trois jours aux Canaries.* » (L.173A240) Bien entendu, le port militaire de Toulon n'est guère sollicité, en raison de la situation géographique des colonies mentionnées, sinon épisodiquement, pour les voyages dits de retour. Ce fut le cas pour quatre frères, le 14 avril 1860. M. de la Mennais le mentionne, dans sa lettre du 16 juillet de la même année au Ministre : « *Je profite de l'occasion (mise à sa disposition de 8 Frères pour la Guadeloupe) pour vous adresser les carnets des F. Florian et Julien-François, revenus de la Martinique et débarqués à Toulon, le 14 avril dernier. J'ai recommandé au Directeur principal de la Guadeloupe de*

réclamer auprès de l'administration de cette colonie les livrets des F. Eunode et Spiridion, débarqués aussi à Toulon, le 14 avril, et de les faire passer de suite à votre département. » (L.155B143) En tout état de cause, la marine nationale demeure l'instance privilégiée, sans que soit exclue la voie marchande.

Il va de soi que Le Havre, Nantes et Bordeaux sont, dans le cas présent, les principaux ports d'attache de ces navires de commerce auxquels force est de recourir, à l'instigation même du Ministère ; les rotations des navires d'Etat n'obéissent pas, en effet, à un calendrier régulièrement établi. En outre, les bâtiments sont souvent prioritairement affectés aux militaires, en instance de départ ou de retour des colonies. Le F. Alipe le fait remarquer, dans sa lettre du 29 décembre 1840 : « *Voici trois frégates arrivées à la Martinique chargées de soldats et point de frères.* » (L.168A053) Au regard de l'expérience, le F. Ambroise finit par privilégier la route maritime du Havre, notamment pour ce qui est de l'acheminement du courrier, le transfert des fonds, car tous les quinze jours, un navire fait régulièrement le trajet Le Havre - Fort Royal - Pointe-à-Pitre. Il reste que le passage des frères sur un navire de commerce entraîne un surcroît de démarches : il faut contacter le Commissaire général du port choisi ou désigné ; lui-même traite avec les armateurs susceptibles d'assurer le voyage des frères, aux conditions fixées par le Ministère de la Marine, aux fins de paiement de l'armateur et de perception des indemnités par les frères. Toutes choses, on le devine, génératrices de litiges, mais aussi d'heureuses médiations. Ainsi celle du Commissaire Portier de Nantes, qui opère un judicieux discernement entre deux offres de navire : « *...L'un des deux n'était pas convenable pour recevoir un si grand nombre de passagers (10 frères)...Le second des navires, la Nouvelle Loire, Capitaine Gautreau, m'a paru bien disposé.* » (L.154A230 du 7 novembre 1846)

Ajoutons encore qu'il arrive parfois au Fondateur de se voir offrir des places par l'armateur lui-même. C'est le cas pour les quatre frères en partance pour la Guadeloupe, en la période du 17 au 20 juillet 1859. Le fait mérite d'être souligné : « *Je suis sensible, écrit M.de la*

Mennais, à l'honneur que vous me faites de mettre à ma disposition votre navire le Margueritte pour le passage de mes 4 frères à la Guadeloupe. » (L.155B139) La même obligeance joue dans les deux sens, pourrait-on dire. Selon le F. Arsène Menet, les 5 postulants de Guadeloupe, « à défaut de trouver place sur La Caravane, surchargée de militaires, partiront à bord du navire L'Andromaque de Nantes Capitaine Maugras,... bon, brave et digne homme, ce qu'on appelle un bon père de famille et digne de porter le nom de chrétien. Bien qu'il soit aux colonies, il ne manque jamais la messe du dimanche... » (L.168A152 du 29 avril 1844). Il s'agit là, sans doute, de cas qui relèvent d'une inhabituelle prévenance.

En effet, l'obligeance n'est pas toujours au rendez-vous. On se montre ici ou là regardant, quant à l'accueil à bord, en qualité de « passager complet ». Un frère en partance pour le Sénégal, à partir de Bordeaux, se voit d'emblée soumis à « la ration » de l'équipage. Viendra rétablir ce frère dans ses droits l'effet conjugué de la menace d'un départ différé et d'une dépêche ministérielle : « *De suite, ce frère devra être embarqué comme passager à la table du Capitaine.* » (L.155B060 et 155B061) En fait, « la table du Capitaine » n'a parfois de réalité que le nom. Le F. Philippe Hérou en fait l'expérience, au cours d'un périlleux voyage sur le Marie-Angèle, parti du Havre, le 28 novembre 1849 : « *Nous avons été très mal du côté de la nourriture. Nous avons de la viande 2 fois la semaine, mais de la viande qui faisait soulever le cœur en la voyant. Elle consistait souvent en vieilles poules crevées.* » (L.169A145) De l'autre côté de l'océan, la question d'accueil à bord est la même, lorsqu'il s'agit d'un voyage-retour vers la France : « *Impossible, selon le F. Paulin, d'obtenir des passages entiers sur le commerce, à moins de danger on ne l'accorde à personne.* » (L.169A210)

Cela dit, la préférence va, malgré tout, aux navires de commerce, pour des raisons de confort moral. On y est davantage à l'abri des vexations, aux dires du F. Marcellin Morin ; « *Il serait à désirer que tous les frères puissent passer sur les navires marchands ; ils ne seraient pas exposés à être tournés en ridicule comme l'ont été ceux qui jusqu'à présent ont passé sur les navires de l'état.* » (L.168A040)

La remarque n'est pas anecdotique. Nombre de lettres indiquent que les frères sont, en tant que tels, tournés en dérision. Il est vrai aussi qu'un bon nombre y prêtent le flanc. Une mise en garde s'impose et le F. Ambroise en appelle à M. de la Mennais : « *Avant que les frères partent pour venir ici, vous devriez leur faire faire une instruction à ce sujet..., afin de les prévenir contre le langage des impies..., car en route et à bord des bâtiments on est sujet à entendre des discours pervers...très propres à produire une mauvaise impression sur les jeunes cœurs sans expérience...* » (L.173A080)

À travers l'évocation des départs et après un premier aperçu des contraintes pesant sur les uns et les autres, voilà déjà levé un premier voile sur les voyages des frères missionnaires, étant entendu que les préludes à l'embarquement augurent quelquefois des suites de la traversée.

les navires (appellations et itinéraires)

Il n'est pas question ici d'écrire l'histoire ni d'établir la fiche technique des bateaux à destination des Antilles. Pour ce faire, il faudrait consulter les archives de la Marine, au regard de leur spécificité, de leur mise en service et de leurs ordres de mission.

Qu'il soit permis cependant d'évoquer les types de navires empruntés par les frères, en particulier pour ce qui concerne la marine d'État. Le plus grand de ces navires est la **frégate**, bâtiment de trois mâts, de taille intermédiaire entre le vaisseau de ligne et la corvette. La frégate répond, à l'époque, à des appellations de la mythologie : Andromède, Astrée, Danaé, Jupiter, Néréide, Proserpine... Convergence qui incline à penser à la loi des séries. La frégate répond aussi à des noms plus immédiatement exotiques : la Bonite, l'Africaine ; et dans la marine de commerce, la Belle Créole. Au registre des noms encore des références fluviales : ainsi de l'Adour de Brest, de l'Oise de Nantes, l'Yonne de Toulon. Les bateaux de commerce empruntent plus volontiers leur appellation aux prénoms féminins : Geneviève, Marguerite, Marie-Angélique, Anna...

Il va de soi que l'itinéraire des frégates ne s'inscrit pas ici dans le cadre d'une campagne militaire. Les navires sont devenus, sans qu'on le précise toujours explicitement, des « bâtiments de charge » à vocation de transport de troupe et de personnels vers les colonies.

Après la frégate vient **la corvette**, de même configuration, mais aux dimensions plus modestes. S'y ajoute dans les lettres la mention « de charge » : la vocation du navire est donc d'emblée nettement définie. Au palmarès des noms, relevons l'Allier et son point d'arrivée habituel, Cayenne ; la Girafe qui mit la voile le 6 janvier 1838 et débarqua à Basse-Terre, le 7 février, les cinq premiers frères des Antilles ; l'Armide, corvette essentiellement affectée sur le Sénégal ; la Caravane, la corvette attirée, voire mythique des Antilles. Le F. Paulin se plaît à noter sa présence à Basse-Terre, une présence opportune à tous égards, notamment pour l'acheminement des fonds : « *La Caravane reste plus longtemps à Basse-Terre que je ne le pensais, je n'en suis pas fâché...* » (L.169A044 « *Nous attendons la Caravane sans tarder et j'espère que les nouveaux frères seront à bord.* » (L.169A140) La Caravane a, en quelque sorte, partie liée et privilégiée avec les Antilles. On sait qu'elle entra en service en 1828, qu'elle en fut retirée en 1864 et qu'elle répondait aux dimensions suivantes : 43,30 x 10,40 x 2, 78 m. et 800 tonneaux¹.

Notons que les deux navires la Caravane et l'Armide disposaient d'un service d'aumônerie. C'est à maintes reprises que l'on signale la présence successive, sur le premier, des abbés Naissant et Lucas. Le premier de ces prêtres sera affecté plus tard sur l'Armide. Présence précieuse pour le service religieux et pour le transfert des fonds en mains sûres.

Il y a lieu de prendre en compte la promotion de la Caravane par le Ministère. Ce navire « *est, en raison de la spécificité de sa destination, pourvu des installations nécessaires pour le bien-être des passagers.* » (L.155A029 du 11 septembre 1847). Deux ans plus tard,

¹ tonneau : unité de mesure pour chiffrer les capacités intérieures d'un navire. Le tonneau représente 2,83 m³

on vante encore « *les installations favorables* » du navire (L. 155A086 du 8 août 1849).

La Marine de commerce utilise le **brick**, navire de deux mâts et d'un tonnage nettement inférieur à celui de la corvette. On pense ici à la Marie-Angélique et à sa périlleuse traversée du golfe de Gascogne, avec une charge qui excédait nettement les 280 tonneaux habituels de ce type de navire. Que l'on se souvienne, à cet égard de la relation du F. Philippe Hélou (L.169A145). Le 31 mai 1847, le Commissaire général Portier de Nantes signale, à toute fin utile, à M. de la Mennais : « *Le Brick la Minerve, capitaine Lacroix, qui vient d'entrer en armement pour la Guadeloupe a fixé son départ au 12 du mois de juin.* » (L.155A018) Le 18 octobre 1852, le Fondateur envisage l'envoi de deux frères pour la Guyane sur le brick Moscova (L.155B017). Nous sommes donc loin de la destination première de ce type de navire, le cabotage, comme en étaient loin, en leur temps, les négriers, adeptes de ce bateau, à cause de sa vitesse, de sa maniabilité.

Une seule allusion à un bâtiment léger d'escorte, de faible tonnage, voisin de la goélette : l'**aviso**. M. de la Mennais précise, en effet, le 6 avril 1856 au Ministre que « *Vincent Riou, F. Raban, s'est embarqué à la Martinique sur l'aviso à vapeur la Vedette pour Rochefort.* » (L.155B089) Ce bateau, de par son appellation d'origine (l'espagnol « *barca de aviso* ») servait essentiellement pour la communication. L'adjonction ici de la vapeur permet sans doute d'envisager le long trajet Martinique-Rochefort, en solitaire.

Le mot « vapeur » a été évoqué. De 1840 à 1860, la force motrice de la vapeur vient s'ajouter à celle des voiles sur les bateaux français. Le 23 décembre 1842, le F. Ambroise indique à M. de la Mennais : « *Il est arrêté ici qu'au premier de l'an (1843), les bateaux à vapeur commencent à voyager et tous les quinze jours, il y aura un qui partira d'ici pour la France. Je ne suis pas informé quel sera le port de mer d'où partiront ces navires.* » (L.172A109) On rattrape ainsi un retard certain sur la vapeur anglaise dont le F. Ambroise appréciait déjà la célérité, notamment pour l'acheminement du courrier. On

comprend dès lors qu'il s'en fasse le héraut, au regard d'un hypothétique voyage du Fondateur aux Antilles, avant même la mise en place de la vapeur française sur les Antilles : « *Traverser l'océan sur un bateau à vapeur anglais où rien ne manque, c'est une pure promenade de 16 jours.* » (L.168A164) Le F. Ambroise lui-même, à défaut d'un bâtiment d'État en partance pour la France, opte d'emblée, en dépit du coût supplémentaire, pour un voyage-retour rapide : « *Je partirai le 15 mai sur la voie anglaise. Le passage ne coûte que 200 f. de plus que sur un bateau de commerce.* » (L.173A221)

Il ressort de cet inventaire des moyens de transport qu'au-delà de la sécurité et de la rapidité, la régularité est au cœur des préoccupations : « *les voies de mer à voile sont contraignantes, très souvent un navire parti 8 jours et même 15 avant un autre n'arrive à la destination que 8 ou 15 jours après le dernier parti* », écrit le F. Ambroise. (L. 168A164) Le même frère renchérit : « *Il est bien fâcheux pour nous ici d'être dans l'incertitude de l'arrivée des frères et de ne pas savoir sur quel navire et dans quel port et dans quelle île.* » (L.173A33) À l'évidence, le défaut de communication entre, pour une bonne part dans les aléas des voyages vers les Antilles. La télégraphie est encore balbutiante et loin de couvrir l'étendue du territoire. M. de la Mennais est au regret de le signaler à l'armateur de la Marguerite au Havre : « *Nous n'avons point ici de station ni télégraphe électrique.* » (L.155B139)

traitement et indemnités

Les voyages des frères vers les Antilles s'inscrivent dans le cadre d'un traité entre le Ministre de la Marine, l'amiral de Rosamel, et M. de la Mennais, quant à la rémunération des missionnaires, aux indemnités et avantages pour le trajet aller-retour. Les principes en sont acquis dès le début et ne sont jamais fondamentalement remis en cause. Seuls les taux connaîtront des variations, des réajustements, dirions-nous, eu égard à des besoins avérés, à certaines dispositions mineures, ajoutées au fil des ans, puis abandonnées, sous couvert de

restrictions budgétaires. On pense ici, d'emblée, à la subvention primitivement versée au noviciat de Ploërmel, au prorata du nombre de candidats formés, puis finalement supprimée.

Qu'il soit permis, en manière d'encart, de reprendre les grandes lignes d'un traité de 12 articles, signé à la mi-mai 1837 entre le Ministre et le Fondateur. On s'en tiendra au traitement et indemnités accordés. Il est successivement stipulé que :

Le Département de la Marine payera, comme prix de fondation, et une fois pour toutes, une somme de 400 f. pour chacun des 5 frères susceptibles de partir pour la Guadeloupe en novembre 1837.

Les frères toucheront, pour se rendre au port d'embarquement, l'indemnité de route accordée aux officiers de marine. Leur passage aux colonies sera gratuit. Ils mangeront à la table des officiers.

Le traitement de chaque frère sera de 1200 f. Il sera payable par trimestre et à l'avance. Outre le traitement, la congrégation recevra le secours annuel de 150 f. pour chaque frère employé aux colonies, pour toute fin de remplacement sans indemnité. (cf. L.153A018b et L.153A018c)

Le traitement annuel de 1200 f. repose sur une première estimation de M. de la Mennais, fondée sur l'allocation journalière de table, versée par les armateurs aux capitaines (5 f.), aux lieutenants (4 f.), aux officiers inférieurs (3 f.) Les 1200 f. annuels concédés aux frères représentent une rétribution journalière de 3 f. 28 environ. À l'usage, la somme s'avère trop faible. Le Gouverneur de Mauves de la Martinique précise à M. de la Mennais, le 2 juin 1840 : « *Le traitement est à 1.500 f. par an, ainsi qu'à la Guadeloupe.* » (L.153B018), par souci d'uniformité entre les deux îles et par référence à celui des sœurs de St Joseph et des frères des Écoles chrétiennes de l'île Bourbon (aujourd'hui, La Réunion). Mais pour M. de la Mennais, le compte n'y est pas, eu égard aux petits établissements des frères dont les dépenses sont proportionnellement plus grandes que partout ailleurs. Et le Supérieur de préconiser que : « *pour les Antilles, le traitement des frères, quel que soit leur nombre, sera de 1700 f....Les traitements du Directeur général et de l'Aumônier seront de 3000 f. chacun.* » (L.154A039 du 3 novembre 1842). Notons cependant qu'à partir de 1846, le traitement du second supérieur principal, nouvellement arrivé, sera réduit à 2500 f. (L.154A197) On le devine d'avance, M. de la Mennais se montre

sourcilleux sur un point, précisé à l'amiral Roussin : « *Que le traitement de chaque frère ne soit plus individuel, mais que le paiement s'effectue au moyen d'une délégation, au nom seul du supérieur, sinon il n'y aurait plus de communauté entre les frères ; ce serait un désordre complet.* » (L.153A090)

Le prix de fondation ne sera plus attribué à chaque frère, mais à chaque établissement nouveau, et il passera de 400 à 800 f.: « *La moitié nous est attribuée à titre de fondation..., l'autre moitié doit être employée à l'achat de divers objets de peu d'encombrement que les frères emporteront avec eux : livres à leur usage, draps de lits, serviettes, torchons, batterie de cuisine, faïencerie...* » (L.154A076)

Chacun comprendra aisément que si la bonne volonté est entière de part et d'autre, on se heurte, en matière de traitement et de redevances, aux difficultés de la conjoncture, notamment pendant la période troublée et désargentée de la 2^{ème} République (1848-1852).

l'indemnité de route

À l'instar des officiers, en instance d'embarquement, les frères reçoivent une indemnité de route, pour le trajet du lieu de résidence jusqu'au port d'embarquement. Dans sa lettre du 14 août 1837, l'amiral de Rosamel est explicite : « *Chaque frère partant touchera, soit à Ploërmel, soit à Brest, les frais de route, en raison de 2 f.50 par myriamètre², soit pour 26 myriamètres ¹/₄, distance de Ploërmel à Brest, 66 f.87.* » (L.153A018c) En 1846, le Ministre Jubelin confirme la disposition, à ceci près que le supérieur de la Guadeloupe, le F. Paulin aura droit à 3 F. par myriamètre (L.154A197). Notons tout de suite que le dit frère se verra, en outre, octroyé un traitement d'Europe de 100 f, au lieu des 50 f. habituels. Distinction oblige !...

L'indemnité de route vaut dans les deux sens, c'est ainsi que M. de la Mennais se croit, selon ses propres termes « *fondé à (la) réclamer depuis le port de débarquement (Bordeaux) jusqu'à*

² myriamètre : unité de mesure, adoptée pendant la Révolution. Elle correspond à quelque 3 lieues, soit environ 10 kilomètres.

Ploërmel » en faveur du F. Marcellin Morin, rapatrié pour cause de maladie. (L.154A026) Le Fondateur l'obtiendra même pour les jeunes frères antillais qui ne peuvent justifier d'une commission du Ministre. C'est le cas d'un novice créole, atteint d'une grave maladie et dont le retour au pays natal, la Guadeloupe, s'avère nécessaire : « *Je désire que V. E. lui accorde les frais de route de Ploërmel à Brest, et que dans la traversée, il mange à la table de l'état-major.* » (L.154A169) A priori, aucune difficulté majeure dans l'octroi de cette indemnité de route.

le traitement d'Europe

Le traitement d'Europe ne figurait pas, en tant que tel, dans l'esquisse de traité entre M. de la Mennais et M. de Rosamel, en mai 1837. Ce n'est que le 14 août de la même année que le Ministre évoque « *un traitement intermédiaire de 50 f. par mois, alloué à chaque frère, à compter du 1^{er} octobre prochain* (date présumée de la disponibilité des 5 frères pour la Guadeloupe), *jusqu'au jour de leur débarquement, à dater duquel courra le traitement colonial.* » (L153A018c) L'attribution de ce traitement s'applique aussi dans le cas d'un retour en France, à l'occasion d'un congé autorisé : « *Je vais pourvoir, écrit l'amiral Duperré, à ce que cet instituteur (F. Marcellin Morin) reçoive durant l'année de congé et à compter du jour où il a cessé d'être payé dans la colonie, le traitement d'Europe auquel il a droit.* » (L.154A014 du 17 juin 1842). Parfois même, la période est nettement délimitée, et le montant chiffré, en forme de premier acompte. Le 14 juin 1844, le Ministre en exercice, Baron de Mackau, écrit au Supérieur général : « *j'ai approuvé le congé accordé au F. Pascal (Ludovic) de votre institut, le congé expirera le 4 décembre prochain...J'ai autorisé le paiement à Ploërmel de la somme de 139 f.42c, montant de ce qui lui revient, pour traitement d'Europe du 30 mars au 31 mai et pour frais de route de Nantes à Ploërmel.* » (L.154A127) Ce dernier exemple laisse, a contrario, soupçonner toute la difficulté à bien cadrer la période de prise en compte de la durée du trajet aller ou retour. Des départs différés peuvent l'allonger indûment, et du coup, alourdir la facture. La date du 1^{er} septembre semble bien indiquée aux Autorités, au regard des départs maritimes

d'octobre, de la retraite de Ploërmel et de ses obédiences subséquentes pour l'outre-mer. Si la convention semble claire, il reste que des négligences de la part des frères entraînent un surcroît de démarches, et par là même un retard considérable dans la régularisation de l'indemnité. À telle enseigne, la mésaventure des six frères partis de Lorient sur le Jupiter (L.154A122). Le f. Ambroise lui-même pointera la défaillance et l'imputera à l'un des bras droits de M. de la Mennais : « *Il est fâcheux pour moi que le frère Hippolyte ait oublié de remplir une formalité au sujet de ces frères, au bureau du Commissaire des Revues, à Lorient, quand ils y ont été réclamer leurs mandats pour leur solde d'Europe, ils n'ont point réclamé une quittance, ni livret pour constater le jour ni la nature de la cessation du paiement.* » (L.173A149)

Il va de soi que les frères remplaçants qui ne justifient d'aucune rémunération ne peuvent prétendre au traitement d'Europe : « *ils n'ont droit qu'à l'indemnité de route et de lit de bord.* » (L.155B009) Plus tard, M. de la Mennais émet le vœu qu'un congé de six mois, après dix ans de présence, soit accordé à un frère, avec l'agrément des frères Directeurs des colonies, « *et en même temps qu'il lui soit accordé de jouir des 2/3 de la solde coloniale.* » (L.155B029) et non des 50 f. fixés au départ. Au fil des années, le traitement d'Europe connaît donc des modulations et une ample extension.

L'indemnité de lit de bord

Nous le savons déjà, le voyage vers les colonies est gratuit. Il en est de même pour les retours en France, si improvisés qu'ils puissent paraître aux yeux de l'administration sur place. Le Ministre se doit de le rappeler au Gouverneur de Martinique : « *Le Supérieur général sera toujours libre de rappeler un frère, en le remplaçant par un autre ; les frais de voyage et de passage du frère rappelé et du remplaçant seront à la charge du Département de la Marine.* » (L.154A017) Il est, en outre, précisé, à l'occasion du départ de trois frères pour la Guyane, à Brest ou à Lorient, sur la frégate l'Africaine qu' « *il sera payé à chaque frère à Brest ou à Lorient, la somme de 50 f. pour l'indemnité de lit de bord.* » Ceci implique donc l'achat de

l'article de mobilier en question. Très peu de lettres s'attardent sur ce lit de bord. Si l'on s'en tient à la relation de mars 1839 du F. Frédéric Launay, on imagine une sorte de cadre de bois recouvert d'une toile forte, posé à même le plancher ou accroché aux soupentes ou flancs du navire. En tout état de cause, le frère plaide pour la solidité, car la toile résiste difficilement au frottement des cadres, et ces derniers à leur choc mutuel : « *on a besoin d'un lit de bord complet, deux paires de draps de lits, il ne faut acheter de cadre en couétil (coutil), le couétil n'est pas assez fort, mais une toile neuve et très forte encore elle ne fera pas la traversée sans déchirer à cause du frottement continuel des cadres les uns contre les autres.* » Et pour preuve « *on a découché à bord un sergent pour donner son cadre au F. Marcellin parce que le sien ne pouvait plus servir.* » (L.168A023) On imagine aisément l'inconfort de ces lits, par gros temps, mais ils s'inscrivaient dans le « cadre » (c'est le cas de le dire !) d'un standing convenu, quelque peu au-dessus du simple hamac.

Voilà donc posés les éléments formels de l'ordonnancement des voyages. Il nous reste à analyser les récits, lorsqu'à l'uniformité des jours et des trajets s'ajoutent le piment de la tempête redoutée et les soubresauts d'une vie personnelle ou relationnelle, soudain libérée des contraintes du noviciat et en mal d'exutoires.

LES VOYAGES AU PRISME DES RÉCITS

Avant d'évoquer les récits des voyages eux-mêmes, il est bon de prendre en compte les aléas qui pèsent sur le calendrier des départs ainsi que sur la durée des traversées.

les aléas des départs

Le départ des frères vers les ports d'embarquement obéit à une programmation incertaine, ou du moins à un calendrier trop juste : « *Lorsqu'il s'agit d'un départ sur les colonies, il faut que nous soyons prévenus au moins quinze jours auparavant* », écrit M. de la Mennais au Ministre (L.154A117 du 4 février 1844). Ce laps de temps s'avère indispensable pour l'acheminement concomitant et des personnels et des bagages. Ce ne fut pas le cas pour les 5 premiers frères de Martinique. Ils arrivent à Brest, le 26 octobre 1839, un jour après le départ du bateau prévu. Il leur faut embarquer sur le suivant, l'Oise, le 28 octobre (L.153A075), se résoudre à un long voyage de deux mois, via Cayenne, avant de débarquer à Fort-Royal, le 28 décembre ... et attendre les malles en souffrance chargées sur la Blonde. Le 24 février 1840, le F. Saturnin écrit au Supérieur général : « *Nos malles ne sont pas encore arrivées...Nous manquons presque de tout.* » (L172A006) Quelquefois, l'embarquement confine sinon, à l'extravagance, du moins au gâchis du temps perdu.

Aux complexités administratives s'ajoutent, rappelons-le, les délais de route que des décisions de dernière minute rendent intenables. Le 28 mai 1846, Le Fondateur s'en alarme auprès du Ministre : « *Il y a impossibilité absolue à ce que les 4 frères destinés pour les Antilles soient rendus au Havre, à la fin de ce mois, c'est-à-dire dans trois jours, et de plus, leurs malles renfermant les effets à leur usage personnel, ont été dirigées pour Brest et déposées dans les magasins de la marine.* » (L.154A204) Malgré tout, l'option « navire de commerce » demeure pour ces 4 frères, mais ils partiront finalement de Nantes, après accord du Ministre et selon l'information communiquée au Commissaire général de ce port : « *Suivant une lettre de M. le Ministre, en date du 3 de ce mois, 4 de mes frères*

prendront passage sur l'un des premiers navires qui seront expédiés de Nantes pour les Antilles... » (L.154A209 du 11 juillet 1846) Sur ordre du Ministre, les malles en instance à Brest seront acheminées, par diligence, jusqu'à Nantes. Heureux dénouement, en somme !

On comprend dès lors que M. de la Mennais se félicite de l'acquisition de la maison-étape du Folgoët : *« sans elle, écrit-il au Ministre, les frères qui reçoivent à Ploërmel l'avis de se rendre à Brest dans un court délai, seraient exposés à manquer les navires dont le départ est toujours incertain. » (L.154A186) Cette maison permet aussi de réduire le séjour à l'auberge qui, si l'on en croit le F. Isaac-Marie Le Bon, relève de la pension et de la gargote mal famées. La maison du maître d'hôtel chez lequel les frères descendent à Brest est « le repaire de toutes sortes de personnes, excepté celles qui se respectent... Tout est permis en présence des frères, même les mascarades. » (L.173A225) On était en droit de rêver, à la veille d'un premier départ, à une autre hospitalité...*

Il va de soi qu'on privilégie à Ploërmel les départs groupés : *« Je désire beaucoup, écrit M. de la Mennais au Commissaire général de la Marine à Nantes, « que (les) 10 frères voyagent sur le même navire, puisque les uns seront destinés pour la Martinique, et les autres pour la Guadeloupe. Il convient que ce soit le F. Directeur général de la colonie où ils débarqueront qui les désigne pour telle ou telle île... » (L.154A227 du 4 novembre 1846). Par sa lettre du janvier 1847, le F. Mathieu Léon précise que le bateau, parti le 4 décembre 1846 de Nantes est arrivé le 5 janvier 1847 à Pointe-à-Pitre. C'est donc le F. Paulin qui s'est chargé de répartir les frères entre les deux îles.*

La durée des voyages

Il est difficile d'établir un palmarès, quant à la durée des voyages sur le trajet France-Antilles, d'autant que les itinéraires dévient de la ligne droite et impliquent parfois une escale au Sénégal ou en Guyane, parfois même aux deux. À l'époque, on ne s'inscrivait pas

dans la hantise des records, comme le fait aujourd'hui la mythique « Route du rhum ».

Il reste cependant qu'on s'étonne parfois de la brièveté du voyage : « *Le Préfet (apostolique) n'a mis que 22 jours de traversée* », écrit le F. Alipe Dagorn, le 29 décembre 1840 (L.168A053) « *Un bon vent favorisait notre voyage* », constate le F. Hyacinthe Fichoux (L.168A056), heureux de se trouver à Basse-Terre, au terme de 27 jours de mer. La durée est la même pour le F. Ambroise, à bord de l'Andromède : « *Nous voici à la fin rendus de notre traversée de 27 jours.* » (L.172A018) De même, pour le F. Paulin Thébault et ses trois compagnons : « *... arrivés hier, le 24 courant, en bonne santé et après une traversée de 27 jours de mer* », écrit le F. Ambroise, le 26 août 1846 (L.173A020) Même constat encore du F. Didier-Marie Guénot : « *Notre traversée de 25 jours sur la Proserpine a été favorable...* » (L.173A006) En partance pour Cayenne, le F. Phocas-Marie, déjà cité, salue la même prouesse sur l'étape Rochefort-les Antilles : « *Nous sommes partis de Rochefort le 16 janvier et nous avons mouillé aux îles du Salut le 12 février quoique nous nous soyons arrêtés trois jours aux Canaries.* » (L.173A240 de février 1857) Dans les conditions optimales, le trajet s'effectue donc en moins d'un mois.

Mais dans la plupart des cas, il faut tabler sur une durée de 33-35 jours environ. Dans sa lettre du 20 avril 1840, le F. Marcellin signale l'arrivée en Guadeloupe d'un trio de frères pour la Martinique : « *Les F. Arsène, Juste et Benjamin sont arrivés à Pointe-à-Pitre, le 8 de ce mois, leur traversée a été heureuse et n'a duré que trente-trois jours.* » (L.168A040) Le 19 août 1847, le F. Aristide Merhin écrit de Pointe-à-Pitre : « *...après 33 jours, nous sommes arrivés à bon port* », non sans avoir connu le risque d'un échouage sur les rochers de la Désirade. (L.168A058)

Parfois le voyage excède les 35 jours. Le F. Damase Ollivier note : « *Nous avons mis trente-huit jours à faire le voyage de Brest à Fort-Royal où nous sommes débarqués. Nous étions encore à bord de la Bonite lorsque nous eûmes l'heureuse surprise de voir les F. Ambroise, Arthur, Florian et Philémon venir nous chercher.* »

(L.172A060 du 7 janvier 1842) Même durée approximative sur l'Astrée, partie de Brest le 30 janvier et arrivée le 6 mars à Fort-Royal, selon le F. Palémon Morin, en dépit des avatars que notre passager relate, en toute ingénuité d'expression : « *Nous avons connus de risques pendant notre voyage par le mauvais temps qu'il a fait surtout en passant les îles assorts (Açores) où nous fûmes plus de huit jours sans pouvoir avancer et même souvent nous reculions. Et notre navire commençait à déchoir prenant eau de toute part cependant on pompait nuit et jour, on entendait qu'une voix c'est que tous le monde disait si j'étais à Brest je ne m'embarquerais pas sur l'Astrée et même les officiers disaient bien la même chose.* » (L168A066). Reconnaissons, malgré tout, à l'Astrée d'avoir tenu les délais de route.

Il est enfin des voyages éprouvants d'être trop longs. Écoutons le raccourci que nous donne le F. Marcellin Morin sur l'Aube : « *Nous partîmes de Brest, le vingt-huit février, nous arrivâmes au Sénégal le dix-huit mars, le lendemain au soir nous nous rendîmes à l'île Gorée, à quarante lieues du Sénégal, le vingt-cinq nous fîmes voile pour la Martinique où nous arrivâmes le neuf avril. Là, nous fîmes seize jours de quarantaine à cause de la petite vérole qui avait régné à bord de notre navire pendant la traversée. La quarantaine étant finie, je descendis à terre avec le F. Arthur.* » (L.168A024) Le F. Ludovic Joubert se fait plus laconique, dans sa relation du 18 février 1849 : « *Nous avons eu une bien mauvaise traversée. Nous sommes partis de Brest le 12 décembre et nous sommes arrivés le 28 janvier. Comme vous le voyez elle a été de 46 jours, mais nous avons eu 22 jours de cap et 12 jours de calme.* » (L.169A125) La traversée sur le brick la Marie-Angélique s'avère particulièrement angoissante. Le F. Philippe Hérou nous en a laissé un récit apocalyptique, dans sa lettre du 7 mars 1850. On se contentera ici de quelques jalons. Au départ du Havre, le 28 novembre « *le temps était magnifique, tout nous annonçait donc une heureuse traversée.* » Mais le vent change de direction, et pendant 19 jours, le navire est livré aux flots en furie, avant de subir une seconde tempête au Golfe de Gascogne : le bâtiment, aux dires du frère : « *reçut quelques avaries, quelques planches du devant furent*

déclouées, brisées, le buste de notre Marie-Angélique fut emporté. En le voyant flotté sur la mer, nous tombâmes tous dans la consternation la plus complète. » Désastreux voyage, en somme, dès lors qu'à la précarité du navire s'ajoutait, à bord, - on le sait déjà - une sordide pitance. L'indication finale a donc l'allure d'une délivrance : « *Nous sommes arrivés à la Pointe-à-Pitre, le 21 janvier, après 53 jours de traversée* » (L.169A145) L'équipée du Jupiter laissera aussi aux F. Alexis-Marie, Anastase, Phocas-Marie le souvenir d'un parcours excessivement long, si bien que le dernier nommé clôt son récit, sans la moindre fioriture : « *Nous sommes débarqués le 24 décembre, veille de la Noël, après 40 jours de traversée et 55 de mer.* » (L.172A156) Dans les 55 jours sont inclus les 15 jours d'attente passés en rade de Lorient. Le 5 janvier 1851, le F. Ambroise signale l'arrivée en Martinique de 6 frères, au terme d'un autre long voyage : « *Ils ont eu 56 jours de mer assez mauvaise ; ils y ont été assez mal à bord du côté du capitaine et plus encore du second.* » (L.173A195) Le F. Zénobe-Marie Obry se souviendra particulièrement de son deuxième voyage : « *il a été bien pénible car nous avons eu des tempêtes furieuses. Enfin nous sommes arrivés à Fort-de-France, le 29 février, après 69 jours de mer, attendu que nous avons passé 21 jours en rade de Brest.* » (L.173A141 du 19 mars 1849)

Voilà donc les voyages situés dans la variation de leur durée. En tout état de cause, à l'époque de la voile, il était impossible de miser, à coup sûr, sur une date d'arrivée présumée, puisque le navire est totalement tributaire de l'état de la mer, de la force et de la direction des vents, et de bien d'autres astreintes, notamment le ravitaillement en eau douce, aux Canaries et aux Açores.

les récits proprement dits

Peu de frères ont tenu à rédiger une relation détaillée de leur traversée. Au regard des lettres qui nous sont restées, le nombre des chroniqueurs se réduit à 4, en incluant les deux missionnaires en route vers la Guyane que sont les F. Louis-Joseph Bodo (L.164A001) et

Alfred-Marie Laborie (L.164A002) ; le premier pour son voyage du 18 novembre 1842 au 31 janvier 1843 ; le second, pour celui du 21 novembre 1843 au 23 janvier 1844. Dans les deux cas, les destinataires sont les mêmes : les F. Hippolyte et Bernardin à Ploërmel.

Quant aux Antilles, les deux frères qui se sont attelés à la tâche se nomment Marcellin Morin et Isaac-Marie Le Bon ; le premier à l'intention de ses deux frères de sang et de religion : les F. Hippolyte et Bernardin (L.167C001 du 4 juillet 1839). Il s'agit pour lui, de rendre compte au jour le jour, du voyage qui le conduit de Brest, le 20 février 1839, jusqu'à Basse-Terre, le 27 avril de la même année. Le texte du F. Marcellin, aussi substantiel que celui de ses confrères guyanais, relève, d'une manière plus systématique, du journal de bord. Quant au deuxième récit antillais, plus court que celui des trois autres (L173A224), il concerne son voyage vers la Martinique, via le Sénégal et la Guyane, à bord de l'Armide. Le navire sort de la rade de Brest, le 11 décembre 1851 et mouille dans celle de Fort-Royal, dans la nuit du 30 janvier 1852, à la grande satisfaction du narrateur, particulièrement heureux de la prévenance des passagers : « *au nombre de plus de 400, de toutes les classes et de tous les pays.* » Le récit, en date du 13 mai 1852, est aux couleurs de la reconnaissance, de l'édification, voire de l'émulation. L'adresse initiale est significative à cet égard :

« *Journal du Frère Isaac-Marie, depuis son départ de Ploërmel jusqu'à Saint-Pierre de la Martinique.*

Aux Frères réunis à la retraite. »

Chacun comprendra ici qu'on ne peut analyser le contenu de ces quatre relations. Le propos conduirait à un trop long développement, à de fastidieuses redites, à une trahison de ces récits, riches de notations diverses, à l'enseigne de la personnalité propre de leur auteur. Au lecteur intéressé de découvrir par lui-même, les surprises d'une narration qui s'apparente, par moments, au « récit d'aventures ». (*On découvrira, en annexe, celui du frère Marcellin.*)

Il est à noter que peu de frères se sont arrêtés à l'avant-voyage, à l'itinéraire qui les conduit de Ploërmel à Brest ou à tout autre port

d'embarquement. Dans la plupart des cas, l'étape terrestre des voyages ne suscite pas d'intérêt particulier, mais s'inscrit dans le cadre strict d'un parcours « obédientiel », défini une fois pour toutes, ne laissant que peu de place à des détours obligés. Ainsi des 9 frères en partance pour le Sénégal, Cayenne et les Antilles, fin novembre 1845 : « *Ils iront coucher à Loudéac, et de Loudéac se rendront par voitures publiques au Folgoat, en passant par Quintin, Guingamp, Morlaix et Saint-Pol-de-Léon. S'ils ne trouvaient pas de places dans les voitures publiques, pour voyager ensemble, quelques-uns attendraient au lendemain.* »

Le F. Jean Climaque ira de Guingamp chez lui, et après avoir séjourné deux jours seulement dans sa famille, il ira à Morlaix par la voie la plus courte et la plus prompte, pour de Morlaix arriver au Folgoat, lieu de la réunion commune.

Le F. Manuel, de Morlaix ira directement à St-Divy où il s'arrêtera jusqu'à ce qu'il reçoive l'avis de se rendre à Brest.

Les frères de chaque établissement par où les frères ci-dessus nommés passeront (en exergue de l'obédience) payeront les frais de voyage d'un établissement à un autre ; ils en tiendront note, et ils leur seront remboursés, à mon retour de Brest. »

L'abbé J.M. de la Mennais
(L.154A174)

Deux frères cependant ont pris le parti, sinon de s'attarder, du moins d'évoquer le voyage au port d'embarquement. C'est le cas du F. Sulpice Lorgère, sur le trajet Ploërmel-Le Havre. Il mentionne la halte chez les frères de Rennes, de Fougères, dans les hôtels de Vire, de Caen et de Honfleur. Visiblement, ce frère est sensible à l'architecture et à l'ordonnance des villes. À Rennes, il s'accorde le loisir de voir « *les plus beaux monuments* » de la ville, entre autres, la cathédrale, le tribunal ; de Caen, il retient qu'il s'agit d'une « *ville très vaste et très belle.* » (L.173A220) Dans sa relation (L.173A224), le F. Isaac se révèle connaisseur averti. De Guingamp, il retient la beauté de l'église N. D. de la grâce ; de Morlaix, « *la position de la ville qui s'élève en amphithéâtre de chaque côté* » ; à St Pol-de-Léon, sa joie explose, à la vue du clocher à jour (sans doute celui de la chapelle du Kreisker) : « *quelle élégance, quelle hardiesse, quelle merveille !* »

Quant à la cathédrale, il déclare, non sans emphase, qu'il faudrait « *une année pour en déterminer les proportions et en décrire l'élégance.* » Au Folgoat, point d'arrivée du périple breton, l'admiration est à son apogée : « *Il paraît qu'on a voulu placer en ce lieu le chef-d'œuvre de l'architecture ogivale ; le jubé de l'église, les croisées, les ornements des portes, la tour à jour, tout n'est qu'une dentelle élégante.* »

Cela dit, le F. Isaac évoque les cordiales haltes chez les frères de Loudéac, de Quintin, de Guingamp, de Morlaix, de Lanhouarneau, sans oublier les escapades à Châtelaudren, pour saluer la tante Marguerite Le Bon ; à Plouagat, à la rencontre des amis, les F. Mathieu et Euloge. Et que dire de certains parcours à pied, lorsque « *les frères conducteurs n'avaient pas tenu à leur parole.* » Bref, le récit du F. Isaac, aussi bien pour sa partie terrestre que maritime, fourmille de détails savoureux. Il est vrai que notre frère avait intentionnellement pris soin d'en nourrir la trame, puisqu'il déclare : « *le temps me manque pour relever tout ce qu'il y a sur mon cahier.* »

les traversées, témoignages et impacts

Beaucoup de frères font quasiment l'impasse sur la traversée. Dans une note non datée, mais probablement de mars 1838, le F. Osmond-Marie Dréano fait choix de ne pas en parler : « *Je ne vous dirai rien de notre traversée ainsi que de notre arrivée à la Guadeloupe. Désormais vous savez ce qu'il en est.* » (L.168A017) Sans doute s'en est-il remis à d'autres récits. Le F. Irénée Davalo s'en tient, dans sa première lettre du 28 mars 1841, à une notation de nature sanitaire : « *Dans la traversée, j'ai eu le mal de mer, les premiers jours et ici (Fort-Royal) j'ai été incommodé pendant plusieurs jours.* » (L.172A022) On ne pouvait s'attendre à plus grande sobriété. Tel ou tel insiste sur la longueur du trajet. Ainsi le F. Brunon-Marie Hamon, dans une lettre adressée à ses sœurs, le 8 août 1852 : « *Je vous annonce que je suis arrivé à la Martinique en bonne santé le 2 février dernier après une longue et pénible traversée, car au lieu d'aller directement aux Antilles nous avons été obligés de*

côtoyer l’Afrique. Le navire qui nous portait avait mission à passer au Sénégal et à Cayenne, avant de se rendre à la Martinique. » Malgré l’avantage de voir ces deux colonies et de visiter les frères qui y sont établis, notre homme se déclare « *excessivement fatigué de la mer* » (L.173A233) Beaucoup de nos voyageurs s’en tiennent à un sommaire. La relation que nous livre le F. Didier-Marie Guénot en constitue une sorte d’exemple générique : « *Notre traversée de 25 jours a été très favorable...À la Basse-Terre, nous avons été reçus par nos frères avec toutes les démonstrations de l’amitié la plus sincère...Cependant nous avons senti le mal de mer, moi surtout, pendant 5 à 6 jours. Du reste nous avons été bien sous tous les rapports. Messieurs les Officiers et surtout le Lieutenant se sont montrés très honnêtes envers nous et nous ont offert ce dont nous avons besoin. Au passage de la ligne des Tropiques, où les pauvres matelots oubliaient un moment leurs peines par des réjouissances et une cérémonie qu’ils appellent le baptême des Tropiques, nous en avons été quitte pour quelques gouttes d’eau versées dans la manche, il faut que tout le monde passe par là...* » (L.173A006 du 20 janvier 1846)

Parfois, le passage est si mémorable qu’il donne lieu à une relation propre à chacun des voyageurs. On pense ici à l’équipée du Jupiter au départ de Lorient. Quelque cinq frères nous ont laissé une version de la traversée « *assez heureuse* », selon le F. Alexis-Marie Rolland, en raison d’une présence sacerdotale fournie (4) qui a permis « *d’entendre trois fois la messe à bord, d’approcher des sacrements de Pénitence et d’Eucharistie.* » (L.172A153) La cohésion du groupe tient aussi à la réserve observée à l’égard de l’équipage et à la possibilité de retrait dans une petite chambre : « *Les officiers ont eu assez d’égards pour nous,* note le F. Phocas Marchand. *Nous leur avons parlé bien peu ; toutes nos conversations ont été avec MM. les prêtres.* » (L.172A156) « *Nous avons une petite chambre faite de toile où nous faisons nos exercices de piété avec beaucoup de peine, car on entendait un bruit continuelle dans le vaisseau* », fait remarquer le F. Anastase Gélébart. (L.172A157) « *Nous restions la plupart du temps dans notre chambre* », ajoute le F. Émeric Autun, pour une journée qui court de 5h. du matin à 8h. du soir, au rythme

des exercices et des offices du jour.(L.172A160) Heureuse fraternité de voyage, en somme - ce ne fut pas toujours le cas -, mais non exempte des servitudes du bateau et des vicissitudes de la vie : « *Nous avions des baris de salaison dans notre poste qui me rendais incapable d'y rester par la mauvaise odeur qu'ils occasionnaient.* », note le F. Alexis-Marie. Le F. Émeric signale le décès de trois hommes pendant le voyage, tandis que le F. Phocas se voit déjà affronté au difficile combat de nombre de frères missionnaires : « *J'étais continuellement tourmenté d'une pensée contre la pureté.* »

Ces témoignages ponctuels, somme toute rassurants, appellent à une considération plus large sur « l'épreuve », dans tous les sens du terme, que constitue la traversée, pour les organismes, le matériel, la maturité de nos voyageurs, brusquement soustraits à la tutelle du noviciat et goûtant soudain au jeu affriolant de sollicitations et de pulsions jusqu'à là contenues.

Les passagers de la Marie-Angélique nous ont laissé sous-entendre ce que le mot « tempête » pouvait signifier, sur des vaisseaux souvent délabrés et surchargés. En fait de surcharge, le témoignage du F. Ambroise, lors de sa propre traversée sur l'Andromède, est significatif : « *Nous étions bien serrés car il y avait 450 militaires et autant de marins, de sorte que notre endroit était fort étroit et que nos hamacs sont tout déchirés en se frottant par les grands roulis que nous avons éprouvés.* » (L.172A018) Il y a un autre désagrément auquel peu de frères ont échappé : le mal de mer. C'était le tourment permanent du F. Ambroise, même sur le court trajet de la Martinique à la Guadeloupe. Dans sa lettre du 16 février 1850, le F. Ignace de Loyola Le Goff note, en parlant de lui et de ses confrères : « *Nous étions sur tous les flancs, et nous avons pris une fameuse purgation* » (L.173A164), et ce, pendant quinze jours pour les plus atteints. Le F. Mathieu Léon et ses compagnons, à peine embarqués à Paimbeuf, le 4 décembre 1846, sont atteints d'un inextinguible vomissement, en particulier le F. Méen-Marie « *qui a gardé le lit pendant 7 à 8 jours en vomissant continuellement* ». Bref, tout le monde commence « à

tirer la queue du renard à qui mieux mieux », selon l'expression consacrée, en pareille circonstance. (L.169A025)

Les traversées de l'Atlantique se soldent aussi par des pertes d'ordre matériel. Le 7 mars 1840, le F. Frédéric Launay s'en ouvre à M. de la Mennais : « *Je vous ai indiqué que la caisse de livre qu'on nous a envoyé qu'il y avait environ pour 100 de perte sur les livres qui ont été mouillés dans la traversée qui sont totalement pourris.* » (L.168A035) La syntaxe heurtée de la phrase est sans doute à la mesure du dépit du frère et à rebours de la sécurité qu'on croyait prendre, en confinant la précieuse cargaison dans la chambre des frères, ouverte en fait aux intrusions de la mer par les sabords. (L.168A046)

Et que dire de l'épisode incontournable du « baptême des Tropiques » ?...Beaucoup de frères en ont négocié la mise en scène, les uns, en sacrifiant quelques sous ; d'autres, en feignant la décontraction : « *Nous nous présentâmes en riant, de sorte qu'on ne nous fit pas grand-chose* » sur le Jupiter, note le F. Clément Rio (L.172A172) Le cérémonial tourne au burlesque et au désavantage des participants, lorsque la panique pousse au geste inconsidéré, « *celui du canif brandi, en cas de farces* », déjà prêté au F. Léonide Le Quitte (L168A019) ; lorsqu'on se transforme en donneur intempestif de leçons, ce fut le cas du F. Marcellin Morin, selon le F. Frédéric, car « *s'il a été vexé, (c'est qu') il l'a bien mérité.* » (L.168A023). Rude challenge de la mesure et de l'humour, en toute chose !...

Beaucoup de frères se sont laissé surprendre au jeu de l'émancipation incontrôlée. Les traversées préludent déjà à toutes les tensions et débordements à venir. Sans doute, le F. Paulin peut-il se féliciter, pour son propre compte, d' « *un excellent capitaine... Il nous prodiguait ses soins, et pendant toute la traversée il a eu, pour nous, tous les égards possibles.* » (L.169A012) Même scénario pour les frères qui ont suivi : « *S'il leur était possible de se plaindre, ce serait d'avoir été trop bien.* » (L.169A021) Le F. Nicomède, compagnon de route du F. Paulin, salue aussi la communauté de

voyage : « *Nous avons toujours été assez bien ensemble, il ne s'est pas élevé de disction ni différents, nous avons presque toujours fait nos exercices de piété en commun.* » (L.169A006) L'appréciation de l'accueil à bord est tout à fait différente chez le F. Alipe Dagorn : « *Je m'ennuyais quelquefois à force d'entendre les abominations que les officiers vomissaient presque à chaque repas sur la pudeur, sur la religion et ses ministres et tout ce qu'il a de plus sacré.* » Selon eux, « *le F. Saturnin avait vendu son bien pour obtenir sa place de supérieur, qu'il n'était qu'un ignorant, qu'il n'y avait que le F. Moïse à avoir fait des études, que nous autres, nous étions des ignorants, des malhonnêtes, des gens sans esprit et sans éducation.* » (L.172A003) D'où la suggestion à M. de la Mennais : « *Faites en sorte que les frères qui doivent venir aient soin d'être prudents à bord, qu'ils n'aient point avec les officiers de conversations particulières.* » (L.172A008)

Un certain nombre de frères, en quête d'exutoires, mus par je ne sais quelle dérive cathartique donnent dans le scandale. Le F. Imas Hellard, en novembre 1847, note « *les désordres qui ont eu lieu parmi nous pendant le voyage. Le F. Jean Colombini et le F. Anschaire ont fait des choses qui n'étaient pas convenables ; le premier se permettait de fumer la pipe et le F. Anschaire de lire des livres qui m'étaient suspects.* » (L.173A064). La relation que donne le F. Eudes Gauthier, le 2 décembre 1847, de sa traversée est particulièrement significative de l'atmosphère délétère qui régnait à bord. Un certain F. Vitalien Greffiaud mène la danse, en quelque sorte, en déclarant tout de go : « *Si j'avais su jamais je ne me serais embarqué..., tandis qu'il ne parlait que de son pays et du bon cidre qu'il y buvait. Il disait des paroles grossières, chantait des chansons avec le maître d'otel.* » Dans une telle atmosphère débridée, tout est matière à surenchère, à supputation, à discrimination. Ici, un passager s'alarme d'éventuelles « *coucheries* » ; là, les officiers au carré disent que « *les frères boivent plus qu'eux* » ; là encore, les frères de Cayenne se voient lésés par rapport à ceux des Antilles, dans le partage des hardes disponibles. (L.169A074) Le F. Eudes aurait-il forcé les traits, en manière de dédouanement personnel ? Le F. Vitalien s'est-il lui-même laissé surprendre ? Le F. Landry-Marie Chapelain, l'un des

compagnons de route, tentera plus tard une explication : le F. Vitalien « *aura sans doute prêté l'oreille aux langages de nos ennemis et des ennemis de la religion, soit à bord du bâtiment, soit avant de s'embarquer.* » (L.173A080 du 3 février 1848)

Ajoutons que le F. Paulin n'est pas tendre à l'égard d'un nouveau contingent d'arrivants, dans sa lettre du 5 avril 1849 : « *Je n'ai pas lieu de me louer des nouveaux frères...Ils ont prouvé à bord, pendant la traversée, qu'ils n'étaient pas religieux, les officiers ont été mal édifiés de leur conduite ; ils ont fait des sottises et avancé des hérésies, en voulant disputer avec les officiers sur la religion et sur les choses qu'ils ne comprennent nullement, enfin, ils se sont fait moquer de tout l'équipage, surtout le F. Ludovic, car c'est le plus imprudent de tous.* » (L.169A127) À l'évidence, quelques frères se laissent prendre au jeu non maîtrisé d'une parole et d'un comportement en liberté, comme s'il s'agissait de faire sauter le couvercle de tous les non-dits de la vie. Significative à cet égard, la remarque du F. Paulin, au sujet des nouveaux arrivés de 1852 : « *Je n'ai pas eu à me plaindre d'eux ; je les trouve assez réguliers et assez soumis...Seulement, je trouve qu'ils parlent avec trop peu de réserve et de charité de Ploërmel et de ce qui s'y fait. J'ai été obligé de leur imposer silence à ce sujet.* » (L.169A193) Il apparaît donc que la première démarche missionnaire, celle du voyage, n'est pas toujours limpide de toute arrière-pensée et qu'elle requiert bien souvent une sérieuse décantation.

Les voyages missionnaires, dans la complexité de leur mise en route, dans la trame de leur durée et de leur précarité, dans l'inédit d'une confrontation permanente des opinions diverses sur l'espace restreint du bateau, augurent déjà des premiers pas sur le terrain de la mission, On y débarque, revêtu de la tunique légère de la candeur et de la sérénité, ou déjà lesté d'un lourd bagage de tensions, de rivalités nourries, de rancoeurs explosives ou d'ambiguïtés entretenues.

II – LE CHOC DE CIVILISATION

L'aventure missionnaire vers les Antilles s'érige en rupture radicale avec les communes conduites de vie, connues en France. Elle s'écrit en termes de « choc de civilisation ». L'expression est sans doute, ici, anachronique, il reste que nombre de lettres laissent entendre ce choc : « *Les frères ne sont plus les mêmes rendus ici* », déclare le F. Frédéric (L.168A035) ; « *Ce pays-ci est très malheureux pour les têtes qui commencent à aller de travers* », ajoute le F. Ambroise. (L168A089) Le F. Sigismond Chevalier prête aux autres frères ses propres hantises : « *La seule pensée de rester ici effraie, ce qui fait qu'une fois que (les frères) ont vu le pays, ils ne pensent plus qu'à s'en retourner.* » (L.168A090) Le F. Frédéric avance trois considérations à prendre en compte pour le choix des candidats à la Mission : « *1- si le sujet a une piété solide, sinon le vent emporte sa piété avant qu'il ne soit rendu ; 2- s'il n'a pas une tendance pour la boisson... ; 3- s'il n'a point une tendance à la folie, ou ce qu'on appelle, dans mon pays, la tête près du bonnet.* » (L.168A107) En tout état de cause, une information préalable s'impose : « *il serait bon de faire connaître aux frères ce que c'est que les colonies et ce qu'ils auront à faire* », écrit le F. Saturnin Navatte à M. de la Mennais. Avait-on à Fort-Royal, dès le départ, conscience d'être les victimes d'un marché de dupes ? « *Les frères disent que vous ne leur avez parlé de rien et que s'ils avaient connu les choses telles qu'elles sont, ils ne seraient jamais venus dans ce pays.* » (L.172A016) Cet échantillon de réactions indique à lui seul que l'inculturation ne va pas d'emblée de soi, qu'il y a une rupture onéreuse avec la vie

antérieure, notamment dans la découverte d'une autre nature, d'une approche inédite de certaines réalités ; dans l'irruption incoercible et traumatisante de la maladie et de la mort ; dans les défis nouveaux qui se présentent, quant à l'intégration des frères créoles, quant à l'évolution de tout un chacun, en termes de questionnement, d'ébranlement, de défaillance, voire d'abandon.

UN AUTRE CONTINENT, UNE AUTRE NATURE

On aurait pu s'attendre à trouver dans les lettres de longs aperçus descriptifs des Antilles, un regard d'extase sur une nature particulièrement généreuse. En fait, assez peu de frères se sont prêtés au jeu de la « carte postale » ou ont réveillé en eux le géologue ou le botaniste. Le F. François de Sales Guilloux ne se montre guère prolix sur la Guadeloupe ni n'en dresse un tableau idyllique : « *Quant au pays, il ne mérite pas autant de louanges qu'on lui donne. Il n'y a rien d'extraordinaire, le pays est toujours vert, mais il a plus d'incommodités que de plaisir. Vous ne pouvez sortir sans être gênés par la chaleur de 7 heures du matin à 6 heures du soir. Alors vous avez à présent une heure et ½ pour vous promener, mais il y a tant de montagnes qu'il est impossible de faire un ¼ de lieue sans gravir quelque morne... Tous les Français qui viennent en ce pays sont tous d'accord que les colonies sont belles à voir un jour, pas plus....* » (L168A121 au F. Hilaire-Marie à Ploërmel) « *Ce que j'ai vu de plus curieux depuis que je suis ici c'est la Soufrière* », note le F. Rodolphe Compagnon (L.169A168) Nous n'en saurons pas plus. Visiblement, le pic n'a pas éveillé en lui la fibre du vulcanologue. Le F. Méaugon-Marie Le Roy écrit de la Désirade : « *Ce qu'il y a de dégoûtant ici, ce sont les moustiques, elles sont insupportables dans certaines paroisses, tant il y en a...* » (L.169A139) Sans doute vise-t-il l'ensemble de la Guadeloupe et oublie-t-il l'abrupt des falaises de son île, au large et en total contraste avec la Grande-Terre.

Reconnaissons-lui cependant de mentionner dans la même lettre que
« *les enfants pullulent à la Désirade tant le climat est salubre.* »

Les frères de la Martinique semblent avoir été plus sensibles au charme de leur île et à sa luxuriance. Le F. Hildeman-Marie Raut livre un aperçu global contrasté de la Martinique. On la sait divisée en 4 arrondissements : « *Fort-de-France, Saint-Pierre, la Trinité, le Marin. De ces quatre arrondissements les deux premiers seulement possèdent des amas qu'on peut qualifier du nom de ville...Ce pays est très montagneux et renferme un volcan éteint depuis une trentaine d'années, cependant nous sommes assez souvent secoués par des tremblements de terre, chose effrayante qui renverse tout en bouleversant la nature. J'en ai déjà ressenti deux mais les secousses n'étaient que faibles, grâce à Dieu...Toutes sortes de fruits abondent et en tous temps, car nous avons un été continuel. On cultive avec succès la canne à sucre, l'indigo, le coton qui vient dans les arbres, le café, le cacao ou autrement le chocolat...Les oranges abondent, les ananas, les figues pays, les bananes, les goyaves enfin un nombre presque infini de fruits abondants ou dis-je excellents que l'on ne connaît pas dans nos contrées, enfin pour comparer ce pays il faut chercher un autre Eden... (L.173A192) Mais le revers de la médaille, ce sont les terres incultes, les forêts « *repaires de serpents énormes dont la morsure est mortelle...Rien que ces serpents, bien cher Père, pourraient vous passer l'envie de venir habiter ce pays...* » En écrivant à ses sœurs, le F. Brunon-Marie Hamon satisfait à leur légitime curiosité. Disons que le frère en question sait faire l'article : « *Le pays est agréable, il est vrai que la chaleur est continuelle, mais elle est tempérée par un vent assez frais qui nous vient presque toujours de l'Est ; les arbres conservent leur verdure, ici il n'y a point d'hiver, par conséquent, jamais nous ne voyons ni glace, aussi nous avons des fleurs et des fruits toute l'année. La terre est très fertile, on plante, et on récolte en toutes saisons...Les principales productions du pays sont le sucre, le café, la cacao, c'est avec ce dernier produit qu'on fait le chocolat...Les fruits sont aussi très variés, les meilleurs que je connaisse sont l'orange, l'ananas, la sapatille et l'abricot ; tous les autres fruits sont généralement trop dou, trop sucrés.* » (L.173A233) Comme le F. Méaugon à la*

Désirade, le F. Polyme Le Régnier s'en tient à une particularité, largement partagée par les frères de la Martinique et qui concerne la commune du Lamentin : « *Vous savez, écrit-il au Fondateur, je suis toujours au Lamentin, paroisse réputée pour une des plus fiévreuses de la colonie...* » (L.173A199) À l'évidence, le facteur climat, et ses incidences sanitaires, constitue un critère de poids dans l'appréciation de la nouvelle terre découverte. Il n'est pas une simple variable d'ajustement de l'ascèse religieuse et de son « économie » aux Antilles. Le F. Ambroise le dira nettement à M. de la Mennais : « *Il faut vous dire avec franchise, et cela est bien vrai, qu'ici on ne pense pas du tout que la vie d'un religieux doit être une vie de pénitence et de mortification ; à la vérité, le climat en est une qui vaut 100 d'Europe et qui vous tire sans s'en apercevoir et de tous les côtés. On prend de là, raison que celle-là seule suffit, sans se mortifier par ailleurs, ni d'esprit, ni de corps, quoiqu'on puisse le faire comme ailleurs.* » (L.172A055, item 14)

« *Ce pays renferme un volcan éteint depuis une trentaine d'années, cependant nous sommes assez souvent secoués par des tremblements de terre...* » Nous connaissons déjà cette note du F. Hildeman, écrite le 10 décembre 1850 à Saint-Pierre. Sans doute, pensait-il à la Montagne Pelée, en état de latence à l'époque, mais qui se réveillera brutalement le 8 mai 1902, occasionnant la mort de 30.000 habitants de la ville nommée, sous une nuée ardente.

Les volcans, les tremblements de terre, autant de phénomènes sismiques ignorés des frères venant de Bretagne et qui s'inscrivent aussi dans la percutante nouveauté du continent. Pour la période qui nous concerne, une mention doit être faite au tremblement de terre, suivi d'un gigantesque incendie, qui détruira Pointe-à-Pitre, le 8 février 1843, et qui marquera profondément les frères impliqués. Trois jours après l'événement, le F. Arsène Menet en trace les grandes lignes : « *Il vient de nous arriver une terrible catastrophe..., un épouvantable tremblement de terre s'est fait sentir à la Pointe-à-Pitre ; toutes les maisons ont été renversées de fond en comble, le nombre des victimes est innombrable. Notre maison n'a pas été plus exemptée que les autres. Deux de nos frères ont été couverts par les décombres et ces deux frères sont les F. Lambert et Rieul ; mais moi,*

le bon Dieu m'ayant inspiré d'aller en un autre endroit plutôt que d'aller avec eux, je n'ai pas été encombré, ni le F. Donatien... » (L.168A112) Ce F. Donatien Tobie, autre témoin direct, se fait plus explicite sur les victimes et sur les deux frères blessés, Rieul Louvrant et Lambert Boullier : *« Nous étions dans notre chambre d'étude, elle se trouvait au second, il y avait à peine cinq minutes que nous y étions, lorsque nous sentîmes la maison trembler, de suite nous descendîmes pour nous réfugier dans la cour...Quelle fus la douleur de mon cœur d'apercevoir le F. Rieul ensanglanté de toute part,...il restait encore sous les décombres le cher frère Lambert que nous n'apercevions pas, car il était couvert de pierres. Enfin nous l'aperçûmes jetant des soupirs entrecoupés de douleurs. Nous nous empressâmes de l'en retirer, il était tout couvert de sang ne pouvant se servir d'aucun de ses membres et répétant sans cesse qu'il allait mourir... »* (L.168A115) Dans toutes les versions de l'événement, on ne recule pas devant le détail macabre : *« La Pointe-à-Pitre a été incendiée d'une telle manière qu'il ne reste pas pierre sur pierre...On aperçoit çà et là des cadavres rôtis »*, note le F. Arsène, tandis qu'un certain sieur Isydame écrit aux F. Laborie et Langlumé à Ploërmel : *« Les médecins n'avaient aucun outils on se servait d'une égoïne pour amputer. »* (L168A116) Le rapport du f. Ambroise est plutôt d'ordre comptable : *« J'ai retrouvé à peu près tout l'argent que l'établissement de la Pointe possédait dans le moment du malheur. »* Par contre, le dépôt des fournitures classiques n'a pas résisté aux flammes : *« cela fait 8495 f. tout brûlé et les frères évaluent la partie du mobilier qui nous appartenait à 6525 f. Total 15.000 f. »* (L.168A113)

Si la Pointe-à-Pitre est l'épicentre de la secousse et la seule ville en proie à l'incendie consécutif, le tremblement a causé des ravages jusqu'à l'île de Marie-Galante : *« J'ai vu, note le F. Ambroise, des ouvertures énormes dans la terre qui ont vomis quantité de gaz liquides et sulfureux jusqu'à inonder un grand champ de canne à sucre...La terre s'est ouverte partout et la mer y a gagné beaucoup dans certains endroits. Plusieurs petites îlotes ont disparu dans les Antilles. »* Le F. Frédéric, sur place, y va aussi de ses considérations : *« Il y a eu des jours où on a ressenti jusqu'à 49 secousses. C'est*

épouvantable, mais que voulez-vous, c'est le pays des belles horreurs, tout y est extrême, la vertu exceptée... » (L.168A120)

Quelques mois plus tard, le 26 août 1843, le F. Rieul adressa à M. de la Mennais. sa propre version d'un événement qui le concernait au premier chef, et pour cause. Récit intense, haletant par moments, au diapason d'une orthographe et d'une ponctuation les plus approximatives. Cantonnons-nous aux premiers instants du cataclysme : « *Je tirés mes mains et mes jambes de desous les roches et je me lève à genoux ; là, je vois mon sang qui sort de toutes par, je n'ait point su combien j'avais de blessures...Ah ! quel terrible moment je nentent de toutes par que cris, que lamentations et soupirs...J'apperçoi les enfans à côté de moi qui pleuraient en me regardant et en me disant frère Rieul vous allez aller au paradis priez pour moi...car ils me voyez couver de sang et la tête écrasés, c'est ce qui leurs faisaient crier insi...Plus loins de moi j'apersois le cher frère Lamber qu'on arachait de desous les roches à demi-mort. » (L.168A124)*

Le tremblement de terre de Pointe-à-Pitre constitue, pour les frères de Guadeloupe, une expérience symptomatique d'une nature au paroxysme d'elle-même et si loin des paramètres sismiques connus en Europe.

Un autre continent, une autre nature, un autre rapport aux forces telluriques, ce sont les données d'une géographie qui influe sur tout le reste, tant il est vrai qu'on est toujours un peu à l'image du pays que l'on habite. Hippolyte Taine ne démentirait pas...

DES RÉALITÉS LOCALES DÉSTABILISANTES

D'emblée, les frères se voient contraints d'affronter une réalité sociologique inédite et une approche particulière du travail domestique qui heurte leur sens de la probité.

une pudeur outragée

L'outrage a la dimension d'une nudité à ciel ouvert, qui concerne, au premier chef les enfants. Son innocente immédiateté ne peut qu'ébranler les jeunes religieux, fraîchement débarqués, formés et rompus à une puritaine retenue du regard, et si peu au fait de certaines précocités : « *À peu près tous les enfants noirs et mulâtres sont nus comme des vers, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, et beaucoup jusqu'à 9 ans et au-delà ; ils se promènent ainsi par les rues, filles et garçons, mais plus de garçons que de filles ; aussi on voit des filles de 14 ans allaiter..* », écrit le F. Antonin Tuloup, premier Directeur de Basse-Terre, et d'ajouter : « *Cela ne fait aucune impression sur moi et ne me gêne d'aucune manière, parce que je ne compte pas sur moi, mais sur celui qui peut me préserver du feu lors même que je serais dedans.* » (L.168A004) Solidité d'un Supérieur aguerri ? ou forfanterie déguisée, en manière de parade ?... En tout état de cause, l'heure n'est pas à la complaisance, mais à la mise en place persuasive, au besoin drastique, d'une pudeur venue d'ailleurs. Le F. Clément Rio et ses confrères s'y emploient à la Pointe : « *Voici un autre défaut à reprendre en eux et qui est très difficile à corriger, c'est de les empêcher de se baigner tout nus, cependant, à force de les reprendre et de leur inspirer de l'horreur, nous sommes à peu près parvenus au point de les déshabiller.* » (L.168A171)

La nudité des enfants n'est que le signe tangible d'une sexualité partout diffuse. De Fort-Royal, le F. Ambroise le laisse entendre et suggère à M. de la Mennais de tenir les frères en alerte : « *Dans vos lettres aux frères, recommandez-leur, d'une manière particulière, de*

fuir le monde, c'est notre plus grand ennemi ici, de ne jamais lier amitié ni familiarité avec qui que ce soit. Nous avons un besoin particulier de nous retrouver chez nous et de n'aller que là où le devoir nous appelle seulement. Sortir d'ici, c'est déjà très dangereux à cause de la nudité et de l'indécence. » (L.172A206) Le ressenti est aussi fort dans les habitations : *« Il y a du bien à faire parmi ces braves gens de la campagne, mais pour faire ce bien il y a aussi du danger pour celui qui le fait, du danger pour l'âme, combien ne trouve-t-on pas de nudités sur les routes et même parmi les personnes qu'on est obligé d'instruire, et fort souvent les yeux sont blessés de toutes ces choses qu'ils ne devraient pas voir. »* Ainsi s'exprime le F. Philémon, le 19 janvier 1851. (L.173A200)

La nudité ne relève pas de la pure ingénuité, elle est souvent l'image première d'une liberté de mœurs en flagrant délit d'elle-même. Les frères en ont vite perçu les contours. Le premier constat a trait à une situation matrimoniale inédite pour eux. Ce qui est exception en Europe devient ici loi générale. Sous la plume du F. Antonin, le jugement est sans nuance : *« Pour ce qui est des enfants légitimes le nombre est si petit que ce n'est pas la peine d'en parler. »* (L.168A010) L'appréciation des frères de Martinique est du même acabit, concernant la commune du Vauclin : *« Dans une classe de 100 enfants à peine trouve-t-on un de légitime »,* note le F. Méén Le Nigen (L.173A130) Le F. Emeric Autun ajoute, pour sa part : *« les pauvres enfants (de Vauclin) voient beaucoup de mauvais exemples chez leurs parents vivant encore pour la plupart dans le concubinage sans se marier et sans aller à confesse. »* (L.173A180) Il va de soi qu'on ne sort pas indemne de ce qui apparaît comme un séisme moral : *« Que je suis exposé ainsi que les autres dans ce pays d'abominations et d'exécration »,* s'écrie le F. Arsène à Pointe-à-Pitre (L.168A068) La corruption imprègne tout par osmose, pourrait-on dire : *« Le pays est toujours pour moi un combat continu... Tout vous porte au péché et rien à la vertu. »* Telle est l'étendue diffuse du mal, selon le F. Clément. (L.168A171) Constat corroboré et spécifié par un autre frère : *« Que vous dirais-je du pays que j'habite, si ce n'est que le vice occupe toujours la première place... Oh ! cher Père, que les passions sont fortes dans ce triste pays de la Guadeloupe. »*

(L. 169A175 du F. Spiridion Pioger) Tout laisse à penser que les frères établis en Martinique ne sont pas plus tendres pour cette autre île des Antilles, si l'on se réfère à la fulminante lettre du F. Marcellin-Marie Rouzioux, écrite du Marin, le 16 février 1847 : « *Je voudrais voir (les enfants) s'instruire et se corriger de leurs vices qui leur sont pour ainsi dire innés, car ils les suçent avec le lait, dès leur plus tendre enfance.* » (L.173A040)

La nudité s'impose donc aux frères, non sans une certaine agressivité, et non sans retentissement sur leur propre débat intérieur. S'il est vrai que le F. Ambroise est le premier à s'étonner de la force de résistance des frères - « *ce que nous avons de remarquable et d'extraordinaire pour un pays comme celui-ci, c'est que je ne vois pas encore jusqu'à aujourd'hui un impudique parmi nous* » (L.168A089) -, il reste que nombre de comptes de conscience reflètent la dureté du combat.

Un service domestique aléatoire

Dès le début, les communautés des Antilles sont affrontées aux carences et à l'instabilité du personnel domestique. Maintes lettres au Fondateur se font l'écho des doléances à ce sujet. Ici, c'est la conscience professionnelle qui est mise en cause : « *il faut toujours être sur les domestiques pour pouvoir en tirer parti* », dit le F. Eugène-Marie Recourcé de Fort-Royal (L.172A132) ; là, c'est la ponctualité : « *Nous n'avons jamais été bien réglé pour l'heure de nos repas...Notre règlement nous prescrit le dîner à midi et le souper à 7 heures tandis que la domestique n'arrive qu'à midi et demie quelquefois plus tard, et à 7 heures et demie et souvent trois quarts...* » Ainsi du Mouillage Saint-Pierre, selon le F. Robert Jubé (L.172A128) Et que dire du domestique commis d'office par le Préfet apostolique aux premiers temps de la maison de Basse-Terre : « *Cet individu nous volait en tout et partout...Non content de nourrir plusieurs individus dans la ville, il rassemblait encore 4 ou 5 concubines dans son appartement, et là il faisait bombance à l'honneur des frères, tous les jours.* » (L.168A003) Comble de

l'inconscience, il arrive à tel ou tel de sacrifier la garantie de l'emploi à la fantaisie du moment. Au Morne Vanier, le F. Gérard Le Texier fait part du départ inopiné de la personne de service : « *Notre domestique s'en est allé...La raison de cela, c'est que la plupart des gens de ce pays sont paresseux, ennemis de toute retenue, et d'une grande insouciance pour l'avenir.* » (L.172A031) Faut-il conclure à une irrémédiable inaptitude des Antillais au service domestique ? Oui, à en croire le F. Arsène de Pointe-à-Pitre ; « *Dans ce pays-ci, nous avons mille peines à trouver de bonnes servantes, depuis quelque temps, nous en changeons très souvent, toutes nous volent ou ne savent rien faire, c'est une misère.* » (L.168A167)

Outre les défaillances professionnelles, on devine les dangers et les suspicions que génère une présence féminine dans les maisons. À Basse-Terre, le F. Zozime Picard se plaint du caractère volage de la servante : « *Nous avons une domestique qui sort la nuit, un jour elle est arrivée à 7 heures du matin, le F. Frédéric ne lui dit rien.* » (L.168A037) Le F. Arthur, à ses débuts à Pointe-à-Pitre, mû par des principes qui ne souffrent aucune entorse, opte pour la solution radicale : « *Les femmes ne conviennent nullement pour domestiques chez les frères aux Antilles, elles sont même très dangereuses... Je crois que le peuple n'est pas édifié de voir des filles chez les frères d'autant plus qu'il y a du danger pour eux et d'après plusieurs personnes on crois que le clima peut exciter les passions.* » (L.168A041) Position initiale qui tranche avec l'indulgence et la bienveillance du catéchiste patenté des habitations, de l'expert en humanité qu'il sera plus tard.

Une utopique tentative de suppléance

Le service domestique est à ce point préoccupant que le F. Ambroise envisage une solution qui ne laisse pas de surprendre. Certes, peut-il, non sans humour, se féliciter de la diligence d'une vieille négresse à la maison du Tricolore, près de Saint-Pierre : « *J'ai une vieille négresse, âgée de 70 ans, haute de 5 pieds 4 pouces qui fait peur au diable. Cette bonne femme garde la maison et fait à manger quand j'y suis.* » (L.171 A094). Il fait part de son projet à son

ami le F. Théodose Stéphan. Il reste qu'il est pleinement conscient de la grande misère des établissements, dès lors qu'on ne peut passer outre les usages du pays : « *Il ne faut pas songer qu'on puisse se faire servir dans les cuisines par des hommes, ni par des frères, il faut que ce soit ces esclaves négresses qui sont tout ce que vous voudrez, paresseuses, voleuses...* » (L.171A061) Dans son esprit, germe l'idée, apparemment saugrenue, de faire venir des personnes de confiance d'Europe, celles-là mêmes dont le F. Ambroise et le F. Théodose ont apprécié la compétence et le dévouement, là-bas, du côté de Tréguier et de Ploëzal : « *Si vous pouviez me faire passer 2 personnes de confiance, telles que votre Catherine et Marie-Jeanne Le Bourdon que j'accepterais volontiers, vous me rendriez un service bien grand* », ajoute-t-il dans la même lettre. On sait la suite : à Ploërmel, on s'y oppose catégoriquement : « *Pour l'affaire des domestiques, il ne faut pas y songer, puisque le bonhomme (M. de la Mennais) ne le veut pas.* » (L.171A065) Cependant, l'idée d'une suppléance européenne a, à ce point, fait son chemin dans la tête du F. Ambroise qu'il doit lui-même se défendre de lui donner une quelconque suite : « *Si Le Fichant et quelqu'un avec lui, écrit-il au F. Théodose, voulaient absolument venir, laissez-les ; mais ne prenez aucun engagement à leur sujet... Arrivés ici, je ne pourrai m'empêcher de les placer avantageusement et assez facilement. Mais j'aurais peur que ces jeunes gens ne se perdissent bientôt dans le monde. Mais qu'aucune personne ne vienne, faites-y bien attention.* » (L.171A066) Heureuse obédience du rêve à la réalité, en somme.

À l'évidence, la gestion du service domestique ne relève pas, aux Antilles, du simple ajustement de circonstance, au cas par cas. Elle prend de court les frères et s'écrit à rebours d'une déontologie professionnelle communément admise.

UN ENVIRONNEMENT SOUS LE SIGNE DE LA MALADIE ET DE LA MORT

On s'étonnera peut-être que l'on fasse figurer au registre d'une civilisation nouvelle des données aussi universelles que la maladie et la mort. Cependant, ces dernières, dans la brutalité de leur incidence, ont frappé, voire ébranlé les esprits : la première, dans la forme endémique d'une fièvre jaune irrémédiable ; la seconde dans la brièveté de son échéance.

Oui, chez les frères de la Guadeloupe et de la Martinique, la maladie et la mort s'inscrivent dans le cadre d'un véritable et désarçonnant choc de civilisation. D'une île à l'autre, l'endémie a quasiment la même ampleur et semble connaître un pic d'expansion, en l'année 1852. Le 25 novembre de cette année, le F. Paulin écrit à M. de la Mennais : « *L'épidémie fait toujours des ravages et un grand nombre de victimes.* » (L.169A212) Même s'il ajoute « *qu'à la Martinique la maladie est à son déclin* », il reste que de là-bas, et à la même époque, le F. Arthur adresse au F. Ambroise un tragique bilan de la maladie, d'une maison à l'autre, sans rien cacher de sa propre crise d'hystérie, à la vue du cadavre du F. Philémon. Et on sait que les frères de Fort-Royal se trouvaient au centre de l'épidémie, puisqu' « *on enterrait (dans cette ville) 19 à 20 personnes par jour.* » (L.173A237)

À pareille époque, nul vaccin à la fièvre jaune, à cette maladie virale aiguë, connue encore sous le nom de « fièvre américaine » ou de « vomis noir ». Transmise par les piqûres de moustiques, elle se signale d'abord par une poussée de fièvre, par des courbatures semblables à celles de la dengue, puis finit par développer un syndrome hémorragique, sous forme de vomissement de sang noirâtre, le tout accompagné de convulsions. On devine la panique qu'elle déclenche chez les patients et on mesure l'impuissance des soignants réduits aux expédients de l'époque : frictions, purgations, sangsues, saignées.

Il semble intéressant de relever les échos que suscite, dans les lettres, la maladie et son tragique aboutissement, d'une île à l'autre.

LA GUADELOUPE

Dès leur arrivée à la Guadeloupe, en 1838, les frères sont affrontés à une résurgence de la maladie. Dans sa lettre du 1^{er} août, le F. Antonin le mentionne : « *La fièvre jaune qui, depuis 1825, n'avait pas parue dans cette île, y est depuis trois semaines avec tant d'intensité que si elle continue un peu, il n'y aura pas un Européen sur 100 passagers que nous étions en arrivant...* » (L.168A012) Et il ajoute dans la lettre suivante : « *En trois semaines, on a perdu 4 prêtres, parmi lesquels se trouve le Vice-Préfet apostolique.* » (L.168A013) Et les frères malades de décrire eux-mêmes les manifestations de la maladie : « *Je commençais à rendre le sang par la bouche et par en bas, cela dura 3 ou 4 jours, bref, j'ai passé 5 semaines à l'hôpital où on m'a prodigué tous les soins possibles ainsi qu'au F. Arsène.* » (L.168A102 du F. Lambert au F. Marcellin, 19/09/1842). Le même Frère se fait plus explicite sur les débuts du mal, dans son courrier au Père de la Mennais : « *Le 1^{er} juillet je tombai malade, le 14 j'entrai à l'hôpital avec une fièvre du pays, le 21 la fièvre jaune se déclara, le premier accès dura 5 heures à peu près : j'ai été tellement mal que j'étais désespéré de tous le monde...* » (L.168A104) Heureux rescapé de l'épidémie, le F. Lambert peut ainsi s'autoriser la relation des épreuves traversées.

À la Pointe-à-Pitre « *le F. Nicolas n'a pas eu 4 jours de maladie* », avant de mourir, rappelle le F. Hervé (L.169A010 du 20 juillet 1846). Mais au-delà de la brièveté de la maladie, c'est son ampleur qui frappe d'emblée les frères. Dans sa lettre du 17 novembre 1838, le F. Osmond Dréano s'en fait l'écho : « *La maladie fait un ravage épouvantable, il y avait à la Guadeloupe 600 militaires, il en est mort 500 et une foule de personnes créoles ou créolisées : on ne l'a jamais vue plus active.* » (L.168A015) 14 ans plus tard, le F. Paulin écrit à l'abbé Ruault : « *Notre pauvre Guadeloupe est toujours plongée dans la douleur et l'affliction. L'épidémie fait toujours de grands ravages et un grand nombre de victimes. Les pauvres soldats, les marins et en général tous les pauvres Européens sont moissonnés en quantité.*

Jamais je n'avais vu, je n'avais été témoin de pareilles calamités. » (L.169A213)

L'épidémie est à ce point lourde qu'elle finit par faire peser sur l'évocation de la mort des frères une sorte de fatalisme qui s'interdit tout récit émotionnel ou circonstancié et opte, la plupart du temps, pour la concision de l'acte de décès. Ainsi la mention de la première victime de la maladie, par le F. Léonide Le Quitte : « *(Le F. Antonin) ayant été atteint de la fièvre jaune est mort le 4 du courant, après 11 jours de maladie.* » (L.168A014 du 08 octobre 1838) Rappelons, une nouvelle fois, la brève note du F. Hervé « *Le bon frère Nicolas n'a pas eu 4 jours de maladie* ». Le F. Hyacinthe Fichoux y ajoutera un élément anecdotique : « *le jour de son décès, (le F. Nicolas) dit qu'il ne verrait pas midi ; effectivement à midi, il rendit le dernier soupir.* » (L.169A011) Quant à la mort du F. Palémon Morin, décédé le 13 août 1841 à la Pointe-à-Pitre, une petite note du F. Marcellin au F. Ambroise au Morne Vanier indique : « *(le soir du 8 août) je le reconduisis à l'hôpital où la fièvre jaune ne l'a quitté qu'après avoir terminé ses jours. Il est mort hier au soir, vers les 9 heures, dans les meilleurs sentiments et sera inhumé vers 5 heures ce soir...* » (L.172A040 du 14 août 1841) Le cas du F. Arnould-Marie Halbiche qui « *n'a pas eu un jour de santé depuis son séjour dans la colonie* » préoccupe à maintes reprises le F. Paulin, jusqu'à son décès « *à l'hôpital des Saintes le 20 du présent (mai 1848) à minuit.* » (L.169A094) Aucune mise en scène ici, ni pour la mort du F. Avitien-Marie Jan, à Basse-Terre, en décembre 1851 : « *Le médecin en chef vient de me dire, écrit le F. Paulin, qu'il ne peut aller désormais plus de 4 jours.* » (L.169A186). Nous sommes ici dans une sorte de distanciation résignée, même si l'annonce du décès donne lieu parfois à un hommage appuyé du défunt.

La pudique relation des derniers moments des frères décédés de la fièvre jaune masque quelque peu l'angoisse que génère la maladie. Celle-ci est pourtant bien réelle : « *Je me porte aussi bien qu'en France. Cela ne m'empêche pas que j'ai peur.* », fait remarquer, le F. Antonin, le 1^{er} août 1838. (L.168A012). Le 23 août, il ajoute : « *Voyant presque tous les Européens mourir, j'ai eu peur pendant*

quelque tems... Je pense que je serai préservé de l'épidémie, ainsi que les autres frères. » (L.168A013). À Sainte-Rose, le F. Éric Georgelin se sent épuisé : « *Je ne sais ce qu'il en surviendra, mais je suis moralement certain que je ne pourrai y résister longtemps.* » Et la supplique à M. de la Mennais est nette : « *Il me reste encore une lueur d'espoir : c'est la France... Ne soyez pas sourd à ma prière, je vous en supplie.* » (L. 169A180) En 1852, l'épidémie sévit toujours à Pointe-à-Pitre. Outre le F. Philippe Hélou, les autres frères sont affectés. L'un d'entre eux en perd même la tête. « *(Le F. Philotée Le Breton) ne fait plus que rêver et a la tête pleine d'imaginations, écrit le F. Paulin, je ne sais où cela va aboutir, à la folie probablement.* » (L.169A212)

Les lettres en provenance de la Guadeloupe et qui ont trait à la fièvre jaune, ne donnent pas en général dans la surenchère des mots, ni dans une dramatisation démesurée. On opte plutôt pour la retenue, voire la note d'humour. Témoin cet extrait d'une lettre du F. Aristide Merhin : « *La fièvre jaune qui afflige depuis plusieurs mois la Martinique, a fait son entrée à la Guadeloupe, il y a quelques semaines ; elle n'est encore qu'à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre. Viendra-t-elle jusqu'au Moule ? Je ne désire point cela, tout ce que je sais c'est que si elle vient me visiter, je tâcherai de bien la recevoir, afin qu'étant contente de moi elle m'épargne cette fois-ci.* » (L.169A211)

LA MARTINIQUE

La fièvre jaune et les autres maladies tropicales semblent avoir particulièrement marqué les frères de Martinique, quant au ressenti, à « l'appréhension » dans tous les sens du terme et au retentissement sur les esprits.

Maintes lettres s'arrêtent à l'observation clinique de la maladie et à ce qu'on pourrait appeler son environnement. Ainsi de la remarque

du F. Alipe, au sujet de son confrère de Saint-Pierre : « *Le cher frère Saturnin est retenu à l'hôpital, de la même maladie que moi ; il a été saigné 4 fois et on lui a appliqué les sangsues sept fois ; maintenant la fièvre l'a quitté, mais il a toujours une toux qui le travaille beaucoup.* » (L.172A008) On sait déjà l'opinion du F. Polyme-Marie sur l'atmosphère pathogène de la paroisse du Lamentin : « *Tous ceux qui y ont été placer (avec lui) ont fait des maladies graves surtout le F. François de Sales, le F Guillaume y a eu la fièvre près d'un an...Le F. Jean Colombini a été obligé d'en sortir au bout de 20 mois de séjours...* » (L.173A199) Les hôpitaux débordés ne peuvent accueillir tous les frères malades. En février 1843, celui de Saint-Pierre est encombré de plus de 350 militaires », aux dires du F. Polyme au F. Ambroise. Chacun comprend dès lors que l'institution sanitaire n'est plus un lieu prophylactique, mais endogène, de la maladie. Et que dire de la promiscuité qui y règne, au grand dam du F. Arthur. Chacun comprend les dangers qu'il y a à y côtoyer des officiers de marine : « *les uns un peu malade et les autres convalessants, mais aucun d'eux n'a mal à la langue...La plupart de ces gens n'ont guerre que des discours propre à affaiblir la foi et la vocation des frères imprudents qui les écoutent.* » (L.172A125) Ainsi de la maladie en Martinique : de ses symptômes à sa défaillante gestion. Le F. Florentin Le Duc en sait quelque chose, et le F. Arthur avec lui, puisque ce dernier émet les plus grands doutes quant à la thérapie appliquée à son confrère : « *Je crois que ces médecins le rende malade à force de lui donner des remèdes pour une maladie qu'il n'a pas.* » (L.172A125)

La maladie, sous les formes de fièvre typhoïde, de dysenterie, et avant tout de fièvre jaune, elle-même souvent phase ultime des autres, décime les rangs des frères en Martinique, surtout dans les premiers temps (1841-1843) et dans l'année cruciale de 1852, si éprouvante pour les deux îles. Moïse Coubrun, jeune frère de 22 ans, et après seulement 6 mois de présence, est le premier à figurer au registre des décès. Le faire-part est rédigé par le F. Saturnin, le 9 juillet 1840 : « *Je vous annonce avec beaucoup de peine la mort du frère Moïse, arrivée le 27 juin : sa maladie a durée à peu près 50 jours...Il fut enterré le dimanche après la procession du Saint-Sacrement, le*

nombre des assistants étai au moins 4 à 5 mille personnes. » (L.172A013) Dans sa première lettre du 16 janvier 1841, le F. Ambroise évoque la traversée de l'océan et le long passage de la Guadeloupe à la Martinique (deux jours et deux nuits, pour 35 lieues !). Juste à temps, en fait, pour enterrer le F. Just Raffay (27 ans et un an de présence) : *« Nous sommes donc arrivés le mercredi 13, jour de l'enterrement du F. Just, enterré à Saint-Pierre. »* (L.172A018) On ne pouvait imaginer plus grande sobriété. Le 22 septembre 1841, le F. Gérard Le Texier apporte à l'avis de décès du F. Alipe-Marie Dagorn (28 ans et 2 ans de présence) une touche de compassion et de spiritualité : *« Notre bon et vertueux frère Alipe-Marie tomba malade le 15 de ce mois et il mourut le vingt et un à 5h. du matin de la fièvre jaune....C'est une grande perte pour nous et j'en serais inconsolable. Il a terminé sa vie sainte par la plus belle mort qu'il soit possible de voir. »* (L.172A046) Coup sur coup, les F. Benjamin Dauphin (24 ans, 1 an de présence) et Anastase Recourcé (24 ans, 6 mois de présence) *« attaqués par la fièvre jaune, la nuit de la veille de la fête de tous les saints »* meurent, le premier *« le 8 du mois à midi et le frère Anastase, le lendemain, vers dix heures du matin. »* (L172A047) Dououreux rappel de dates, deux ans plus tard, début novembre 1843, le F. Eugène Recourcé, cadet du F. Anastase, meurt lui aussi à 24 ans et au bout d'un an de présence : *« Cette mort a eu lieu à minuit, du 2 au 3 novembre 1843, après 9 jours de maladie...nous n'avions pas insisté qu'il eût été à l'hôpital, à cause que son frère y est mort et cela seul pouvait lui faire impression. »* (L.172A142 du F. Ambroise) Le 12 février 1844, le F. Marcellin-Marie, relate, en témoin direct, la mort sereine du F. Damase Ollivier (36 ans et 3 ans de présence) : *« Il y a eu environ cinq minutes entre son dernier signe de la croix et son dernier soupir, il nous a paru riant pendant cet intervalle de temps. »* (L.172A163-164) En décembre 1846, le F. Didier-Marie Guénot meurt à 33 ans et au terme d'une année de présence, d'une fièvre typhoïde : *« J'attribue cette mort, écrit le F. Ambroise, aux soins trop tard appliqués. »* (L.173A030). En 1852, sévit à Fort-de-France et à Saint-Pierre *« une épidémie qui emporte indistinctement des habitants par dizaines. »* C'est ainsi que le F. Philémon Morvan est *« enlevé en six jours par une fièvre dévorante »* (173A234). Il avait 37 ans. Le F. Brunon

Hamon³ (47 ans et un an de présence) est tombé malade, le 16 août 1852 : « la fièvre ne l'a pas quitté depuis le lundi jusqu'au vendredi où il est mort », note le F. Polyme. (L.173A236) « Rien de neuf ici, sinon que la fièvre jaune est toujours à la Martinique ; notre frère Andéol vient aussi de succomber ; il est mort après quelques jours de cette mauvaise fièvre ; ainsi en voilà quatre cette année à la Martinique », précise le F. Zénobe Ory (L.173A235). Bref, la fièvre sévit lourdement et injustement, pourrait-on dire, puisque la plupart des victimes sont jeunes et justifient de très peu de temps de présence dans la colonie. Le dernier nommé, le F. Andéol Chesnin n'avait que 18 ans et n'était là que depuis un an⁴

Les effets désastreux de la maladie ne sont pas sans soulever la question du rapatriement sanitaire. L'idée fait son chemin chez les frères. Dans sa lettre du 14 juillet 1848, le F. François de Sales Guilloux traduit, en des mots précautionneux, un sentiment partagé : « Depuis quelque temps, j'ai formé le projet de vous prier de me permettre de rentrer en France, quoique je ne suis pas habituellement malade, je suis constamment souffrant, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. » (L.173A108) Les médecins sont, bien entendu, les partisans obstinés de ce rapatriement. Voilà donc le F. Ambroise soumis à la pression des praticiens et à la fin de non-recevoir de M. de la Mennais, peu enclin à autoriser des retours susceptibles de se multiplier indûment. Mais le Directeur principal se défend de vouloir céder : « Voilà l'ordre des médecins déjà donné et quoique vous en dites, au sujet de mon zèle de renvoyer les frères en France, j'hésite, je recule et je traîne dans l'exécution des ordres que les médecins donnent pour cela. » (L.172A099) Si le F. Ambroise hésite, c'est qu'il redoute que le voyage solitaire ne soit fatal pour les grands malades. De là les tractations pour faire voyager ensemble, d'abord sur l'Inflexible, puis sur le Neptune, les F. Gérard Le Texier et

³ le F. Brunon Hamon est devenu frère, au terme d'un veuvage. Nous avons de lui deux lettres adressées à ses sœurs (L.173A233) et à sa fille (L.173A233b) écrites au Lamentin, le 5 août 1852. Son parcours de vie s'apparente à celui du F. Henri-Marie Evain, père de l'abbé.

⁴ Depuis le début de la mission jusqu'à 1860, une dizaine de jeunes frères sont morts à la Martinique, leur moyenne d'âge se situait entre 20 et 21 ans.

Alexis-Marie Rolland, le premier veillant sur « *le pauvre F. Alexis qui s'en va rapidement* » (L.172A194) Mourir en mer, une perspective à laquelle le F. Ambroise ne peut se résoudre : « *Mourir en mer, je ne peux en supporter l'idée seulement, être malade, privé de tous les secours humains et divins.* » (L.172A206) C'est ce qui arriva au F. François Régis Deschamps de la Guadeloupe, comme plus tard, en 1861, au F. Gordien-Marie Le Clère de la Martinique. Outre les décès dont elle est à l'origine, la fièvre jaune pose donc aux responsables de la Congrégation de lourds dilemmes.

La gravité de l'épidémie de la fièvre jaune et la psychose qu'elle engendre retentit, en Martinique, sur la santé mentale des frères, même lorsqu'ils échappent à son verdict mortel. La mort de tel ou tel les touche tous. Et en la circonstance « *on met sa main à suportée sa tête et on entre comme malgré soi dans une engoisse mortelle...* », avoue le F. Polyme (L.172A170) Aux dires du F. Ambroise, « *les F Rembert et Philémon étaient plutôt malades de frayeur que d'aucune maladie réelle à la suite de la mort du bon frère Alipe... Cela seul est très dangereux dans ce pays-ci et on tombe malade de peur seulement et on y meurt de suite.* » (L.172A049) Mieux que personne, le Directeur principal est à même de juger des séquelles de la maladie : « *Cette malheureuse maladie laisse des suites très fâcheuses dans les tempéraments tant soit peu nerveux ; le moral y est de suite affecté et on y est atteint de la folie ; et dans cette folie il y a une passion défrénée pour crier, babiller et courir et dire des choses propres à nous anéantir et à nous perdre totalement dans l'esprit du peuple...* » (L.172A099) Deux frères se sont fait remarquer à cet égard, au grand désarroi de tous ceux qui se voient contraints de les supporter. Il s'agit des F. Gérard Le Texier et Irénée Davalo, l'un et l'autre gravement atteints, mais sur un registre différent : « *Autant la folie du F. Gérard portait à la vertu et à la sainteté, autant celle du F. Irénée porte aux vices et à mal édifier et tout cela en public...* » (L.172A099) Quid du F. Gérard ? Le F. Saturnin s'en tient à un bref constat qui incline à un retour en France : « *Le F. Gérard est tombé dans la folie par suite de fièvre jaune et les médecins ont dit qu'il n'y avait rien à faire que de le renvoyer en France. Il est à la maison de santé de Saint-Pierre.* » (L.172A048) Deux mois plus tard, le F. Ambroise

avoue sa perplexité : « *Le F. Gérard est bien maintenant et je voudrais le persuader de rester ici, car c'est un des plus capables et des plus vertueux...Mais je n'ose prendre cette responsabilité sur moi.* » (L.172A 061b) Début janvier 1845, Le Supérieur ne peut que déplorer une rechute : « *Ce bon et saint religieux me donne aujourd'hui de grandes inquiétudes par des indices de démence qu'il laisse paraître encore.* » (L.172A193), le départ du F. Gérard s'impose. Quant au F. Irénée, son comportement est ingérable : « *Sa compagnie devient insupportable tant il crie, babille et bat, cela jour et nuit...Le pauvre frère Irénée nous tue et nous scandalise..., et tous les frères le fuient avec raison surtout devant les étrangers.* » (L.172A099) On ne peut tergiverser quant à son rapatriement. Impossible ici de recenser tous les troubles mentaux générés par la fièvre jaune. Qu'il soit permis cependant d'évoquer une forme particulière de paranoïa, en ce qui concerne le F. Mathieu Léon, et selon la diagnostic de la Commission de santé de l'hôpital de Saint-Pierre : « *Nous l'avons trouvé atteint d'aliénation mentale partielle et d'hallucination...(Son état) est caractérisé par une crainte et une frayeur de tout ce qui a rapport à la classe des gens de couleur qu'il considère comme autant d'ennemis qui ont juré sa perte...Il est urgent de soustraire le frère Mathieu aux causes qui entretiennent sa folie, laquelle le mènera à coup sûr au suicide.* » (L.173A088) Le retour du F. Mathieu s'impose, mais au prix de quelle inquiétude, puisqu'il s'obstine à voir dans ce retour une sorte de conspiration, et dans l'argent octroyé pour son voyage, l'argent versé pour qu'on le jette à la mer ou qu'on le livre à la justice, à son arrivée au Havre...

Les maladies tropicales et la psychose qu'elles engendrent à la Guadeloupe et à la Martinique, participent, et combien !... au choc de civilisation, au point de déclencher chez un certain nombre de frères une sorte de droit au retour, si loin de l'engagement irrévocable du départ.

UN DÉFI : L'INTÉGRATION DES FRÈRES CRÉOLES

« *Nous avons un besoin particulier de nous retrouver chez nous et de n'aller que là où le devoir nous appelle seulement...* » La ligne de conduite, formulée par le F. Ambroise, relève davantage de la parade aux agressions d'une société libertine que d'une volonté de se tenir systématiquement en retrait, dans le refus de toute inculturation, de toute assimilation. L'un des frères qui a le plus vécu en symbiose avec la réalité locale, le F. Marcellin-Marie Rouzioux, maîtrise le créole et en tire argument pour suggérer à M. de la Mennais l'opportunité d'une mutation convoitée : « *Je me plais ici (Saint-Pierre). Mais je vous supplie cependant de m'envoyer à Cayenne...Et je crois que je ferai là-bas plus de bien qu'ici, car le peuple de Cayenne est encore plus ignorant que celui de la Martinique et que déjà je comprends le langage des nègres d'ici, et à Cayenne c'est à peu près le même.* » (L.173A093 du 22 juin 1842) Il ne s'y rendra qu'en 1863, mais pour un long bail de 24 ans !

Au Morne Vanier, la conduite et le soin des bêtes pose problème. Le F. Ambroise, pragmatique, ose un marché, choquant de l'autre côté de l'océan, mais encore largement convenu ici, en dépit du mouvement qui se dessine vers la libération des esclaves (décret du 27 avril 1848) : « *J'ai bonne envie d'acheter un nègre, ce serait un avantage et une économie. Il me coûterait 900 f. et dans quatre ans il aura bien gagné son argent et l'on pourrait lui donner la liberté. Mais j'ai peur que vous ne soyez pas d'avis et c'est ce qui m'arrête. Cependant tous les frères me pressent de le faire.* » (L.172A114) Au-delà de l'anecdote, c'est l'investissement de nombreux frères dans la catéchisation des adultes, le soir à domicile, ou dans la journée, sur les habitations, qui est le meilleur indice de leur volonté d'intégration. Les frères sont allés vers les Créoles, les ont-ils d'emblée laissés venir à eux, jusqu'au partage de leur propre vie ? C'est un autre défi

qu'il nous appartient de considérer, dans la complexité des enjeux, de part et d'autre de l'océan.

Sur fond de préjugés

L'opinion que se fait tel ou tel frère des Créoles n'est pas exempte d'une certaine prévention, motivée par je ne sais quelle peur de se voir dépossédé de ses prérogatives, par l'intrusion d'une fierté affirmée, vite taxée d'arrogance : *« L'orgueil est un vice dominant chez les Créoles, dans les enfans et les grandes personnes, de sorte qu'on est obligé de les humilier de temps en temps ou bien ils deviennent arrogants »*, écrit le F. Clément Rio. Cela dit, force est à ce frère de reconnaître que *« les petit Créoles ont aussi des qualités vraiment aimables que n'ont point encore les enfans d'Europe : premièrement, ils sont beaucoup plus prévenants, plus obligeants, plus reconnaissants... »* (L.168A171) Du difficile équilibre des a priori de sympathie et de défiance ! Le jugement porté sur les Créoles, et sur la société antillaise en général, est bien souvent sans complaisance. C'est sans ambages que le F. Ambroise écrit à M. de la Mennais : *« Longtemps après notre arrivée ici et encore aujourd'hui, il y a des Européens qui ne font rien que végéter. Les Créoles de couleur n'ont aucune confiance dans les gens de leur classe ; et puis ils sont fainéants au dernier point. Il serait impossible de trouver un Créole de quelque classe qu'il soit à pouvoir tenir constamment à faire la classe 6 heures par jour et encore quelle classe ferait-il ? et quel principe donnerait-il, eux qui n'en ont pas, l'exemple est un bon maître... »* (L.173A126 du 8 novembre 1848) On comprend dès lors que beaucoup de frères doutent d'emblée de la constance d'éventuels candidats à la vie religieuse : *« Les quatre jeunes gens qui partent de la Pointe pour le noviciat de Ploërmel, je vous les donne pour de bons enfans...Mais rappelez-vous ce que sont les Créoles, comme tels, tout à fait inconstants ; celui que je croirai le moins fidèle, et celui dont il faudra le plus se méfier, c'est le nommé Sainte-Luce... »* (L. 168A142) Voilà qui est net et ciblé de la part du F. Arsène.

Un éventail de préventions à l'égard des vocations créoles

La prudence au regard des vocations, pour ce qui est des deux frères responsables de la Guadeloupe et de la Martinique, tient avant tout aux préjugés déjà évoqués à l'encontre des Créoles. Toute requête d'entrée dans la congrégation suscite d'emblée chez les frères Paulin et Ambroise, sinon une fin de non-recevoir, du moins la réticence. Le retour inopiné de deux postulants sur lesquels on fondait de grands espoirs ne peut que conforter le F. Paulin dans la circonspection : *« J'ai vu avec peine revenir les deux jeunes gens dont vous me parlez dans votre lettre... Ceci fait voir l'inconstance des créoles ; ils n'ont pas de tête. Je vous remercie mon bon Père de m'avoir fait connaître la détermination que vous avez prise de ne plus en recevoir. »* (L.169A189 du 16 janvier 1852) Ajoutons à cela une nouvelle perplexité, lorsqu'un frère créole envisage la prêtrise. En l'occurrence, il s'agit du F. Bernard-Marie Sainte-Luce, originaire de la Pointe-à-Pitre.

Le F. Ambroise, quoi qu'il ait pu penser M. de la Mennais, n'est pas, selon ses propres mots *« indifférent pour envoyer des sujets à Ploërmel. »* Mais les bons sujets sont *« rares dans ce pays »* (L.172A127). Il y a lieu de tenir compte, selon le F. Ambroise, du substrat éducatif de base : *« la première éducation des créoles est nulle et très mauvaise dans toutes les classes sauf les nègres, j'aurais plus confiance dans ceux-ci, car ils sont formés à la vie dure dès leur origine. »* (L.173A134) Les deux supérieurs sont donc partisans d'un choix de qualité qui prévient les déceptions et les attermoissements de part et d'autre.

À Ploërmel, le maître des novices, le F. Hippolyte Morin, est plutôt enclin à une sorte de veto à l'arrivée de candidats illégitimes de naissance. Le F. Paulin s'en offusque auprès du Père de la Mennais : *« J'ai plusieurs jeunes gens à vous envoyer, je les crois tous excellents, mais je vous avoue que je suis très indécis si je dois les envoyer, car il paraît que les frères de Ploërmel ne veulent pas de bâtards... Le F. Hippolyte m'écrit à ce sujet des choses désagréables... Je trouve que le f. Hippolyte va trop loin, il dépasse les limites, il parle avec un empire absolu. »* (L.169A156) Le F.

Ambroise, lui aussi, s'offusque des interférences du F. Hippolyte, dans une question que M. de la Mennais semblait avoir traitée avec largeur de vue. Au Fondateur donc de trancher le débat : « *Voici une lettre au F. Hippolyte, faites-en ce que vous voudrez, mais il m'est bien connu que ce frère a besoin d'une bonne leçon. On ne sait plus à qui obéir...Dites-moi définitivement s'il faut vous envoyer des jeunes gens sans naissance, quand ils ont, par ailleurs, les bonnes qualités nécessaires.* » (L.173A184) Difficile partition, lorsqu'elle s'écrit et s'exécute en discordance !

Une grande circonspection préside, on le voit, à l'envoi des postulants créoles à Ploërmel, de part et d'autre de l'océan. Aux Antilles, la question continue d'agiter les esprits, au niveau des responsables du moins, lorsqu'entrent en conflit l'évidente générosité d'un grand nombre de jeunes gens, la hantise de l'infraction aux règles canoniques, voire la logistique des départs elle-même.

Très vite, plus d'un jeune s'est laissé séduire par la vie des frères. Et ceux-ci ont, dans l'ensemble, fait bon accueil à leur projet. On ne peut relever ici toutes les mentions louangeuses à l'adresse des candidats. Témoins cependant deux appréciations. Ainsi celle du F. Lambert, en date de mars 1851, sur un jeune homme de Pointe-à-Pitre, probablement le F. Lucile-Marie (Joseph Zénon) : « *Il est très pieux, il n'est pas très instruit, mais il a un certain savoir, je crois que ce sera un très bon frère. Il a un excellent caractère, bien doux et bon, il sait bien le chant et l'état de charpentier. Il appartient à une famille bien pieuse.* » (L.169A171) À Saint-Pierre de Martinique, on ne tarit pas d'éloges sur les deux jeunes gens, déjà signalés par le F. Saturnin : « *l'un âgé de 30 ans, clerc chez un avocat, l'autre âgé de 24 ans, clerc chez un notaire.* » (L.172A007) Le F. Alipe, toujours zélé et enthousiaste abonde dans le même sens : « *Je désire beaucoup qu'ils entrent dans notre congrégation, car d'après ce que nous a dit M. le Curé, ce sont des jeunes gens d'une conduite irréprochable, et même édifiante...Le plus âgé surtout est un bon jeune homme et d'un grand mérite : il est vénéré même des plus libertins qui font tous leurs efforts pour l'empêcher d'exécuter son dessein, mais je pense qu'ils*

seront inutiles, car il est inébranlable. » (L.172A008) Ce ne sont là que deux témoignages, parmi tant d'autres, à l'appui des candidatures déclarées et sans doute parfois suscitées. Le fait est qu'une trentaine de jeunes gens de Guadeloupe et de Martinique se sont présentés au noviciat de Ploërmel, de 1840 à 1860, la période qui nous occupe. 14 d'entre eux se sont retirés à des dates diverses, dont l'un pour la Trappe. La plupart des retraits se sont produits dans les années 1852-1853. Et il faudra attendre quelque 10 ans (1863) avant qu'un jeune Martiniquais de Saint-Pierre ne figure en tête d'une liste de nouveaux aspirants. Le vide momentané est sans doute à mettre au compte du Fondateur. Qu'on se rappelle, une fois encore, la phrase du F. Paulin, en date du 16 janvier 1852 : « *Je vous remercie, mon bon Père de m'avoir fait connaître la détermination que vous avez prise de ne plus en recevoir.* » (L.169A189)

L'accueil des jeunes Créoles dans la congrégation suscite tous les espoirs chez les frères, mais place les responsables locaux devant des choix difficiles, quant au présent et quant à l'avenir.

Sans cesse, se pose la lancinante question : est-il pertinent d'ouvrir la perspective de la vie religieuse à des jeunes gens qui, canoniquement, ne peuvent en principe y accéder ? Le F. Philémon fait écho à l'imbroglio de la situation familiale de l'un des candidats pour Ploërmel : « *J'ai au Mouillage deux enfants qui se disposent à partir pour Ploërmel : ils sont tous deux de bons enfants, mais ils ne sont pas légitimes. Et la mère du plus grand vit avec un homme sans être mariée... Le F. Ambroise voudrait que son père le reconnu devant la loi et je ne pense pas que le père de cet enfant qui est un blanc et marié à une autre femme que la mère de l'enfant le fasse.* » (L.173A163) Quant au F. Ambroise, en dépit de l'avis favorable de M. de la Mennais et de l'aval des Autorités consultées par ce dernier, on le sent, certes disposé à entreprendre les démarches, mais parfois aussi inhibé et tenté de se retrancher dans des postures dilatoires. Sans doute, mesurait-il toute la complexité des démarches : quelle quote-part exiger des familles, en vue des études des jeunes en partance pour Ploërmel ? Quel papier espérer du futur voyageur du

Mouillage dont parle le F. Philémon, si la reconnaissance en paternité du géniteur blanc ne s'obtient pas ? Que faire, lorsque manque l'extrait d'âge et le consentement des parents, en ce qui concerne les jeunes gens du Marin ? (L 173A030) Et que dire de l'effet désastreux des départs sans cesse différés, sur le moral des futurs voyageurs : « *Je viens de recevoir un refus de passage pour les 3 jeunes gens du Marin. On me dit que le bâtiment de l'État qui part pour Brest est trop chargé de voyageurs...* » Il faudra attendre la fin de l'année : « *Mais ces jeunes gens qui brûlent d'envie de partir sont si fatigués et peut-être vont-ils se dégoûter...* » (L. 173A045 du 8 mai 1847) Finalement, le départ se fera début juillet, sur un navire de commerce, au terme de multiples prospections : « *À la fin, j'ai trouvé un capitaine du navire le Zampa, qui a consenti à les prendre, comme demi-passagers à 225 f. chacun. Ce navire partira pour le Havre du 1^{er} au 3 juillet sans manquer.* » (L.173A054)

Et si l'on faisait un noviciat sur place, à la Martinique, en l'occurrence ! Chacun devine aisément que l'idée finit par faire son chemin. L'Administration y pousse : « *Une somme de 31.500 f. a été votée à cet effet* », selon le F. Marcellin-Marie (L.173A188) ; et elle dépêche un Inspecteur, au grand dam du F. Ambroise : « *Je ne manquerai pas de faire auprès de M. Chauvet tout ce que je pourrai pour détruire dans son idée le projet fou d'établir ici une espèce de noviciat formé de créoles. D'abord réellement cela ne vaudrait rien, absolument rien, pour le pays. Ils feraient des dépenses et des démarches qui gêneraient tout sans une bonne suite...* » (L.173A126) À lire le F. Ambroise, c'est l'intérêt même du pays qui serait menacé par l'instauration à demeure d'un noviciat. Sans doute faut-il subodorer dans ce refus de délocaliser le noviciat une certaine peur hexagonale de se voir dépossédé du droit d'imprimer à la vie religieuse une sorte de marque de fabrique originelle et inaliénable. Cela dit, tous les frères ne partageaient pas l'hostilité du F. Ambroise au projet. Le F. Marcellin-Marie, particulièrement au fait de la réalité locale, en serait plutôt partisan, même s'il a pleine conscience des risques de l'aventure : « *Je sais que ce noviciat est difficile à établir, mais les résultats peuvent en dépasser la peine, et il y a au moins autant de raisons pour que d'exemples contre ; mettez-y à la tête un*

homme de tête, et sous peu les résultats seront consolants. Il faut une grande perspicacité dans le choix des sujets, cela est vrai, mais la patience et la probation en feront une grande partie... » (L.173A188) Dans la lettre suivante, le même frère se fait plus pressant, voire plus lyrique : *« Il serait malheureux que vous vinsiez à manquer un établissement aussi utile que pourrait l'être un noviciat à la Martinique, et de ne pas avoir une école aussi avantageuse qu'une école élémentaire supérieure à côté du noviciat...Le frère Ambroise et d'autres avec lui – des curés ou des frères – allèguent l'inconstance des créoles, c'est sans doute une raison forte, mais non tranchante. Vous pouvez en juger par les jeunes créoles que nous vous avons envoyés...Ah ! notre bon Père, que de bien ne ferait pas ici un bon noviciat où les bons enfants créoles apprendront à secourir leurs frères malheureux... » (L.173A189)* Visiblement, et avant la lettre, le F. Marcellin se situait déjà dans la perspective d'une cession des responsabilités et d'un développement intégral des personnes.

Reste la question du retour au pays d'origine des novices formés à Ploërmel. Elle semble tranchée, dans le sens d'un refus, et par M. de la Mennais, et par les responsables de la Guadeloupe et de la Martinique. Le F. Arthur qui partage avec le F. Marcellin-Marie les mêmes affinités avec leur pays d'adoption oserait-il se présenter en franc-tireur d'une autre stratégie ? Un indice le laisse penser. Dans sa longue et émouvante lettre du 10 novembre 1852, adressée au F. Ambroise, rentré en France, le F. Arthur ne tarit pas d'éloges sur le F. Héraclien Pagès, l'un des premiers frères martiniquais, en transit à Saint-Pierre, au terme d'un itinéraire tumultueux qui l'a conduit successivement au Sénégal, à la Guyane, à la Guadeloupe. Autant dire que ce F. Héraclien faisait figure d'intrus, au titre de la règle de non-retour sur sa terre d'origine. La prévenance du F. Arthur est l'expression de sa naturelle cordialité certes, mais aussi, dirions-nous, la traduction subliminale d'une inclination à la « porte ouverte », au-delà des principes établis : *« Notre bon frère Héraclien qui a passé 15 jours ici a été un modèle de toutes les vertus pendant son séjour parmi nous ; il nous a édifié par sa régularité et son obéissance, il me*

demandais des permissions pour les plus petites choses. De mon côté, je n'ai rien négligé pour lui faire plaisir. » (L.173A237)

Cela dit, l'heure n'est pas à la concession, tant il est difficile de se défaire de préjugés, de préventions tenaces : « *Je désire bien notre bon Père ne plus voir de frères créoles venir ici. Ils ne sont pas faits pour exercer dans leurs pays. Ils sont bons pour occasionner des dépenses et donner beaucoup d'embarras.* » Brutale réaction épidermique et audacieuse extrapolation, à partir du cas « Héraclien » ! « *Le pauvre frère Héraclien ne peut guère convenir qu'à la Maison-mère, car il n'est vraiment capable de rien à la vérité...* » (L.169A210 du F. Paulin) Nous sommes loin de la bienveillance du F. Arthur. Le F. Ambroise, lui, justifie son refus, au regard des interrogations, voire du scandale, que pourrait susciter la présence d'un religieux antillais, dès lors surtout, – et c'est le cas du plus grand nombre –, que la naissance de ce religieux est entaché d'illégitimité. La présence au Morne Vanier, pendant 13 jours, du F. Bernard-Marie Sainte-Luce, précédemment à Cayenne, en est l'illustration. « *Le frère Bernard est descendu deux fois le dimanche à la petite messe seulement, car il sentait bien qu'il ne pouvait guère se faire voir, sans s'attirer une foule de curieux pour voir un frère noir... On s'en est porté en foule au Morne Vanier pour le voir, mais nous avons donné la chasse. Sa présence ici fait un mauvais effet pour nous, l'effet du préjugé. S'il avait été blanc, on n'aurait rien su...* » (L.173A048)

Il ne reste donc, à M. de la Mennais et aux deux Supérieurs des Antilles, qu'à miser sur le facteur « distance » qui dédouane et universalise en quelque sorte un état de vie particulier, si petite soit cette distance. C'est ainsi que le Fondateur ose envisager des permutations possibles des frères antillais, d'une île à l'autre. Le F. Paulin n'y est pas, a priori, hostile, sans être enthousiaste pour autant : « *Il me semble que vous pourriez peut-être, sans inconvénient, placer quelques créoles de la Martinique à la Guadeloupe pourvu qu'ils soient pieux et bien éprouvés, mais je doute qu'on eût confiance en eux.* » (L.169A176) Pari risqué en somme ! Qu'il suffise de mentionner ici que l'origine

guadeloupéenne du F. Bernard-Marie n'atténue en rien le sentiment d'incongruité de sa présence à Fort-Royal ou au Morne Vanier, au regard de la foule martiniquaise. En fait, sur les trente frères antillais évoqués plus haut, seuls deux Martiniquais peuvent justifier d'un placement en Guadeloupe (aucun dans l'autre sens). Il s'agit des F Héraclien Pagès (un an) et Anastase-Marie Bruère (20 ans, de 1858 à 1878, et ce, après un séjour de dix ans au Sénégal). Les autres ont servi au Sénégal, en Guyane et en France. Qu'on nous permette de nommer, pour ce dernier pays, compte tenu de la durée de leur séjour, les F.Alfred Laborie, Henri-Marie Martial, Lucile-Marie Zénon . Une mention à part, pour les F. Léobard et Celse-Marie Bourgneuf, tous deux frères de sang et natifs de Grande-Anse en Martinique, tous deux encore morts en Espagne en 1916 et 1907. Surprenante fraternité d'itinéraire !

Bref, l'intégration des frères créoles ne se fait pas sans mal. Les préventions à leur encontre demeurent, d'autant que la correspondance des novices antillais en direction de leur pays nourrit quelquefois de la suspicion, voire de la rancœur. C'est le cas d'un billet outrecuidant, écrit en créole, et intercepté à Fort-de-France. Disons qu'il ne verse pas dans l'admiration des frères de la Métropole, c'est le moins qu'on puisse dire, puisqu'il y est noté que : « *les frères de France étaient tous des imbéciles.* » (L.173A210b du F. Philémon)

LE DÉBAT INTÉRIEUR À L'AUNE D'UN AUTRE MONDE

Nombre de lettres portent témoignage des débats intérieurs des frères, au contact d'une civilisation qui les surprend, à plus d'un titre et qui provoque une sorte d'onde de choc dont la force déstabilisante est à la mesure de la sensibilité et de la fragilité de chacun. Au fil des mois et des années, apparaît le divorce entre le rêve et la réalité, comme si on prenait conscience d'un malentendu : les promesses de départ, en termes tout à la fois de disponibilité à vie et d'horizon radieux, se brisent sur un frustrant décompte des illusions, appelant parfois à la désertion, souvent au retour au pays.

Dans la tête et le cœur de plusieurs frères, s'écrit le long récit des défaillances rencontrées, des renoncements entrevus. Les problématiques sont globalement les mêmes d'une île à l'autre. Il nous a paru bon d'en étudier la traduction séparément, dans le souci de pointer certaines spécificités.

GUADELOUPE

Le sujet qui nous retient ici incline à penser exclusivement aux difficultés personnelles rencontrés par les pionniers de la mission de la Guadeloupe, à occulter d'emblée les étincelles de bonheur et les moments de grâce. Qu'il soit permis de commencer par ceux-ci.

L'expression du bonheur trouve, pour la plupart, sa justification dans la conscience de la mission à accomplir. Ainsi du F. Anastase Gélébart, au Moule, trois ans après son arrivée : « *Je me plais bien toujours dans ce pays, quand je considère le bien qu'il y a à faire,*

j'oublie en quelque sorte les fatigues et les peines. » (L.169A005) Ainsi encore d'un F. Méaugon Le Roy, euphorique à la Désirade : « *Ah ! Si je m'y plais ? Oui, oui, je m'y plais très bien. Voilà trois ans et quelques mois que j'y suis, il me semble qu'il n'y a que quelques jours. » (L.169A139)* D'autres évoquent plus explicitement la joie du Royaume de Dieu à annoncer. Et c'est à nouveau à notre F. Anastase de dire sa reconnaissance à la Providence de ce qu'elle ait voulu « *(le) choisir pour travailler au bonheur des âmes. » (L.168A165)* Point de limite au zèle heureux du F. Hyacinthe Fichoux : « *Je passerais les jours et les nuits à annoncer le Royaume de Dieu » (L.168A169)*

La sérénité, le bonheur, beaucoup les trouvent dans le sentiment d'une vraie fraternité. Le F. Paulin s'en porte garant : « *Je ne puis que vous dire du bien des frères de la Guadeloupe ; ils sont remplis de bonne volonté et bien désireux de faire le bien et de gagner les âmes au bon Dieu. » (L.169A019)* Notons la mention particulière au F. Hervé Monnerais, sorte d'« électron libre » dirions-nous aujourd'hui, de la maison de Basse-Terre, et cependant « *ce qui plaît en lui c'est son bon cœur, son empressement à rendre service à tous les frères. »* Au registre de la convivialité, nous retrouvons encore les deux frères emblématiques du Moule, Anastase et Donatien : « *Nous sommes toujours bien ensemble, tous les deux, c'est ce qui fait notre bonheur. » (L.168A165)* Comment en serait-il autrement, puisqu'aux dires du F. Donatien Tobie « *le F. Anastase va de vertus en vertus » (L.169A007)* Les préventions les plus tenaces du nouvel arrivant cèdent parfois à l'inattendu de l'accueil. Le F. Lambert Boullier le note pour son propre compte : « *Je vous avoue que je suis venu dans les colonies, bien prévenu contre les frères qui y étaient avant moi, mais c'est tout le contraire de ce que je croyais... Nous trouvâmes des frères fervents, et tout dans le bon Dieu, ne cherchant que sa gloire et le salut des âmes. » (L.168A079)* Enfin il est, en Guadeloupe, une figure irradiante qui fait l'unanimité autour d'elle, le F. Hyacinthe. Écoutons le F. Paulin : « *Que vous dirai-je de notre saint frère Hyacinthe ? Il attire les bénédictions du bon Dieu sur nous tous, il est vénéré des frères et de tout le monde. C'est un trésor pour Basse-Terre. Il n'est personne qui ne le regarde comme un saint et c'est avec grande raison. » (L.169A016)*

Après un début désastreux, - nous le verrons plus loin -, la mission de la Guadeloupe nous laisse, en somme, un beau témoignage de concorde qui, pour autant, n'amortit ni ne supprime l'acuité du débat intérieur, même chez les frères les plus généreux.

Il est un combat particulièrement onéreux pour nombre de frères de Guadeloupe, celui de la chair. Mieux que personne, ils mesurent combien le contexte local en impose la prégnance, l'obsession et la rudesse. Quelquefois, on y fait allusion à demi-mots. Ainsi d'un jeune frère, au tout début de son séjour: «*J'éprouve des dégoûts et quelquefois des tentations qui jusqu'à ce moment m'étaient inconnues.*» Même allusion euphémique de la part d'un autre confrère: «*Après près de 9 mois j'ai fort souvent dans l'esprit des pensées que je n'ose vous nommer.*» (L.169A112)

Ce sont les deux confrères du Moule, que nous avons déjà évoqués, qui se font, pour leur propre compte, les confidents le plus assidus, et qui nous apparaissent les protagonistes le plus résistants d'un combat, finalement gagné de n'être pas occulté, mais toujours confessé. Dans leurs comptes de conscience à M. de la Mennais (7, pour le premier nommé ; 6, pour le second), ils en parlent avec franchise et pudeur tout à la fois. À entendre les deux frères, point de répit dans le combat. «*La chair (les) tient, la chair (les) dure*», dirait le poète... On comprend alors le souhait exprimé par l'un d'eux, de revenir en France, après douze ans de présence : «*Mon bien tendre Père, daignez m'accorder de rentrer à notre chère Maison-Mère pour me retremper dans les vertus de mon saint état...car je me sens usé plus encore d'esprit que de corps.*»

«*Je ne suis point venu aux colonies par force, je ne pense pas que vous voulussiez me tenir par force dans les colonies.*» (L.168A009) C'est en ces termes que le F. Sigismond Chevallier plaide son retour en France. À mots couverts, la formulation est symptomatique d'une remise en cause du volontariat de départ, impliquant d'emblée un voyage à vie. Un certain nombre de frères finissent, en effet, par accréditer, au fond d'eux-mêmes, l'idée d'un malentendu, et à faire du retour en France la seule alternative plausible aux difficultés.

La requête en ce sens est souvent véhémement et au diapason des sentiments ulcérés du moment. Ainsi du F. Léonide Le Quitte : « *Fallait-il donc quitter ma patrie, pour venir me jeter dans un abîme de maux !* » (L.168A018) « *J'aime mieux me retrouver dans ma patrie que de rester ici.* » (L.168A022) Quelquefois, la demande de retour « s'autorise » en quelque sorte de l'audience qu'elle veut à tout prix susciter. Procédé dont le F. Antonin Chadoutaud serait l'un des tenants, selon le F. Paulin : « *Il paraît qu'il est venu aux colonies contre son gré, il ne cesse de dire aux autres frères qu'il n'a jamais demandé à y venir.* » (L.169A026) Parfois encore, la hantise du retour déclenche une sorte d'allergie à l'alimentation locale. À peine arrivé, le F. Guy-Marie Mével, toujours selon le F. Paulin, « *ne parle et ne respire que la France ; c'est au point qu'il ne veut même pas manger autre chose que ce qui vient de France...* » (L.169A214) Certes, il est des retours en France qui sont pleinement justifiés par des santés délabrées, par un souci légitime de se ressourcer, après un long et usant séjour. Sous la plume des frères s'exprime le désir récurrent de retrouver « *l'esprit de son état* ». Il reste que le prurit du retour à la patrie s'explique sans doute par une sorte de décalage ressenti entre les promesses de départ et la réalité. Beaucoup ont cédé à l'exotisme, voire imaginé une sorte d'eldorado qui ferait d'emblée la part belle à une convivialité sans pareille, à des conditions d'accueil irréprochables, à une organisation scolaire aux rouages bien huilés...Ce ne fut pas le cas, loin s'en est fallu.

Il est des cas où l'inadéquation de quelques frères à la mission, non seulement amplifie le déséquilibre intérieur de ces derniers, mais retentit sur tous, au point de nécessiter une mise à distance. Le cas des F. Antonin Chadoutaud et Nicomède Hodebert tourmente l'esprit du F. Paulin. Nous savons déjà que le premier nommé ne rêve que de s'en retourner. Le jugement du F. Paulin est donc sans appel : « *Il est urgent qu'il s'en aille ; il ne fait aucun bien ici et Dieu veuille qu'il ne fasse pas de mal.* » Quant au F. Nicomède : « *il ne veut obéir à personne et il n'aime pas les enfants et ne s'en fait pas aimer.* » (L.169A110) « *Il n'est aimé de personne. Il ne connaît que sa tête...Les frères n'en veulent pas. Il met la division partout où il se trouve.* » (L.169A178) Et le Supérieur de conclure dans une autre

lettre : « *Ces sortes de frères sont à charge dans ce pays-ci.* » (L.169A120)

Les deux frères créoles Héraclien Pagès et Bernard Sainte-Luce, précédemment en Guyane, arrivent en Guadeloupe, déjà en rupture de ban avec leur état de vie, et le cœur plein d'acrimonie. Inutile d'en espérer quelque coopération. Leur déroute ne peut que générer le malaise. Le Directeur principal ne tergiverse pas au sujet du F. Héraclien : « *il nous est plus qu'inutile ici.* » (L.169A208) À propos du F. Bernard, le jugement est du même acabit : « *Je désire que la «Caravane» parte au plus tôt car le séjour du frère Bernard ici ne peut nous faire aucun bien.* » (L.169A038)

Il arrive même parfois que la perturbation intérieure soit si grande qu'elle relève de la pathologie, entraînant le frère affecté dans des maux qu'il ne peut lui-même circonscrire. C'est ainsi qu'un retour d'urgence en France s'avère indispensable pour le F. Ronan-Marie Cuillandre. « *Malade spirituellement* », celui-ci l'est, jusqu'à être « *tourmenté par des violentes et incessantes tentations* » qui se soldent, pour lui-même, par des « *maux inexprimables au point que si le bon Dieu ne le soutenait il y aurait à craindre le scandale.* » (L.169A154)

Au regard de ces échecs d'intégration, force est de prendre en compte les fragilités personnelles initiales, mais aussi l'impact d'un autre monde, d'un autre climat : « *Ah ! Que le climat est terrible, comme il change les hommes en peu de temps* », écrivait toujours le F. Paulin (L.169A110)

MARTINIQUE

Chacun le devine aisément, les frères de Martinique connaissent les mêmes problématiques, sur le terrain qui nous occupe, que ceux de Guadeloupe. Mais ici, sans doute, les débats semblent plus exacerbés, en raison d'une perception plus nette et plus crispée des défaillances des personnes, des effets collatéraux de cet état de fait,

en termes de relations heurtées, de conflits, de comportements et de ruptures brutales et extrêmes.

Un certain nombre de frères de Guadeloupe ont relevé, le plus souvent avec une humble et vigilante sincérité, la rude challenge que constituait la garde de la pureté dans un environnement qui ne s'y prêtait guère. Les frères de Martinique ne dérogent pas au même combat, un combat très vite abordé, puisque l'un d'eux en connaît les assauts, dès la traversée : *« Je tenais mes yeux fermés à tous, je m'interdisais d'aller dans les batteries et sur le pont, et je restais dans notre poste et toujours mon esprit était souillé des malheureuses pensées. »*

Le témoignage de tel ou tel frère, foncièrement généreux ne s'arrête pas à l'aveu désarmé. Il précise les contours de la tentation et, du même coup, de sa parade. En somme, assez peu de notations sur le sujet dans la correspondance de Martinique Mais les allusions relevées sont significatives de l'universelle prégnance de l'idée de souillure, d'impureté et de combat onéreux à mener : *« Avant notre retraite, et même pendant plusieurs mois, l'aiguillon de la chair m'a horriblement tourmenté, et dans tout cela il y avait de ma faute, car je ne veillais pas assez sur mes yeux, mais j'y ai donné occasion en prenant des bains, sans assez de précautions. J'y ai renoncé... »*

Le combat intérieur est tributaire des dispositions originelles de la personne et de leurs carences. Les autres en souffrent, mais on est d'abord à soi-même sa propre victime, son propre souffre-douleur. L'histoire tumultueuse d'un certain nombre de frères en Martinique illustre ce constat, tandis que la personnalité intransigeante du Supérieur, le F. Ambroise, et la rigueur normative de quelques frères zélés contribuent à la mise en lumière des défaillances.

Dès les premiers mois de son arrivée, le F. Ambroise pose un sévère diagnostic et se montre sans complaisance sur le profil des frères envoyés, et sans hésitation dans le maniement du « couperet » : *« Ne nous envoyez ici aucun frère fragile, car les forts deviennent faibles ici... Nous avons en Martinique 5 qui devraient être en France : les F. Anastase (Recourcé), Irénée, Marcellin-Marie,*

Rembert et Fabien ; des hommes qui ne feront jamais rien ici que perdre les autres et se perdre eux-mêmes. Il faut donc ici des religieux ; et il faut aussi qu'il y ait dans chaque maison au moins deux hommes capables par leur science. » (L.173A035) La prudence commande que l'on fasse venir des gens qui ont fait leurs preuves : *« Je l'ai toujours dit, et je tiendrai mordicus que ce n'est pas ici un endroit où l'on doit envoyer des frères faire leurs preuves. »* (L.172A149) En d'autres termes, le Fondateur est prié de *« ne point envoyer des hommes à faire leur noviciat et des frères dont la vocation n'est pas assurée. »* (L.172A114) Le cas du F. Eunoch Aupied, décédé le 11 juillet 1850, offre une nouvelle fois l'occasion de plaider pour un discernement approfondi. Le F. Eunoch *« s'il ne fût pas mort, prenait le chemin pour aller très mal. Il est très fâcheux que vous soyez obligé d'envoyer de semblables dans ce pays, car ils ne peuvent y rester longtemps et y faire aucun bien, au contraire, ils bouleversent tout et détournent les autres du bien. »* (L.173A172) Mais c'est à l'adresse de l'abbé Ruault que le F. Ambroise expose la douloureuse problématique des frères qui se sentent en porte-à-faux avec la réalité missionnaire : *« Le bouillonnement d'ardeur que vous remarquez dans les frères qui nous viennent ne vaut rien et ne sert à rien ; avant qu'ils soient mis à l'œuvre, cette vapeur d'ardeur a bien vite disparu et il ne reste que ce qu'il y avait réellement de bon dans le fond...Alors commence un autre être pour eux, et il faut bâtir sur un tout autre fondement dont ils ne s'y attendaient pas. Ainsi ils deviennent stupéfaits...et commencent à crier haut : « Mais on nous avait dit ceci, on nous avait dit cela et ce n'est plus rien de ce qu'on nous avait dit. »* (L.173A175)

Outre le F. Ambroise, quelques autres ont fait écho aux distorsions entre le rêve et la réalité, entre l'idéal religieux entrevu et sa traduction hic et nunc. Le F Alipe Dagorn en est particulièrement frappé et navré : *« Il semble que surtout dans ce pays il est presque impossible de pouvoir conserver l'esprit de notre état. À Saint-Pierre on va jusqu'à dire que nos vœux sont à peu près nuls dans les colonies, qu'on n'est plus tenu à l'observation de la règle. »* (L.172A001) Comme le F. Ambroise, le F. Alipe milite pour l'arrivée d'hommes sérieusement éprouvés, eu égard à sa propre

expérience : « *Sans vos prières et le secours de Marie, je serais insecourable au milieu des mauvais exemples qu'on a continuellement sous les yeux et contre lesquels on est obligé de se raidir, sans quoi on serait bientôt entraîné dans l'abîme.* » (L.172A045) Le F. Saturnin Navatte, premier directeur de Fort-Royal, mentionne l'arrivée de la deuxième vague de frères en Martinique (celle du F. Ambroise) : « *Ils paraissent avoir des dispositions admirables, aussi ont-ils été surpris de trouver si peu d'esprit religieux parmi les frères des colonies.* » (L.172A020) Inéluctable surprise, serait-on tenté de penser...

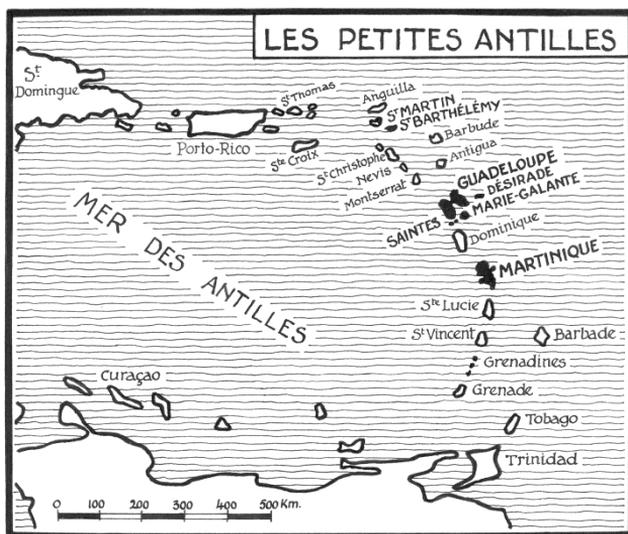
La tâche qui attend les nouveaux arrivants est rude, mais l'humeur est au relâchement et à la concession du laisser-aller. Cet état de fait ne peut qu'alourdir le débat intérieur de chacun, les contentieux réciproques, et finalement raidir les positions. On comprend que telle ou telle voix, celle du F. Arthur, en l'occurrence, s'élève, en contrepoint de celle du F. Ambroise, pour prôner une autre approche : « *Les frères ont plus souvent besoin d'être encouragés que grondés.* » (L.173A023)

Un certain nombre de frères de Martinique ont vécu de lourds débats intérieurs qui ont retenti sur leurs rapports avec les autres et qui se sont soldés parfois par des comportements délibérément provocateurs. Manière paradoxale de se dédouaner, voire d'appeler au secours ! On n'évoquera pas ici la trajectoire des F. Saturnin, Fiacre, Surin et Henri-Marie (le père de l'abbé Evain), tous dans la mouvance et le sillage du prêtre nommé. Mais celui de quelques frères, morts jeunes ou ayant quitté la congrégation, bien après la conclusion de l'affaire Evain. Nous pensons d'emblée au F. Moïse Coubrun décédé au bout de six mois de présence, qui ne furent pas toujours marqués au coin de la sérénité. Ce F. Moïse vit, selon le F. Alipe, en marge des exercices : « *ces Messieurs (les prêtres) nous demandaient lorsque nous allions à l'église où il était.* » (L.172A003) Quant au frère incriminé, il se drape dans la suffisance à l'égard de son directeur : « *J'ai trop d'amour-propre pour estimer et respecter celui qui me méprise* », au nom d'une fidélité à lui-même : « *Tel j'étais en France, tel je le suis ici.* » (L.172A009) D'autres versent

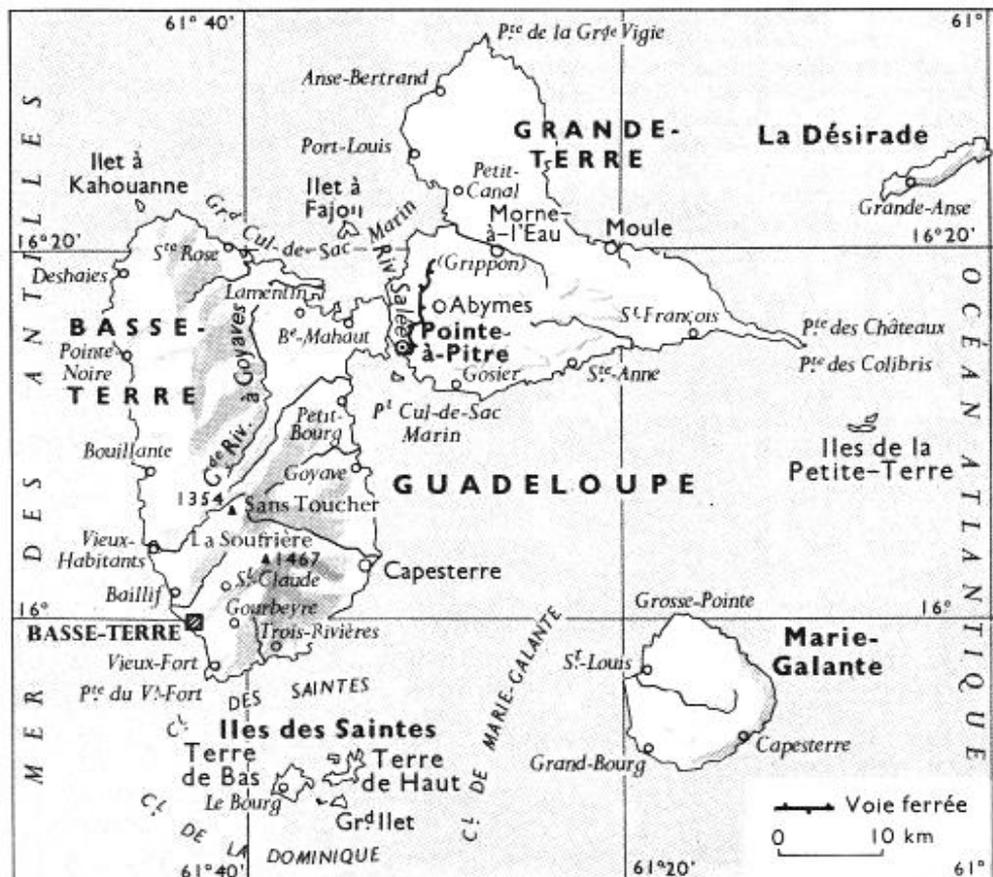
dans le chantage scandaleux. Ainsi du F. Irénée Davalo qui, selon le F. Ambroise « *s'est soulé comme un porc et a fait du tapage...Il faut vous dire qu'il s'est soulé exprès, à cause de ce que je ne lui accordais pas son changement.* » (L.172A141) Plus symptomatique encore d'un mal-être religieux profond, la rupture du F. Ammon Rochelle d'avec les frères : « *Autant la compagnie des frères lui déplait, autant celle des gens du monde lui est agréable* » (L.172A141), sans oublier l'œuvre destructrice de « *ses mauvais propos* » et de « *sa conduite déréglée.* » (L.172A142) Le départ du F. Ammon s'impose : il y va de lui-même et des autres : « *Cet enfant a une tête épouvantable, capable de se détruire...Chose qui est le plus redoutable en lui, c'est qu'il corrompt les enfants en classe que les parents même s'en plaignent amèrement.* » (L.172A149) D'autres frères développent une sorte de syndrome de l'échec. Écoutons le F. Clair Le Net : « *J'ai perdu ma vocation dans les colonies, il aurait été préférable pour moi que je ne les eusse jamais connues, quand je suis parti ma vocation n'était pas éprouvée...Je n'ai jamais eu l'esprit de mon état, tout m'est à charge.* » (L.173A024) Et le F. Ambroise de corroborer : « *le F. Clair a la tête comme chavirée et je ne puis le ramener à la raison, tant il a la tête montée et prévenue contre tout.* » (L.173A026) Douloureux itinéraire d'un frère qui, de son école de Saint-François, s'en va pour une escapade solitaire et désespérée, qu'il qualifie lui-même d' « *apostasie* », à Sainte-Lucie : « *Je n'ai plus un moment de tranquillité et de repos, tyrannisé par le remords, bourré par les tristes souvenirs qui se présentent journellement à mon esprit.* » (L.173A069) Tout aussi douloureux le passage rebuté de maison en maison du F. Cyr-Marie Le Duc. « *Sans moi, aucun frère n'aurait voulu de vous* », lui dira même le F. Arthur. On comprend que ce frère devienne à lui-même son propre souffredouleur et qu'il envisage, en désespoir de cause, l'ultime rupture. (L.73A158)

Tous les itinéraires évoqués illustrent le dramatique retentissement que pouvait avoir sous les Tropiques, le ressenti des inaptitudes, en termes d'intégration à l'œuvre et à la communauté.

Au terme de ces pages relatives au premier contact des frères avec un nouvel environnement, on s'aperçoit qu'ils n'ont pas eu d'emblée le sentiment de débarquer sur des îles paradisiaques où l'on ne connaîtrait ni heurts ni anicroches. Rien n'incline apparemment à une « Invitation au voyage », pas même les paysages ou la luxuriance de la végétation. La plupart n'ont guère goûté à leurs charmes. Ils ont été plutôt sensibles aux réalités déstabilisantes à rebours des bienséances européennes ; à l'implacable réalité de la maladie et de la mort ; à l'onéreux partage d'un même idéal de vie religieuse, entre hommes de couleur et de mentalité différentes ; à la difficile adéquation de ces jeunes gens souvent immatures et au bagage intellectuel sommaire qu'ils étaient au vécu, tout à la fois décapant et astreignant de la mission. Le mot de la fin d'une lettre du F. Hervé Monnerais, datée de Basse-Terre, le 22 mai 1842, en marque la rudesse : « *Ce pays est triste et je crois qu'il n'est pas facile de s'en former une idée juste avant de l'avoir habité, car je vous assure que jamais je ne me serais imaginer tout ce qui s'y passe, je ne dis pas seulement du clergé, mais aussi des laïcs, le clergé ne peut prêcher l'Évangile dans sa pureté parce qu'elle attaque les mœurs coloniales, et voilà ce qui déconcerte et désarme les hommes de bonne volonté et qui les fait prendre un autre parti.* » (L.168A093)



GUADELOUPE



Écoles fondées en Guadeloupe de 1838 à 1852 :

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| 1838 : Basse-Terre | 1848 : Port-Louis |
| 1839 : Pointe-à-Pitre | 1849 : Petit Canal et Capesterre |
| 1841 : Marie-Galante | 1850 : Saintes, Pointe Noire |
| 1843 : Le Moule | 1851 : Saint-Martin, Anse Bertrand |
| 1846 : Sainte-Rose | 1852 : Capesterre |
| 1847 : Baie-Mahault | |
| 1847 : Saint-François | |



Écoles fondées en Martinique entre 1838 et 1852

1840 : Fort-Royal, Saint-Pierre

1842 : La Trinité, Le Mouillage

1844 : Le Marin

1846 : Le Vauclin

1847 ; Saint-Esprit, Le Lamentin,

Le François

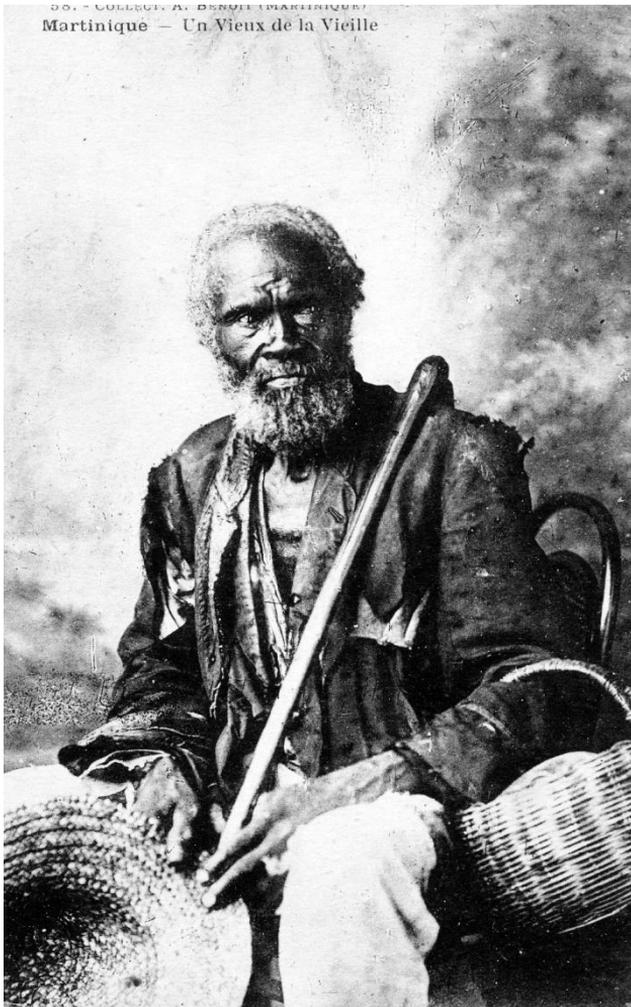
1848 : Saint-Esprit

1850 : Grand'Anse, Gros-Morne,

Robert, Sainte-Marie

1851 : Anse d'Arlet

58. - COLLECT. A. BENOIT (MARTINIQUE)
Martinique - Un Vieux de la Vieille



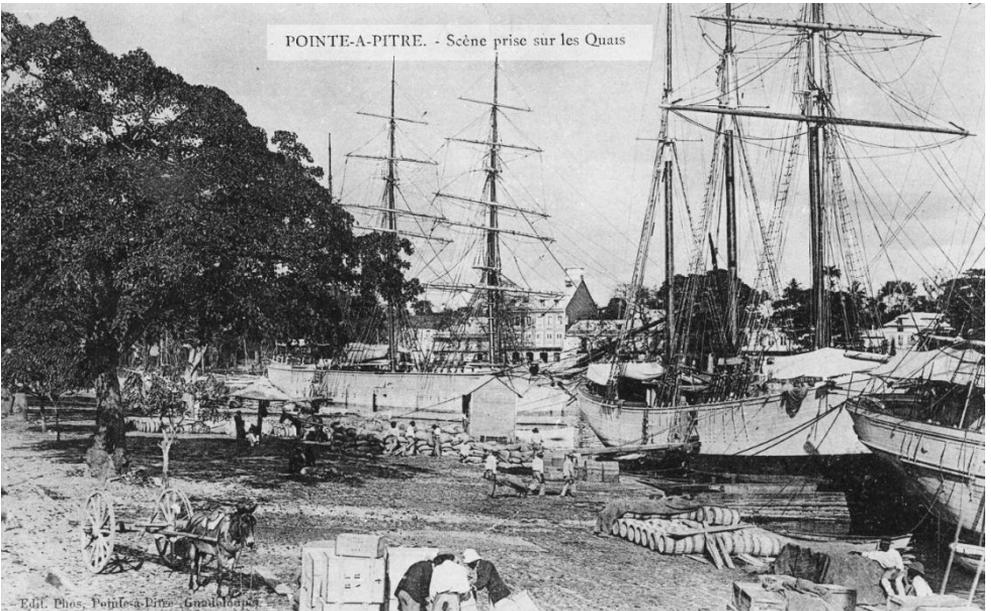
**Un vieux Martiquiniais qui a, sans doute, connu les Frères.
Heureux de nous accueillir chez lui**



Edit. Phos, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

POINTE-À-PITRE. - Vue générale

Pointe-à-Pitre, des quais au centre-ville



POINTE-À-PITRE. - Scène prise sur les Quais

Edit. Phos, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)



Dans les champs

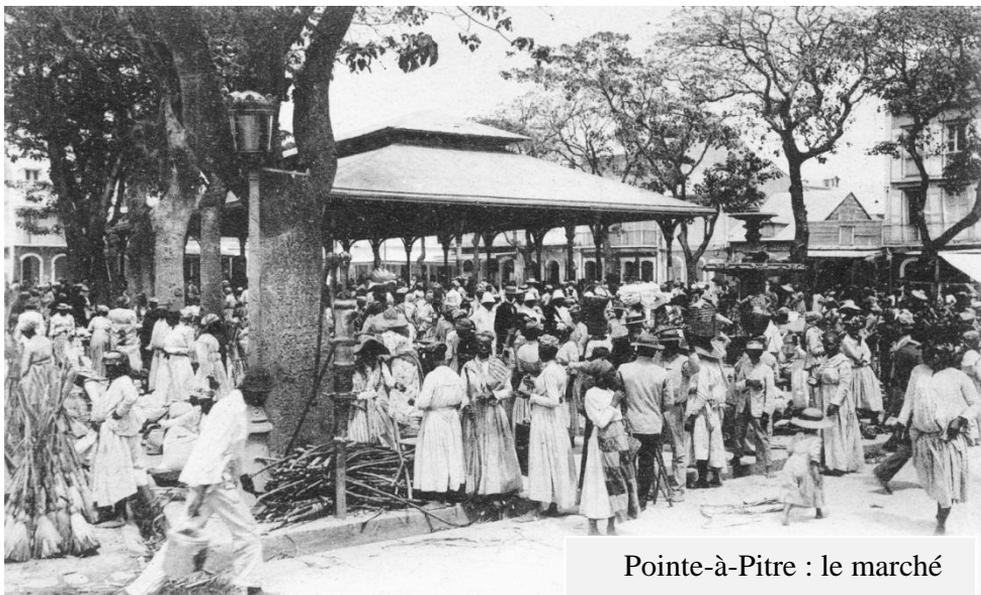


Coupe de la canne à sucre

as, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Reprod. interdite



En ville



III- LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chacun le devine, aisément, la vie communautaire aux Antilles se ressent des turbulences, des désarrois intérieurs des frères et tient lieu, bien souvent, d'exutoire au mal-être sous toutes ses formes.

Cependant, un certain nombre de frères se plaisent à reconnaître la convivialité, la fraternité qui caractérise la vie des maisons de la mission. Qu'il suffise de rappeler à nouveau les témoignages des F. Philémon et Imas déjà cités : « *Il y a de la charité parmi les frères des colonies : on ne voit point cet esprit hautain que l'on voit dans quelques frères de France et leur suffisance sur les autres.* » (L.173A200) ; « *On dit qu'il y a plus de charité entre nous qu'il n'y a en France entre les frères.* » (L.173A201) Et ce, en terre de Martinique, là où les tensions semblent les plus durables, là où les mutations « chirurgicales » sont plus fréquentes qu'en Guadeloupe.

Dans l'impossibilité de rendre compte, d'une manière exhaustive, du contenu de toutes les lettres sur le sujet, nous essaierons de pointer les éléments saillants du vécu des communautés, dans les deux îles.

GUADELOUPE

La vie communautaire des frères de la Guadeloupe se veut délibérément conviviale et indulgente, en contrepoint, en quelque sorte, à une expérience initiale catastrophique.

Un début désastreux à Basse-Terre

Il est bon de rappeler la composition de la communauté première de Basse-Terre. Elle est arrivée en Guadeloupe, le 7 février 1838. Et si l'on croit l'un de ses membres, le F. Léonide-Marie, avec comme point de chute, non « *le superbe château* » entrevu à Ploërmel mais une sorte de masure, large de 12 pieds, tout au plus, et remplie de « *vermines de toutes espèces* », avec des « *appantis* » pour les classes.

À la tête de la maison, le F. Antonin Tuloup (36 ans), puis viennent les quatre frères adjoints : le F. Judicaël Ladure (23 ans), le F. Léonide Le Quitte (33 ans), le F. Osmond Dréano (30 ans) et le F. Zozime Picard (30 ans) Mis à part le F. Judicaël, nettement plus jeune, les autres frères se situent dans la même tranche d'âges, qui devait, a priori, plaider pour une convergence de vues, une même et mûre approche des réalités radicalement nouvelles à appréhender. Ce ne fut pas le cas.

Le vent de la zizanie souffle sur la première communauté des Antilles. La chose prend une telle ampleur, au fil des mois, qu'elle finit par émouvoir l'Administration, jusqu'en haut lieu. Le Ministre Baron Roussin fait part à M. de la Mennais d'un rapport du Gouverneur Jubelin de la Guadeloupe : « *Tout en signalant la bonne tenue de l'école de la Pointe-à-Pitre ainsi que celle de Basse-Terre, M. le Gouverneur ne me laisse pas ignorer qu'une fâcheuse mésintelligence règne parmi les frères qui dirigent ce dernier établissement. Trois ont même insisté pour obtenir leur rappel en France, et je ne puis que vous prier, d'après la proposition du Gouverneur, de pourvoir au plus tôt à leur remplacement... Je n'ai pas besoin de vous répéter, en terminant, que l'objet le plus urgent de la communication de M. Jubelin est le remplacement des F. Léonide, Osmond et Zozime.* » (L.153A087 du 6 mars 1840)

Bien avant le rapport du Gouverneur, les frères de Basse-Terre ont fait état de cette « mésintelligence » au plus fort de son expression. En effet, les vingt premières lettres des Antilles (L168A001 à L.168A020), écrites au Fondateur émanent toutes des frères de la Basse-Terre et sont consacrées aux aléas d'une installation

improvisée au jour le jour et aux relations conflictuelles des cinq membres de la communauté. Disons qu'elles constituent des portraits, violemment à charge, des uns et des autres. Avant d'en venir à ces portraits eux-mêmes, deux emprunts au F. Judicaël, le frère le plus incriminé, laissent déjà entrevoir les dérives et les frictions de la communauté : « *Pour tout dire, nous sommes à la débandade.* » ; « *Notre maison est une vraie République mal ordonnée, le chef ne l'est pas, et celui qui ne devrait pas l'être, l'est et ne l'est pas ; c'est un vrai chaos* » ; « *Vos frères ne sont plus frères entre eux.* »

Venons-en aux frères de la Basse-Terre, au portrait qui est fait de chacun, à travers les regards croisés de ses confrères.

Le F. Antonin Tuloup

Tous s'accordent à reconnaître l'esprit religieux du Supérieur et Directeur de Basse-Terre : « *Sa conduite est exemplaire pour tout ce qui a rapport avec la piété* » (F. Léonide) Mais s'il est « *l'exemple de toutes les vertus, il n'a pas celle de l'administration.* » (F. Judicaël) « *Le frère Antonin est un très bon frère, mais dans le ménage c'est un enfant, moins même qu'un enfant raisonnable.* » (F. Léonide) À l'évidence, le F. Antonin n'a pas le charisme de l'administration ni de l'ordre : « *Il va se promener... tous les jours il perd de nouvelles choses.* » (F. Judicaël) « *Pour tout dire, il veut tout faire et ne fait rien que des bévues.* » (F. Léonide) Quant à ses actes d'autorité, ils sont à géométrie variable : « *Le frère Antonin est trop faible, il ne sait ménager que celui qu'il craint, les autres sont pour lui des riens.* » (F. Judicaël) On comprend alors la réflexion désabusée d'un directeur qui, aux yeux de ses confrères, n'était pas un homme, mais un « simulacre » : « *Ma place m'est tellement à charge qu'il me semble que je lui préférerais le boulet ; et si j'ai une grâce à demander c'est celle d'en être délivré.* » La fièvre jaune l'en délivrera définitivement, le 4 octobre 1838, après 11 jours de maladie et 8 mois de présence à la Guadeloupe. Et le F. Léonide ajoute à l'avis de décès : « *Il nous a laissés bien embarrassés car nous ignorons complètement dans quel état sont ses affaires.* » Le F. Antonin, un homme vertueux, mais dépassé par les événements, jusque dans sa mort !...

Le F. Judicaël Ladure

Il est le plus jeune de la communauté. En tant que tel, on pouvait escompter de lui réserve et retenue. Ce ne fut pas le cas, loin s'en faut. Sa présence cristallise, en quelque sorte, toutes les rancoeurs et fomenta tous les troubles : « *Ce frère est un monstre de communauté* », dira de lui le F. Antonin. Il y a, en effet, quelque chose de satanique dans sa présence. Le malheureux est la cause de la perte de deux frères (Léonide et Osmond), car « *sans lui, le frère Léonide ne serait pas où il est ; il lui reste encore deux à perdre, le frère Zozime et moi, je ne sais pas s'il réussira. Je tremble. Peut-on rien voir de plus triste ?* » ajoute encore le F. Antonin. Ce dernier est d'ailleurs interdit d'intervention et de séjour dans la classe du F. Judicaël, et selon le F. Léonide « *le F. Antonin le craint comme le feu.* » En outre, notre Judicaël entraîne le F. Osmond « *dans les conversations les plus obscènes qu'on puisse imaginer* », selon le F. Antonin. Rien n'arrête le F. Judicaël sur le chemin du vol : il se saisit « *des objets classiques pour les vendre en cachette et en garder l'argent.* », aux dires du F. Zozime. Il n'est plus question ni de règle, ni de supérieur « *pourvu qu'il eut à manger et à boire (il lui faut au moins deux bouteilles de vin par jour)* », toujours selon le F. Antonin. La présence d'un tel frère et sa capacité de nuisance nous laissent perplexes. « *Il paraît que le climat avait une grande influence sur lui, c'est pourquoi je le crois plus digne de pitié que de haine* », avoue le F. Antonin, en quête de miséricorde pour ce frère perdu qui quitte la Guadeloupe, le 20 juillet 1838, délesté, au dernier moment, d'une malle pleine d'objets volés, et après à peine six mois de présence.

Le F. Léonide Le Quitte

Est-il le frère le plus capable de la Communauté ? Pas de doute pour lui, tandis qu'il se pose volontiers en redresseur d'abus et de torts. En tout état de cause, il s'agit d'un être complexe, visiblement meurtri de ne pouvoir jouer le rôle irremplaçable qu'il estime être le sien, puisqu'on lui fait entendre, dit-il, qu'il « *devait tenir pour le bien de la maison* ». À cet effet, il ne saurait se contenter de demi-

mesures : « *Je veux être le seul maître de toutes les dépenses et des objets classiques.* » Il s'accorde à l'avance « *tout pouvoir sur le matériel, avec droit d'accorder ou de refuser...Autrement, misère et désordre dans la maison !* » Aux yeux du F. Judicaël, le F. Léonide a pris de l'ascendant sur le F. Antonin : « *L'un commande, l'autre défend ; l'un veut une chose et l'autre en veut une autre.* » En outre, le F. Léonide entretient au fond de lui-même une violence qui explose au contact du F. Judicaël. Ils échangent entre eux, « à couteaux tirés », au sens propre de l'expression. Tout mot de trop conduit le F. Léonide au geste extrême : « *Un jour, à table, note le F. Judicaël, un mot échappa à l'un de nous...Nous nous mîmes à rire... (Le F. Léonide) prit son couteau et me l'approchant de la gorge, il me mit au défi de prononcer une syllabe.* » Cette violence irrépressible est l'expression exacerbée de frustrations accumulées, et sans doute l'écran implosif d'un contentieux intérieur, si l'on se réfère à l'une des lettres du F. Judicaël au Fondateur : Le F. Léonide dit que « *vous l'avez trompé pour son vœu et qu'il n'a pas été libre mais forcé et que par conséquent il n'en a pas. Il parle sans cesse des États-Unis...* » Le frère quittera la congrégation en 1840, au bout de deux ans de présence en Guadeloupe.

Le F. Osmond-Marie Dréano

D'emblée, le F. Osmond se distingue en bien, à Basse-Terre, si l'on se réfère au témoignage du F. Antonin, en date de mars 1838 : « *Les frères continus toujours d'aller mal. J'en excepte le frère Osmond duquel j'ai un très bon témoignage à rendre.* ». Un mois plus tard, le 16 avril, l'écho est tout autre « *Le frère Osmond duquel je vous ai dit tant de bien est perdu ou du moins il va vers sa perte à grands pas...* » En effet, le F. Osmond se laisse subjugué par le F. Judicaël et forme avec lui une sorte de duo qui rivalise en matière de « conversations obscènes » : « *Ils se plaisent à raconter en présence du domestique ce qu'ils ont lu de plus sale dans les romans les plus dégoûtants.* » Inutile de compter sur lui pour l'économat, à la place du F. Léonide : « *Le frère Osmond ne veut pas de la place d'économe.* » Telle est la version du F. Antonin, une version à ranger,

selon le F. Osmond lui-même, au registre de la calomnie et qu'il dément, point par point, dans sa lettre du 17 novembre 1838 (L.168A015) Au crédit du F. Osmond, son inaltérable « sympathie » pour le F. Antonin : « *Quoiqu'il en soit, j'avais toujours une bonne opinion du F. Antonin ; malgré la défense des médecins, je l'ai assisté jusqu'au dernier moment.* » Comme le F. Léonide, le F. Osmond quittera la congrégation en 1840. Un seul mot de fin : DOMMAGE !

Dommmage pour lui, en effet, de s'être laissé prendre au jeu de l'imposture.

Le F. Zozime Picard

Le f. Zozime Picard ne se fait guère remarquer : « *je n'ai pas de grandes plaintes à faire du F. Zozime* », dira le F. Antonin, dans sa lettre du 20 mars 1838, déjà mentionnée. Le frère en question est aussi scandalisé par les conversations tenues par les F. Judicaël et Osmond : « *Je ne peux en être témoin, sans rougir. Je n'en ai jamais entendu de plus mauvaises dans le monde. Je doute même d'en avoir entendu d'aussi sales.* » Quelle que soit l'intégrité morale de notre frère, impossible de lui confier la charge périlleuse d'économe : « *Le F. Zozime n'est pas capable, ne sachant pas écrire, de l'occuper* » D'une manière générale, « *le F. Zozime est bien inutile ici, il est impossible qu'il travaille à son état, car cela serait connu dans la ville et nous ferait un mal considérable. Je vais le mettre à faire la petite classe* », note le F. Antonin. Le pauvre F. Zozime faisait figure de « laissé pour compte » dans la maison de Basse-Terre. L'atmosphère de la communauté, la conscience personnelle et le rappel collatéral de ses carences l'ont sans doute conduit à quitter la congrégation en 1841.

Au bout du compte, la communauté de Basse-Terre est totalement décimée au bout de trois ans d'existence. Seul le F. Judicaël en gardera la mémoire jusqu'en 1852, année de sa mort à la Maison-Mère. Au regard du bilan global, d'aucuns crieront sans doute au gâchis. D'avance, le F. Osmond en décrit la teneur et en assume, au

nom de ses quatre compagnons, la paternité : « ...*Le peu de charité qui existe parmi nous rend notre sort vraiment pénible ; bien souvent nous ne nous parlons que pour nous vexer les uns les autres. Un esprit de mécontentement, de partielle supériorité annonce un futur aussi insupportable qu'est le présent ; enfin, nous sommes notre supplice.* » (L.168A017, mars 1838)

Un difficile retour à la normale

Le F. Frédéric Launay, dès son arrivée à la Guadeloupe, début 1839, prend les rênes de l'école et de la communauté de Basse-Terre. D'emblée, sa requête à M. de la Mennais est sans ambiguïté : « *Je vous ai demandé leur changement à tous les trois. Je le renouvelle encore ; n'y manquez pas car il est impossible de les ramener à l'ordre.* » (L.168A025 du 6 juillet 1839) On l'aura compris, il s'agit des trois frères Léonide, Osmond et Zozime. Le 14 octobre, l'appel est plus pathétique : « *Hâtez-vous de venir à mon secours.* » (L.168A028) « *Songez quelle est ma position d'être obligé de tenir de force, depuis 8 mois, des hommes qui ont perdu leur vocation.* » (L.168A033) L'un des litiges porte sur le versement des traitements et leur libre disposition : « *Ils prétendent qu'on leur fournira leur mandat et que je n'ai pas le droit de le toucher.* » Chacun devine aisément que, dans ce bras de fer, on recourt au chantage, un chantage savamment dosé, désarmant toute résistance : « *Ils refusent de faire la classe* » dans un premier temps. Puis, « *ils m'ont fait une proposition qu'ils voulaient bien faire la classe jusqu'au mois de janvier, moyennant que je leur eut donné 400 f. chacun.* » (L.168A 033 du 12 décembre 1839). Le 29 janvier 1840, les F. Léonide et Osmond « *sont partis pour la France sur l'Oise* » Départ attendu, souhaité, mais au prix fort d'un trousseau et d'un pécule substantiels, et de « *bons certificats touchant les classes* ».

Le F. Frédéric trouvera réconfort dans l'appui du Gouverneur qui oblige les trois « rebelles » à continuer la classe jusqu'à l'arrivée de leurs remplaçants, mais aussi dans la sympathie de son compagnon d'arrivée, le F. Sigismond Chevallier. L'opinion de ce dernier est

toute faite : « *Ils ne cessent de persécuter le frère Frédéric. N'hésitez pas à envoyer des frères à les remplacer car il en est besoin.* » ; « *J'ai beaucoup ressenti de plaisir depuis le départ des frères.* » Manière élégante de conclure au « bon débarras » ! Faut-il ajouter qu'il reste au F. Frédéric la ressource d'une cinglante ironie : les F. Léonide et Osmond ont en effet « *l'humilité de croire qu'aucun frère n'est capable d'enseigner comme eux.* »

Un dernier scandale viendra, en manière d'épilogue, solder les affligeants débuts de la maison de Basse-Terre. La paix retrouvée, au départ des FF. Léonide et Osmond, est mise à mal par l'étrange constitution du binôme F. Zozime - F. Hervé : « *Ils s'enferment sous la clef, tous les deux, soit dans les classes, soit dans leurs chambres...Ils font la promenade ensemble, ils partent quelque fois dès 4 heures du matin, sans rien dire, ils font le paquet en cachette dès la veille...* » Le F. Zozime puise dans les tiroirs du directeur « *quand il croit qu'il y a de l'argent, il lui faut des poulais, des confitures, des liqueurs, le vin de Bordeaux...* » (L.168A042) Étrange mais inévitable machination, au regard des nocturnes escapades, notamment celle du 21 mars 1840, en galante compagnie de deux demoiselles : « *Ils ont été se baigner avec elles à Dolet qui est à deux lieux d'ici, ... ils ont dîné ensemble dans une maison et les frères ont volé une poule pour les régaler.* » (L.168A044 du F. Sigismond) Le tout au su de M. le Curé et au vu d'un agent du Directeur de l'Intérieur, personnage particulièrement hostile aux frères...

Le F. Zozime partira sur l'Andromède, le 24 janvier 1841, à la faveur d'un congé de convalescence. Et le F. Frédéric de conclure : « *Tous nos exercices se font maintenant avec beaucoup d'ordre et d'édification.* » (L.168A058) Il fallait donc que l'abcès fût entièrement vidé, pour que renaisse la communauté. L'arrivée du F. Hyacinthe Fichoux porte le germe de cette renaissance, puisque ce frère irradiera de sa présence le devenir de la maison de Basse-Terre, conscient certes de la possibilité de voir « *les saintes volontés souvent démenties* », mais aussi confiant dans les prémices du moment : « *Nous nous entendons tous bien et il faut espérer que cette union durera par la grâce de Dieu.* » L.168A071)

Le pacte durable d'une charité partagée

Le mal est quelquefois à ce point notoire qu'il finit, paradoxalement, par générer son antidote. Et on est tenté de penser que la vie communautaire dans les établissements de Guadeloupe s'établit à rebours de l'expérience première de Basse-Terre. Le F. Ambroise, puis les F. Paulin et quelques autres se plaisent à relever la qualité des relations entre les frères et son incidence sur la marche des écoles elles-mêmes.

Dès sa première visite, ès-qualité, à la Guadeloupe, le Directeur général, le F. Ambroise note : « *Il faut convenir qu'à la Guadeloupe l'intérieur de tous nos établissements va à merveille et l'union est partout. Il n'en est pas de même en Martinique, car dans chaque maison il y a trop de frères qui n'ont pas de vocation ou qui l'ont totalement perdue et qui font souffrir l'œuvre et même la paralysent tout à fait et déconcertent ceux qui ont le désir de bien faire.* » (L.168A072) L'annonce de la nomination d'un Directeur général, propre à la Guadeloupe, est pour lui l'occasion de formuler un souhait : « *Si cette affaire s'organise de suite, je réclame de toute ma force à ce que je fasse ma demeure en Guadeloupe.* » (L.168A155) Dans le panorama que le F. Ambroise dresse des établissements de Guadeloupe, il précise au sujet de la maison de Basse-Terre : « *La communauté va à merveille et le F. Hyacinthe met la gaîté partout.* » (L.168A089) Nul doute que la réussite en revient à la présence édifiante et fédératrice de ce frère, « *un petit et un grand saint* », aux dires du F. Ambroise. Faut-il ajouter que l'établissement du Moule figure au « tableau d'honneur », pourrait-on dire : « *L'école du Moule est celle de la Guadeloupe qui va le mieux de toutes, et j'ajoute qu'aucune ne l'approche pour la forme religieuse que celles de Saint-Pierre (Martinique). Les deux frères y sont vénérés comme deux anges descendus du ciel... Paix, union, piété et zèle règnent dans cette maison.* » (L.168A164)

Cette « partialité du cœur » n'empêche pas le F. Ambroise de pointer les faiblesses. En contrepoint de l'exemple précédent, « *l'école de Marie-Galante est morte et il n'y a pas d'âme. J'attribue tout le mal à notre bon frère Frédéric qui n'est bon que pour lui et pour la nature ; il est comme ces bons frères de France que vous envoyez dans certains endroits pour faire tomber les écoles.* » (L.168A164) Lucide sourire narquois du connaisseur ! Il sait aussi qu'en Guadeloupe les frères sont fâchés avec les comptes : « *Presque toutes nos maisons sont sans ordre...La plupart de nos directeurs sont tout à fait dénués des habitudes d'ordre qu'il est bien difficile de le leur inspirer.* » (L.168A164) À cet égard, une mention particulière aux établissements de Basse-Terre et Marie-Galante : « *(Ils) sont les seuls où j'ai remarqué peu d'économies et où les comptes m'ont paru tronqués, surtout à la Basse-Terre. Je n'ai rien dit là-dessus pour le moment.* » (L.168A155) Au registre des pathologies, deux cas douloureux retiennent l'attention du F. Ambroise. L'expérience des Tropiques n'aura fait qu'accentuer, chez le F. Daniel-Marie Thominet, une tendance héréditaire à la paranoïa. Impossible de retarder son retour en France, « *c'eût été l'exposer à faire encore quelque bêtise* » (L.168A089), telle que celle de sa fugue nocturne de Marie-Galante à Basse-Terre. Quant au F. Irénée-Marie de Marie-Galante, suite à la maladie, il a sombré dans la folie : « *Impossible de l'empêcher de courir les habitations et de débiter les mêmes atrossités et toutes nos misères de tous genres...Nos pauvres frères meurent de honte et ceux d'ici sont tout à fait déconcertés.* » Le départ du F. Irénée s'impose aussi : « *Dans la position des choses, je ne peux sagement le conserver.* » (L.168A114) Aucune récrimination sur les lèvres du F. Ambroise, mais la conscience du prix à payer : « *Il y a du bien à faire, mais pour cela, il faut sacrifier bien des frères et des santés, c'est un fait.* » (L.168A114)

Plus encore que le F. Ambroise, le F. Paulin est heureusement surpris de la convivialité des frères de Guadeloupe. Témoin son accueil cordial de nouvel arrivant à Basse-Terre : « *Tous (les frères) que j'ai vus ont paru me voir avec plaisir. Le F. Hervé surtout m'a reçu on ne peut mieux.* » (L.169A012) Son premier rapport sur les établissements de Guadeloupe donne dans le « bon », voire le « bien

bon ». Qu'on en juge, à Baie Mahault « *les F. Méaugon et Jean Climaque, tous deux excellents sous tous les rapports* » ; au Moule « *les F. Donatien, Anschaire et Hermann, tous les trois excellents religieux* » ; enfin, le même qualificatif « bien bon » est attribué aux F. Clair et Elic à Saint-François Grande Terre, et aux F. Frumence et Jean Damascène à Trois Rivières. (L.169A058, octobre 1847) Cinq ans plus tard, le F. Paulin ne peut que se féliciter de la bonne tenue de l'établissement de Basse-Terre : « *Le F. Hyacinthe le dirige à merveille et même cela va mieux que sous le F. Hervé, car le F. Hyacinthe est beaucoup moins répandu en dehors, et par conséquent les frères sont mieux en communauté et le F. Hyacinthe donne l'exemple en tout et partout.* » (L.169A197)

Notre Directeur principal ne fait pas abstraction non plus des difficultés. Mais celles-ci sont traitées au filtre de la bienveillance. À Sainte-Rose, « *le F. Nicomède aime beaucoup faire sa volonté..., je crains pour lui.* » À Trois Rivières, le F. Frumence « *a un caractère un peu dur et parfois mélancolique, mais c'est un bon religieux.* » Quant à l'atypique F. Hervé de Basse-Terre « *il devrait être un peu plus religieux et plus régulier* », mais son implication auprès des ouvriers et des entreprises lui vaut excuse. Quant aux économies, elles pourraient être plus fortes à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre, mais le Directeur principal ne note « *aucune mauvaise volonté de la part des directeurs...C'est plutôt un défaut de surveillance assez exact.* » (L.169A061) Le F. Paulin aura aussi à gérer le cas douloureux du F. René-Marie Cadiet : « *Le pauvre frère René s'imagine un tas de choses auxquelles personne n'a jamais pensé, il est d'une susceptibilité qui n'a pas de nom...* ». Mais à sa décharge « *il a un bon cœur et remplit bien ses devoirs.* » (L.169A036) Atteint du syndrome de la persécution, le F. René « *ne veut plus entendre parler d'être placé ailleurs, parce que, dit-il, tous les frères sont prévenus contre lui.* » (L.169A047) Il ne reste donc à son Supérieur qu'à s'astreindre « *à toutes sortes de précautions à prendre à son égard.* »

Les frères de Guadeloupe sont aussi nombreux à relever le bon esprit qui règne entre eux. À Pointe-à-Pitre, le F. Rieul avoue tout de go, et selon la seule orthographe qui vaille, celle du cœur : « *J'ai*

encore au tans d'ardeurs et même plus qu'au commencement. Je me trouve trop heureux d'être avec le cher frère Marcellin. Et je me plaît toujours aux colonies. » (L.168A051) La même tonalité à Trois-Rivières, de la part du F. Alexis-Marie Rolland : « *Je me plaît très bien avec le frère Lambert, le bon Dieu me fait beaucoup de grâce en me plaçant avec un si bon frère.* » (L.168A135) À Basse-Terre, depuis le départ souhaité du F. Ammon, « *nous sommes tous, note le F. Hervé, en bien bonne intelligence les uns avec les autres, maintenant.* » (L.168A129) Et le F. Nicolas Camenen de décrire la communauté de vie qui s'organise dans cette maison : « *Nous sommes tous bien unis ensemble, chacun s'occupe de sa petite besogne, chaque exercice spirituel se fait en son temps et le temps de la récréation nous nous occupons ensemble tantôt à faire les jardins, tantôt les menuisiers, tantôt les tourneurs, tantôt les relieurs, etc... Ces différents exercices font que nous nous portons bien...* » (L.168A137) On ne s'étonnera pas alors que le nouvel arrivant se laisse séduire. C'est le cas du F. Aristide Merhin à Basse-Terre : « *Je ne puis vous dépeindre ma joie en voyant la charité qui règne parmi les frères. Jamais je n'en ai tant vu en France !* » (L.169A050) Même étonnement chez le F. Anschaire Euzenat : « *Nous avons tous été surpris de trouver un si beau pays et tant d'union parmi les frères, car on nous les avait dépeints autrement.* » (L.169A060)

La charité des frères de la Guadeloupe ne vise pas seulement une sorte d'unanimisme, elle assume tous les clivages et se dit en langage d'indulgence, de compréhension, de miséricorde. Aucun n'ignore le F. René : « *Tous les frères sont remplis d'égards pour lui, personne ne lui manque* », note le F. Paulin (L.169A047) À Basse-Terre, aucun rejet, aucune mise au ban du F. Ammon, pendant son bref séjour de transit : « *Ils avaient le don de souffrir tous les phases de son indéchiffrable caractère* », écrit le F. Hervé (L.168A129) Ce même frère saura aussi plaider l'indulgence pour le F. Daniel Thominet : « *C'est un bon frère qui a bien souffert le temps passé, mais qui avait repris courage et qui était très exact pour les exercices spirituels.* » (L.168A094)

À quelque chose malheur est bon, dit-on souvent. Nul doute que les dérives des premières années de l'école de Basse-Terre n'aient eu pour effet d'immuniser les frères contre le chaos relationnel et d'instaurer le primat de la charité, comme marque distinctive de la Guadeloupe.

MARTINIQUE

À la Martinique, la vie communautaire ne se déroule pas comme « un long fleuve tranquille », loin s'en faut. Elle connaît longtemps d'incessants tiraillements, plus ou moins accentués, selon les époques et les lieux. Sans doute, une telle situation est-elle la résultante de tous les malentendus et de toutes les intrigues qui ont entouré, près de quatre ans durant, la présence des abbés Evain et Dandin, mais aussi de la rencontre, parmi les frères eux-mêmes, de personnalités fortes, peu portées à l'indulgence, à la convergence des idées et des options.

Notre attention se portera d'abord sur les cinq premières années, depuis la première arrivée des frères, le 28 décembre 1839 (L.172A001) jusqu'au départ de l'abbé Dandin, pour l'île Sainte-Lucie, le 18 avril 1845 (L.172A200) ; puis sur les autres années de 1845 à 1853. Exception faite des notes administratives émanant des Directeurs principaux, les lettres inventoriées des frères à destination de M. de la Mennais s'arrêtent, en effet, à l'année 1853, dans les dossiers consultés.

De 1840 à 1845....

...sous le signe premier d'une installation précaire et d'une certaine anarchie.

Dès leur arrivée en Martinique, les frères se voient offrir « *une maison à une demie-lieu du Fort-Royal, sur le haut d'une*

montagne ». Proposition d'emblée rejetée par le Supérieur des premiers frères, le F. Saturnin Navatte : « *Nous ne pouvions point habiter cette maison pour aller faire la classe en ville, nous perdrons la moitié de notre temps.* » La communauté s'établit provisoirement à Saint-Pierre, dans une maison éloignée du centre-ville, et dans l'inconfort des vues divergentes d'« *un gouvernement qui ne s'entend pas du tout. Les uns voudraient que nous fussions au Fort-Royal, les autres voudrais que ce fut à Saint-Pierre de sorte que nous sommes encore dans l'incertitude.* » (L.172A004)

Ce n'est qu'au début de mai 1840 qu'une maison est attribuée aux frères à Fort-Royal. Dans les mois qui suivent se constituent trois pôles communautaires, à Fort-Royal, au Mont Vanier et à Saint-Pierre, sous l'autorité respective des F. Saturnin, Gérard Le Texier et Alipe Dagorn. Mais avant cette mise en route, le temps a paru bien long à Saint-Pierre, si l'on croit le F. Alipe : « *Me voilà cependant, depuis 7 mois de séjour dans les colonies, au comble de mes désires qui sont d'instruire les enfants. Je me suis bien ennuyer et j'ai perdu bien du temps.* » (L.172A012 du 6 juillet 1840)

On, comprend que la vie recluse des frères, en dehors de quelques leçons de catéchisme, se prête à toutes les tensions, voire à l'émergence d'un train de vie à rebours, pourrait-on dire, d'un vide professionnel. L'œil averti du F Frédéric de Basse-terre, lors d'une visite impromptue à Saint-Pierre, note : « *Les frères murmurent beaucoup...Il semble qu'ils ne sont venus aux colonies que pour faire leur volonté...Il existe à la Martinique une cabale entre les frères, sur le même plan que celle qui a existé ici, trois contre deux.* » (L.168A035 du 7 juillet 1840) Les trio et duo sont ainsi constitués : d'un côté, des F. Moïse Coubrun, Marcellin-Marie Rouzioux et Florian Gontier ; et de l'autre, des F. Saturnin et Alipe.

On peut dire que chacun régent sa vie, à sa manière, à sa fantaisie. Selon le F Saturnin, « *le F. Moïse ne veut pas se lever avec les autres* », et selon le F. Alipe : « *on n'est pas disposé à lire pendant les repas. Le F. Marcellin passe une grande partie de la nuit à travailler, et une grande partie du jour à dormir.* » Inutile de songer

à un dortoir commun : « *chaque frère a une belle chambre, chaque frère a également 3 robes de chambre ; chaque leur montre, et ceux-ci veulent tout cela ainsi que des couverts en argent, du vin de Bordeaux...* » (L.172A011) Le F. Saturnin ajoute : « *(les) frères me demandent mille choses contraires à la règle, de la liqueur, du taffia, du vin de Madère, du vin blanc et ils disent que le vin de côtes leur fait mal, il faudrait du vin de Bordeaux. J'ai été obligé de m'écarter un peu pour avoir la paix.* » (L.172A013)

Quant aux relations, elles s'établissent sur le mode du rapport de forces : « *Le F. Moïse a déclaré hautement, écrit le F. Saturnin, en présence du F. Frédéric, que jamais je ne le réglerai sur la boisson...* » (L.172A006) ; « *le F. Marcellin parle sans respect ; quand il veut une chose, il ne dit point voulez-vous me donner cela, mais il me faut cela et tout de suite. Il veut faire comme il le désire.* » (L.172A013) Le F. Alipe n'en peut plus de la direction de Saint-Pierre. À M. de la Mennais d'agir : « *Il est probablement nécessaire que vous envoyiez un autre directeur ou que vous changiez le frère Arsène et que vous l'envoyiez, non à Fort-Royal, car il déteste le frère Saturnin autant que moi, mais avec le frère Marcellin (Morin), il paraît que sa manière de gouverner lui a beaucoup plu.* » (L.172A015)

Même son de cloche de la part du F. Saturnin : « *Bien des contrariétés m'accablent tous les jours surtout de la part des frères.* » (L.172A016) Un an plus tard, le même F. Saturnin soupire à nouveau : « *J'ai toujours les mêmes frères avec moi, c'est-à-dire les F. Benjamin, Anastase et Irénée-Marie. Hélas ! Malheureusement je ne vois pas du tout d'obéissance, pas d'esprit religieux, point de zèle. Je crains beaucoup pour la mission des colonies.* » (L.172A037) Au Mont Vanier, en 1842, l'expérience des frères de travail n'est guère concluante, au grand désespoir du F. Gérard : « *Le F. Surin, outre qu'il ne fait presque rien, nous fait encore souffrir par son mauvais caractère... Quant au F. Fiacre, il travail bien et beaucoup, c'est un aussi bon ouvrier qu'il est mauvais religieux. Il ne suit absolument que sa tête ; il ne fait que ce qu'il veut et comme il veut.* » (L.172A071) Visiblement, on vit sous le régime de la tension permanente, et l'abondance de la table s'inscrit finalement dans une

logique de fuite en avant, faute d'oser la rude thérapie qu'il reviendra au F. Ambroise de mettre en œuvre.

...l'énergique œuvre de redressement du F. Ambroise

La nécessité d'une reprise en mains s'est fait sentir très vite chez tel ou tel responsable : « *Il est de toute nécessité qu'il y ait un Directeur général pour toutes les Antilles...Il faut qu'il ait le pouvoir de changer un frère, et même de le renvoyer en France, si cela est nécessaire* », écrit le F. Saturnin. (L172A006). Dès son arrivée, le F. Ambroise s'attelle à la mise en ordre, à commencer par tout ce qui relève de l'intendance domestique : « *On s'est mis sur un trop haut ton que cela me fait de la peine, surtout pour la pension. Il y a toujours jusqu'à 5 à 6 plats, du vin, et puis je ne sais quelle liqueur du pays.* » (L.172A018) « *J'ai fixé le nombre de plats pour nos maisons : 3, bien apprêtés et l'usage du vin de côte et une petite goutte de vin de Bordeaux, après le repas.* » (L.172A032) Le F. Ambroise mesure d'emblée la difficulté de la mise en œuvre des dispositions, même sur un détail : « *J'ai de la peine à réussir à corriger un grand abus qu'il y a dans le café que vous avez permis dans ce pays-ci sans restriction.* » (L.172A038) Désormais aux directeurs d'en assumer le service équitable et mesuré. En tout état de cause, force lui est de convenir que « *la chose à laquelle (il) aura le plus de peine à réussir c'est l'esprit d'économie...Envoyer des jeunes gens sans expérience pour le ménage, ni pour rien, dans un pays comme celui-ci, et avoir de l'argent entre les mains, c'était les exposer sur le bord de l'abîme...* » (L.172A032) Et pour ce qui est de la tenue des maisons, le F. Ambroise précise dans sa lettre du 13 juin 1840, soit six mois après son arrivée, les éléments d'un protocole désormais en vigueur : « *1) Tous les frères couchent en dortoir commun – 2) Personne ne fume – 3) Les robes de chambres sont défaites presque toutes pour faire des couvertures de lit – 4) Personne n'a plus d'argent que le Directeur de chaque maison – 5) Maintenant il y a un règlement pour tous les exercices particuliers dans toutes nos maisons...* » (L172A032) La reprise en mains est

évidente, non sans grincements, car la gouvernance des hommes s'avère encore plus délicate.

Le F. Ambroise se heurte, en effet, à bien des susceptibilités. Comment s'en étonner, puisque, dès le départ, on est prévenu contre lui : « *Le frère Ambroise était redouté des frères dès avant son arrivée ici* », précise le F. Gérard (L.172A071) Les griefs à son encontre sont aussi nombreux que divers. On songe à la « *rude pénitence* » infligée au F. Florian, selon ses propres mots, de garder et de traire les vaches au Mont Vanier, « *travail qu' (il) n'avait jamais fait et qu'aucun blanc ne fait dans le pays.* » (L.172A048) Le F. Gérard regrette que le F. Ambroise soit « *trop économe, n'accordant pas toujours les choses nécessaires aux frères qui les lui demandent.* » (L.172A043) Le pauvre F. Alipe, Directeur à Saint-Pierre, se voit reprocher, devant tous, son incapacité à diriger un établissement : « *Cela diminuait non seulement le sentiment de respect que ses inférieurs avaient pour lui, mais encore ils méprisaient ses conseils et ses ordres*», conclut le F. Gérard. (L.172A046) Même sentiment de dévalorisation ressenti par le F. Saturnin à Fort-Royal : « *Les frères ne tardaient pas à me faire sentir que le F. Ambroise me reconnaissait indigne de diriger.* » (L.172A037) Le F. Arthur reproche au Directeur général de brandir trop souvent la menace de renvoi en France, à l'encontre de quelques frères, parce qu' « *ils se sont plaint (à M. de la Mennais) de ses manières dures et grossières.* » (L.172A059) Impossible de faire état de toutes les récriminations. Le mieux est de se référer à la synthèse qu'en fait le F. Gérard au Fondateur.

« *Voici les faits que l'on reproche au F. Ambroise :*

1°) *d'avoir été trop dur dans ses réprimandes*

2°) *d'avoir manqué d'accorder aux frères le nécessaire tant sous le rapport de la nourriture que du vêtement*

3°) *d'avoir agi en certaines circonstances envers l'administration et le clergé de manière à nous les rendre peu favorables*

4°) *il y en a qui présume qu'il a envoyé de l'argent en France, soit à ses parents ou à d'autre personne, sans vous en prévenir*

5°) *Enfin on va jusqu'à dire qu'il est la cause de la mort des frères par la peine qu'il leur a faite... »* (L.172A062)

Voilà donc le F. Ambroise, chargé, en bouc-émissaire, de tous les péchés de ces communautés martiniquaises en ébullition.

... sur fond d'intrigue et de cabale

Il est difficile de rendre compte de la genèse et de l'extension du contentieux entre le F. Ambroise et l'abbé Evain⁵, et dans une moindre mesure, l'abbé Dandin. Tout part, dans les deux cas, d'un accroc quant aux conditions d'accueil. Les deux ecclésiastiques se plaignent, le premier, du délabrement du logement au Mont Vanier, et les deux, de la frugalité de la nourriture, une nourriture de « *gargote* », selon M. Evain. (L.172A055) Faute d'une délimitation précise des rôles des parties en présence : le Directeur principal et les aumôniers, on aboutit à un conflit d'autorité, volontiers nourri par les frères qui s'estiment avoir été indûment rudoyés par le F. Ambroise. On sait toute la campagne de dénigrement entreprise à l'encontre du Supérieur, auprès des Autorités, du clergé, de la population, dès lors qu'on faisait apparaître à tout le monde que la direction des écoles ne pouvait que revenir à l'abbé Evain, dont le talent et le zèle, reconnus par les uns et les autres, tranchaient sur l'inculture et la grossièreté du F. Ambroise. Faute de pouvoir tout dire, on s'arrêtera ici au vécu émotionnel du conflit par le F. Ambroise et les frères impliqués dans sa durée et son dénouement.

À Fort-Royal, il aura suffi d'une intrusion du F. Ambroise dans la gestion des livres nouvellement arrivés, pour que le F. Saturnin s'en offusque et change radicalement d'attitude à l'égard de son Supérieur,

⁵ *La présence successive de ces deux prêtres, dans le dispositif missionnaire des Frères aux Antilles, répond d'emblée à un désir unanime des religieux, pour leur accompagnement spirituel et celui de leurs élèves. L'ascendant du premier nommé est tel qu'il finit par mettre à mal l'autorité du Supérieur, le F. Ambroise le Haiget, et par aboutir à une douloureuse séparation. Le deuxième essai avec l'abbé Dandin souffre des mêmes conflits d'influence et du même ostracisme de la part du clergé local. Une belle intuition sans lendemain, faute, de n'en avoir pas, de part et d'autre, mesuré l'enjeu et le cadre...*

qui n'est pas sans le remarquer : « *Il est devenu si prévenu contre moi que toutes mes démarches lui sont suspectes ; il est devenu si arrogant et suffisant que je ne sais ce qu'il deviendra...* » (L.172A035) Comment s'étonner que la rancœur puisse tout imaginer : de la mesure de rétorsion à la prise en otage, en ce qui concerne la communauté de Fort-Royal : « *(Le F. Saturnin) est allé jusqu'à faire souffrir les frères du nécessaire leur disant que telles étaient mes intentions...Il m'avoua aussi qu'il avait fait souffrir les frères exprès.* » (L.172A049) Voilà donc les démarches du F. Ambroise « *censurées et colorées d'une manière affreuse* », selon ses propres termes. La suspicion ne peut que conduire à l'éviction. Puisque l'abbé Evain « *est entravé par le F. Ambroise dans presque tout ce qu'il fait* », le F. Saturnin écrit à l'abbé Ruault « *d'intercéder auprès du Père, afin qu'il nomme M. Evain à la place du F. Ambroise.* » (L.172A042) Le F. Sabulin Danilo renchérit auprès de M. de la Mennais : « *Nous sommes portés à croire que (le F. Ambroise) mettra de grandes oppositions à notre mission si vous n'y remédiez.* » (L.172A054) Le vent mauvais souffle même en Guadeloupe. À son arrivée là-bas, M. Evain « *s'est mis à déplorer, car je viens de recevoir des lettres de Basse-Terre qui font pitié et qui sentent bien son haleine* », écrit le F. Ambroise, le 19 mars 1842, ajoutant : « *je suis mis si noir aux yeux des frères, surtout aux yeux des derniers venus, qu'ils me regardent comme un monstre.* », et de conclure : « *Tout cela montre assez clairement qu'on a grand soif de pouvoir et que la jalousie dévore.* » (L.172A068) Comment en douter puisque règne « *l'esprit jaloux, critique, fourbe à l'excès, menteur, intrigant et révolté déclaré, disant qu'il ne faut pas du tout contrarier les frères ni les assujettir à rien.* » (L.172A070)

On comprend dès lors que le F. Ambroise ait songé, sinon à se démettre, du moins à partager le pouvoir : « *J'ai cru sage de donner ma démission pour calmer les esprits...* » (L.172A079) Démission d'emblée refusée par M. de la Mennais, tandis que la notification en est faite à l'abbé Evain : « *Je viens d'écrire (au F. Ambroise) de ne pas quitter la colonie sous quelque prétexte que ce puisse être, à moins que je ne juge à propos de le rappeler moi-même plus tard...Ne négligez rien pour le consoler et pour maintenir son*

autorité sur les frères. » (L.3044 du 8 mars 1842 – C.G. de J.M. de la Mennais, tome 4) On ne pouvait être plus clair et plus obligeamment cinglant, tandis que la caution du Fondateur implique d'elle-même des solutions radicales, du côté du F. Ambroise : « *Je retirerai ce que j'ai donné de pouvoir à M. Evain, et dans ce cas, j'ai 4 frères à renvoyer : les frères Saturnin, 1^{er} moteur que M. Evain a nommé directeur, Florian, pauvre tête exaltée, une langue infernale, Surin, pauvre tête, Fiacre, brutal et sans vocation ou il l'a perdue tout à fait, et puis alors, M. Evain nous quittera à coup sûr.* » (L.172A079)

On serait tenté de conclure à l'empoignade d'un seul contre tous. En fait, le F. Ambroise a été accompagné, dans ce qu'il appelle son « martyr » par des présences vigilantes, parfois sans complaisance, mais au final, fidèles. On pense au F. Gérard Le Texier : « *C'est mon seul soutien, dans ce pays de tribulations, dira de lui le F. Ambroise, et je crois fermement qu'il est digne de confiance. C'est chez lui que je dépose mes peines et que je puise les avis que je trouve toujours sages.* » (L.172A188) Le F. Polyme Le Régnier souligne combien le F. Gérard est une « personne ressource » indispensable : « *Si ce bon frère Gérard est obligé de partir en France, quelle perte...Il aide beaucoup le frère Ambroise et tous ceux qui s'adressent à lui pour recevoir des conseils.* » (L.172A169) Au cœur de la tempête, ce F. Gérard saura prendre du recul, analyser les torts des uns et des autres. C'est ainsi qu'il reproche au F. Ambroise de n'avoir pas voulu « *s'abaisser à demander conseil aux frères qui avaient plus de connaissance que lui..., refusant même de réfléchir sur les sages représentations que quelques frères bien intentionnés lui faisaient...Il croyait voir plus clair, lui seul que tous les autres ensemble.* » (L.172A071) Mais notre frère écrira au F. Ambroise, en manière d'appui, pour déplorer une situation qui échappe à tout contrôle : « *Les frères ne savent plus ce qu'ils disent ni ce qu'ils font, ils ressemblent à des hommes possédés. On ne garde plus aucune réserve dans les paroles, ni en particulier ni en publique...On va jusqu'à dire à des personnes du dehors qu'il faudra vous jeter des pierres quand vous reparâitez à Fort-Royal...* » (L.172A080)

Le F. Ambroise et le F. Arthur s'affrontent souvent sur le terrain des relations humaines. Plus que personne, le deuxième nommé mesure la portée néfaste du conflit en cours : « *Si vous saviez, cher Père, combien la mésintelligence entre M. Evain et le frère Ambroise nous fait de peine et de chagrins...Il est impossible d'être bien avec les deux.* » (L.172A081) Et si, au bout du compte, il n'y a pas d'équivoque quant au positionnement du F. Arthur, il reste que celui-ci a la fibre de l'avocat des « causes perdues », jusqu'à suggérer à M. de la Mennais le rappel en France du F. Ambroise : « *De grâce, cher Père, faites remplacer le frère Ambroise qui fera plus de bien en France qu'ici et envoyez un des frères que je vous ai désignés ou un semblable à ceux-là...Jusqu'ici je crois avoir eu la confiance du frère Ambroise, et je me suis souvent permis de lui donner des avies, à présent j'abrèhnde de lui en donner, car je dois craindre d'avoir le même sort que le frère Saturnin...* » (L.172A076) C'est précisément du F. Saturnin que notre F. Arthur se fera l'avocat : « *Je suis navré de douleur en voyant partir pour la France le cher frère Saturnin que je regardais comme la plus forte colonne de nos établissements et de notre congrégation dans les colonies.* » (L.172A084) Un éloge qui retentit comme une alarme au gâchis des compétences !

On l'aura remarqué, on ne s'est pas attaché à la chronologie des faits, ni au positionnement adopté à l'égard de l'abbé Dandin, dont la présence ne pouvait pas ne pas se ressentir de la lourde hypothèque qui pesait sur le service d'aumônerie, depuis la période Evain. Le départ de l'abbé Dandin pour l'île de Sainte-Lucie s'inscrivait, en quelque sorte, dans la pleine conscience qu'une présence sacerdotale spécifique, dans les écoles des Antilles, ne répondait pas à un besoin, dûment inventorié et « défini », dans tous les sens de ce mot, dès lors qu'il se heurtait, depuis toujours, à l'hostilité du clergé local. Le départ de l'abbé Dandin était, en outre, inéluctable, d'autant que le prêtre avait adopté le postulat convenu d'un F. Ambroise détesté par ses pairs : « *Le frère Ambroise ne saura jamais se faire aimer de ses frères et mériter leur confiance.* » (L.172A151a) ; d'autant encore que M. Dandin s'était prêté, à l'instigation du F. Ammon, au jeu de la calomnie, à l'encontre du Directeur général. Ce dernier se fait pressant auprès de M. de la Mennais : « *Tout ce que vous avez à faire*

c'est de le retirer le plus tôt possible...Il me fait bien souffrir à Fort-Royal, par les frères qui ne veulent plus y demeurer, à cause de lui...Le service qu'il nous rend par ailleurs est peu de chose. » (L.172A178 du 31 mars 1844)

« *Nous sommes notre supplice* », disait le F. Osmond, de la première communauté de Basse-Terre en Guadeloupe. Cette phrase trouve un écho dans celle du F. Polyme, si peu académique, mais combien juste, à propos de la tourmente en Martinique : « *Nous somme martyr les un des autres...Voilà comme toutes les choses sont venue de rien, par des reparti de celui-ci et de celui-là... que de misère mon peut de talant m'empêche de vous faire bien connaître les choses tel quel sont...* » (L.172A089) On ne pouvait plus simplement mettre en lumière le tragique malentendu et les dissensions qui en résultent.

Après la tourmente, de 1845 à 1853

Le 5 mars 1844, le F. Polyme écrivait au F. Hippolyte Morin, en toute candeur : « *Vous s'avez que nous avons eus des misères par ici, mais actuellement tous les frères ont la tête sous le même bonnet et le bien ce fait. Après le mauvais temps vient toujours beau temps...* » (L.172A170) Etait-ce déjà l'annonce d'un printemps apostolique et fraternel, sans le moindre nuage en Martinique ? Sans doute que oui, si l'on croit l'observation du F. Raban Riou, le 31 décembre 1850 : « *Le bien que les frères font dans ce pays est grand, bien que la plupart d'entre eux soit sans expérience...Je le répète, le bien que nous faisons ici est grand, mais il serait encore plus grand, si les Ambroise et les Philémon étaient en grand nombre à la tête des vertueux frères qui viennent de France...* » (L.173A193) Les mots véhiculent un optimisme certain, mais ils ne cachent pas moins les carences : l'inexpérience des nouveaux arrivants, et la cruelle insuffisance de l'encadrement. Cette distorsion entre l'offre et la demande pèse sans doute sur la mouvante configuration des communautés de Martinique et sur leur histoire mouvementée, elle-

même tributaire de la confrontation des personnages contrastés de la mission.

Un trop plein inadéquat...

« *Trop de frères à la fois embrouillent tout et troublent l'ordre, à cause des formalités sans nombre et de l'inexpérience de presque tous les frères qui nous viennent...* » (L.173A171 du 26 septembre 1850) « *10 frères dans une même année, c'est trop à la fois, vu le travail qu'il y a à les placer.* » (L.173A195 du 5 janvier 1851) « Trop à la fois », le mot revient sous la plume du F. Ambroise comme un appel à un nécessaire échelonnement. De 1845 à 1852, la Martinique sera la première destination de 56 arrivants (46 à la Guadeloupe), soit une moyenne annuelle de 8 frères. Il paraît difficile aux maisons d'absorber et d'intégrer tout ce beau monde, dès lors qu'il n'est guère préparé à son nouvel horizon, c'est le moins qu'on puisse dire. Le F. Ambroise et les frères influents ne cessent de se plaindre des carences des nouveaux venus, de prôner la maturité et la compétence, le plus souvent en des termes qui ne s'embarrassent pas de nuances. Qu'il soit permis d'établir un florilège, au fil des lettres du F. Ambroise : « *Une chose sur laquelle j'insiste, c'est de ne pas envoyer ici des hommes qui n'ont de moyens pour acquérir les connaissances nécessaires, ni des hommes qui ne peuvent être qu'à charge... On ne sait où les mettre et personne n'en veut. Je ne puis rien tirer des frères Malo, Cyr et Florentin. Tout le monde en est prévenu et c'est fini.* » (L.173A014) ; « *Il y a déjà trop ici de ceux-là qui ne peuvent faire ni classe ni instruction et qu'en ferai-je ?...* » (L.173A033) « *Il ne nous faut donc absolument aujourd'hui que des sujets capables de se conduire seuls, car ils le seront.* » (L.173A063) À la lecture de ces extraits, on ne s'étonne pas que M. de la Mennais et M. Ruault aient pu reprocher au F. Ambroise ses « *manières* » et ses « *paroles trop franches* » ; « *(il) déconcerte les nouveaux arrivants et ceux qui ont peu de talent ou point du tout pour faire la classe...* » (L.173A066)

Les préventions du F. Ambroise sont partagées. Pour ce qui est de ces frères « *tout neufs et peu instruits, le frère Marcellin-Marie tout bref n'en veut pas* » (L.173A144), tandis que le F. Rembert semble faire siens les « on-dit » gênants qui circulent : « *La plupart des frères les plus capables sont en quelque sorte déconcertés de ce que le bruit court parmi les plus anciens frères de France, que vous n'envoyez aux colonies que les frères qui ne savent pas ce qu'ils font ou ceux dont vous ne pouvez rien en faire*

(les ignorants) » (L.173A037) Il faut croire que quelques directeurs de la Martinique faisaient une « fixation » sur le sujet, comme on dit aujourd'hui.

En fait, les insuffisances constatées se répercutaient sur le vécu des frères, et sur celui des frères incriminés eux-mêmes. Douleuruse expérience que celle du F. Palémon Jaffrédo au Mouillage Saint-Pierre : « *Le pauvre petit bon frère Palémon n'a aucune disposition pour faire la classe. Il ne sait pas lire, il ne sait pas même ses prières et tout est gauche et comique en lui. Le bon frère Philémon n'en veut plus, où le mettrai-je ?* » Le F. Palémon est loin d'être seul à figurer au registre des incapables. « *Le pauvre petit bon frère Basilide est à peu près dans ce genre, et puis vient le pauvre frère Cyr qui a rassasié tous les directeurs de l'île et qui en est lui-même rassasié.* » (L.173A038) Trois ans plus tard, le f. Ambroise note, à propos de ce dernier : « *Il ne va plus, la tête lui manque du matin au soir...Il ne lui est plus possible de vivre en compagnie des frères, tant il est devenu insupportable.* » (L.173A185) Faute de pouvoir jeter un regard lucide sur leur échec et de réagir en conséquence, un certain nombre de jeunes frères, d'emblée « vertueux », selon l'expression consacrée, finissent par opter pour toutes sortes de dérives (intempérance, désertion momentanée), se murent dans une posture de paranoïaque défiance, ou encore ne rêvent que changements, dans l'illusion d'un bonheur qui n'existe que là où on n'est pas. C'est en particulier le cas du F. Clair Le Net. Il y a aussi, chez certains, une prise de conscience de la déroute et l'amorce d'un sursaut. Ainsi du F. Jean Colombini Bignon. Au Lamentin, « *sa classe est dans un désordre complet et je n'ai pas où le mettre ailleurs* », avoue le F. Ambroise, le 17 juillet 1849 (L.173A148). Le F. Jean confesse lui-même : « *Du temps que j'étais à Ploërmel, je croyais que conduire les enfants était un jeu, je me suis trompé...Je souffre beaucoup...Je ne sais pas quand cela finira. La sévérité ne peut se faire avec moi, ou plutôt c'est moi qui devrait me faire avec elle.* » (L.173A168) Petit à petit, le F. Jean allait « se faire avec elle », au point d'écrire quelque quinze mois plus tard, à son départ du Lamentin, pour cause de maladie : « *J'ai gagné peu à peu la confiance des parents qui me regrettent...* » (L.173A187bis) Heureux dénouement pour un frère qui sut tenir compte des conseils avisés des F. Polyme, Philémon et Arthur.

Des maisons en quête de concorde, de stabilité, de direction...

La vie de communauté ne se déroule pas toujours sous le signe de la parfaite convivialité, parce que, ici ou là, elle est tributaire de l'humeur de tel ou tel : « *Les frères vont bien, excepté le frère Rembert qui va toujours clochant et se plaignant.* » (L.173A016) Ailleurs, c'est la sensibilité à fleur de peau d'un F. Arthur qui pâtit de l'obsessionnelle conduite d'un confrère à la tête dérangée : « *Le frère Arthur (Greffier) est venu sur moi avec une brouée, écrit le F. Ambroise, me disant qu'il ne resterait plus à Fort-Royal parce que le frère Mathieu le poursuivait comme un chien.* » (L.173A066) Et que dire, lorsqu'un surcroît de zèle vous rend indûment acariâtre : « *Je suis assez mécontent du frère Arthur dans son grand zèle mal entendu...Ce frère on a beau lui dire et lui fixer les limites, va, va, il embrasse et embrasse...et après cela dans ces moments d'accablement vient vous foudroyer par des brouées.* » (L.173A066) À tel autre endroit, en l'occurrence le Marin, les rapports du supérieur et de l'adjoint sont perçus par ce dernier, sous le mode de l'obstruction, voire de la représaille : « *Je me suis souvent entêté, écrit le F. Fabien Martel, contre mon frère le Supérieur (F. Marcellin-Marie) 1^{er} par ce qu'il a plusieurs fois renvoyer des enfants que j'avais punis, 2^e parce que je crus qu'il me reprenais, surtout parce que je croyais que les enfants l'entendaient me reprendre.* » (L.173A067) À Fort-Royal, le ressenti est du même ordre, le F. Florentin Le Duc s'estime être le souffre-douleur du F. Rembert qui : « *(est) toujours à le gronder depuis le matin jusqu'au soir.* » (L.173A042)

Ce sont, par-dessus tout, les incessantes mutations d'un établissement à un autre qui créent des tensions. La maison de Fort-Royal cristallise, d'une manière particulière, le mécontentement à cet égard : « *Il serait bon qu'on ne changeât pas aussi souvent les frères de Fort-Royal qu'on l'a fait jusqu'à aujourd'hui. Ces changements sont en partie la cause de la misère de ce pauvre établissement* », écrit le F. Rembert (L.173A007) Les changements sont d'autant plus difficiles que les directeurs sont eux-mêmes captateurs. Il en est, en effet, : « *qui ne veulent céder aucun de leurs bons frères et surtout le*

pauvre frère Arthur qui croit que c'est pour le vexer qu'on lui retire quelques frères qu'il a à cœur. » (L.173A030) À Fort-Royal, c'est encore le F. Arthur, ajoute le F. Ambroise, « *qui m'a fait une scène des plus belles, parce que je lui retirais son bon frère Baptiste pour le laisser seul avec les frères François et Cyr qui n'étaient bons chez lui qu'à mettre le désordre.* » (L.173A038)

Rares sont, somme toute, les mentions aux expériences heureuses de communion fraternelle. Elles sont souvent le fait de petites maisons, récemment ouvertes. En décembre 1847, au Lamentin, le F. François de Sales note : « *Je suis placé avec le frère Polyme, nous vivons jusqu'ici dans une grande union, ce qu'il veut, je le désire.* » Un regret cependant : « *Ce qui me peine avec lui, c'est que je vois qu'il n'est pas homme de progrès, mais il aime beaucoup le statu quo, pour tout ce qui nous concerne, comme pour la classe.* » (L.173A071) Quatre ans plus tard, la maison compte trois frères, et le F. Guillaume-Marie Le Moine se plaît à mentionner le rayonnement de l'établissement : « *Nous sommes parfaitement bien au Lamentin, les habitants nous aiment et parlent avantageusement de nous. Notre bon curé est très bien avec nous, il ne fait presque rien sans nous demander avis.* » (L.173A213) Au Vauclin, les deux frères sur place pourraient aussi se décerner un semblable satisfecit, si l'on croit le F. Emeric Autun : « *Nous sommes bien portant le frère Méén et moi, nous tâchons aussi d'observer notre règle de notre mieux, nous vivons tous les deux en bonne intelligence, et si le bon Dieu voulait nous laisser finir nos jours ensemble, je serais bien content.* » (L.173A112)

La mission de Martinique manque d'un solide encadrement. Sans cesse, les lettres du F. Ambroise font état de sa hantise à trouver des directeurs : « *Je suis très gêné où trouver des directeurs. Il est fâcheux que vous ne puissiez pas composer des convois de quelques-uns de formés et propres à conduire des maisons* », écrit-il à M. de la Mennais, le 16 mars 1849 (L.173A140) Deux ans plus tard, l'alarme porte sur la qualité des hommes en poste eux-mêmes : « *J'ai de grandes misères avec un certain nombre de directeurs qui ne sont point religieux. Croyez-moi, si je vous disais en détail tout ce qu'ils*

font, vous seriez, peut-être, surpris. » (L.173A195) C'est la maison de Fort-Royal qui souffre plus que toute autre d'un déficit de talent et d'une instabilité chronique à sa tête : « Cet établissement réclame un frère capable et vigoureux pour le diriger. » (L.173A140) Le F. Philémon renchérit sur le propos du F. Ambroise : « Il y aurait grand besoin de quelqu'un à la tête de cet établissement qui se trouve à la porte de toute l'administration ; notre bon frère Arthur est un saint homme et un homme bien précieux pour la mission dont il est chargé, mais il ne s'entend pas beaucoup dans le maniement des classes. » (L.173A170)

En outre, un certain nombre de directeurs sont les premiers à ne pas se sentir à la hauteur de la tâche : « *Je me sens totalement incapable de gouverner les autres ne pouvant me gouverner moi-même. Je connais en moi une faiblesse de caractère qui peut considérablement nuire à moi, encore plus aux autres ainsi qu'à la discipline et à la bonne tenue qui doit régner dans une communauté* », déclare le F. Jean Colombini (L173A159), dès lors que lui échoit au Mouillage une difficile succession : celle du F. Philémon. Celui-ci « *a dirigé cette école avec la plus grande sagesse et elle est florissante. Son établissement a toujours été un modèle de bonne tenue et de régularité.* » (L.173A159) Et comment « *conduire les frères, les rappeler à l'ordre et au devoir, et cela avec douceur et charité ?* » En toute franchise, le F. Polyme reconnaît sa déroboade : « *Une creinte servile s'empare de moi quand il faut agir. Je soupire toujours après la délivrance du fardeau si lourd pour moi de diriger les autres.* » (L.173A199)

Au point de rencontre de personnalités contrastées...

La mission de la Martinique, pendant la période qui nous intéresse, inclut dans son personnel des frères au tempérament bien marqué, et d'autres à la touche plus consensuelle. Leur présence impacte à ce point la vie des maisons qu'il importe de les situer dans leur positionnement réciproque.

Le F. Ambroise : un intrépide Supérieur, reconnu comme tel, sur le tard

La figure de cet homme nous est déjà familière. Rappelons qu'il fut à la tête de la mission des Antilles, douze ans durant (1840-1852), et singulièrement de la Martinique, à temps plein, pourrait-on dire, à partir de 1846, date d'arrivée du F. Paulin en Guadeloupe. À l'actif du F. Ambroise, l'énergique redressement du début, l'onéreuse résistance aux pressions, dans la période Evain-Dandin, le quotidien toujours recommencé d'une attention sur le qui-vive, en dépit des moments de découragement et des tentations d'une reddition à tout jamais. C'est après son départ que les frères ont pris conscience de la valeur de leur Supérieur. Écoutons son successeur immédiat, le F. Philémon : *« Tous les frères le craignent comme leur supérieur et, en même temps, comme un bon père. Le frère Ambroise est dur pour lui-même, mais il est bon et tendre pour les autres, il aime tous ces frères sans distinction et de cet amour qui sort du cœur d'un bon père pour ses enfants. »* (L.173A222) Un transfuge de Guyane, le F. Anthéon-Marie Omnès reconnaît, à sa façon, l'obligeance du supérieur de Martinique : *« Ici les supérieurs ne sont pas comme le frère Louis-Joseph »,* l'intraitable homologue du F. Ambroise. Ce dernier, en effet, se démarque du F. Louis-Joseph qui brandit, sans cesse, la menace de renvoi : *« Pour moi, écrit le F. Ambroise, je ne prendrai jamais sur moi la responsabilité de renvoyer un frère de la congrégation. »* (L.173A205) Voilà qui est clair et qui tranche avec la manière expéditive qui prévaut à Cayenne. Visiblement entre la Martinique et la Guyane, la communication ne passe plus : *« Il paraît que le frère Louis-Joseph s'y prend mal ; cependant c'est un bon frère. J'ai rompu tout à fait avec lui, dans notre correspondance, car*

il n'en finissait point et la plupart de ses lettres me paraissaient véritablement des divagations et sortaient d'une imagination échauffée, et bien absolue, remplie de lui-même. Il paraîtrait que ce frère est fort rigide avec ses frères, il les renvoie en France pour peu de choses... » (L173A218) Le F. Isaac-Marie Le Bon rejoint le F. Philémon dans l'éloge du F. Ambroise : « Versé dans la direction des âmes, administrateur ferme et prudent, (le F. Ambroise) a été pour tous ce qu'est une digue aux vagues furibondes de la mer. » (L.173A225) Le dernier mot au F. Philémon : « Le frère Ambroise est un frère bien précieux pour les colonies, et des hommes comme lui sont bien rares, et ne se trouvent pas tous les jours dans la congrégation ; le frère Ambroise est un autre vous-même aux colonies, un véritable pilier de la règle et une des plus fortes colonnes de notre congrégation pour le maintien de l'esprit de la règle. » (L.173A200)

Le frère Arthur : un être complexe emblématique de la Martinique

Le F. Arthur jouit d'une aura particulière auprès de ses confrères de communauté. Toucher au F. Arthur, envisager son départ, c'est remettre en cause l'avenir d'un établissement, en l'occurrence celui du Fort Saint-Pierre : « *Quand on tire la plus forte colonne d'un édifice, il s'en ressent toujours plus ou moins : c'est que le frère Arthur doit partir sans tarder et que le frère François de Sales doit le remplacer* », écrit le F. Clair (L.173A003) On comprend aisément que le F. Arthur ait eu maille à partir avec le F. Ambroise, dès lors que la gestion respectueuse des personnes prime, pour lui, sur toute autre considération, s'agissant des autres comme de lui-même : « *(Mon) chagrin vient de plusieurs causes, les principales sont les reproches non mérités que m'a adressés le frère Ambroise devant les frères des deux établissements, et d'autres fois, devant les frères du Fort... Un frère m'a assuré que j'avais été calomnié auprès du frère Ambroise* » - c'était dans le cadre de l'affaire Evain - Si les peines contribuent, selon ses mots, « *à abattre sa vanité et son orgueil* », il n'en reste pas moins que la consigne est passée au Père de la

Mennais, au profit du F. Ambroise : « *Engagez-le à reprendre les frères avec plus de charité et de douceur.* » (L.173A008) Une erreur administrative, commise en toute bonne foi, vaut au F. Arthur une autre algarade, durement ressentie : « *J'aime mieux passer pour coupable que de me justifier désormais devant le frère Ambroise qui, au lieu d'excuser, accable.* » (L.173A010) Mieux que personne, le Supérieur a perçu les failles d'une personnalité sensible à l'excès : « *Notre bon frère Arthur a la tête qui travaille fortement. Le pauvre enfant, il croit que je lui en veux. Il ne fait que rêver des choses auxquelles je n'y pense seulement pas.* » (173A009) En cette année 1846, éprouvante pour le F. Arthur, le F. Ambroise a bien saisi que le cas de notre frère relevait d'une maladie psycho-somatique : « *Je viens de lui prescrire qu'il prenne du repos et qu'il se fasse traiter sérieusement. Chose difficile d'après son caractère et sa position...Son caractère très sensible et rêveur et en même temps fatigué par le scrupule rendra ce frère bientôt incapable dans ce pays, car ici on ne guérit jamais de ce mal, bien au contraire.* » (L.173A011) Le catéchisme sur les habitations s'avérera finalement le meilleur traitement, avant l'ébranlement que constituera la succession en catastrophe du F. Philémon, emporté au bout de six jours seulement de maladie. Le Gouverneur, l'Administration nomment d'emblée le F. Arthur, le plus ancien dans les colonies, à la tête de la mission de Martinique, tandis qu'à Ploërmel, à défaut de réagir dans l'immédiat, on pencherait plutôt pour le tandem « *Marcellin-Marie / Isaac-Marie* », dès lors qu'il est entendu, dans la pensée du F. Ambroise, que le F. Arthur « *n'a pas les qualités pour diriger.* » Le silence de M. de la Mennais et du F. Ambroise, et la crise de confiance qu'il sous-entend, ébranlent le F. Arthur : « *Ce qui m'afflige,- le propos est incisif et ciblé -, c'est d'abord la pensée que j'ai perdu votre confiance ou que je ne suis pas digne, malgré tout ce que j'ai fait de bien, et cela grâce au bon frère Ambroise.* » (L.173A238)

Dérangeante, voire déroutante à bien des égards, la présence du F. Arthur bouscule bien souvent les conventions et la hiérarchie des réalités humaines, sans pour autant vouloir occuper le devant de la scène. « *J'ai sacrifié volontiers mon intérêt particulier pour prendre*

ceux de la congrégation », dira le F. Arthur, à l'occasion des contrariétés endurées.

(L.173A153) En somme, le F. Arthur récapitule et sublime, en sa personne, toute la dramatique de la mission de Martinique.

Un frère consensuel, le F. Philémon Morvan

L'image du F. Philémon reste liée à l'école du Mouillage de Saint-Pierre. Il en est l'inégalable directeur. L'acte de décès que dresse le F. Isaac-Marie, dans sa sobriété même, est significatif à cet égard : « *(Le frère Philémon) est mort le 14 juillet. Il emporte dans la tombe les regrets de tous les frères de la Martinique et de tous les habitants de Saint-Pierre et des environs.* » (L.173A232)

Le choix du F. Ambroise pour lui succéder s'est d'emblée imposé : « *Le frère Philémon a la confiance de tous les frères et la mérite. Je le place donc comme directeur 1er des frères provisoirement et le frère Isaac, pour l'aider dans l'administration, en second.* » (L.173A218) Le binôme Philémon/Isaac semble excellent à plus d'un. Le directeur est, selon le F. Jean Colombini, « *un frère rempli de l'esprit de sa vocation et qui accomplit ses devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude ; il sera d'un grand poids pour conserver l'amour du devoir et la régularité parmi nous...* » (L.173A228) Ceci n'enlève rien à la perplexité, au désarroi du F. Philémon : « *Que vont devenir vos enfants dans ces pays lointains, écrit-il au Père de la Mennais, qui les soutiendra quand leurs pas chancelleront dans la vertu ?... Dans quelle position vais-je me trouver, quand il (le F. Ambroise) ne sera pas ici ? Quand je pense à toutes ces choses, je ne sais comment je suis, je suis comme fou. Je ne vois que difficultés sur difficultés, tant du côté des frères que du côté de l'administration. Du côté des frères, vous savez que nous en avons qui ne sont pas faciles à conduire, et chez plusieurs la tête travaille depuis longtemps, les uns veulent être prêtres et les autres ne savent pas trop ce qu'ils veulent et ils ne sont bien que dans l'endroit où ils ne sont pas... Du côté de l'administration, je ne suis pas du tout au*

courant des affaires et à chaque pas je ferai des bévues dans les bureaux, et puis les choses souffriront et moi aussi... » (L.173A222)

En fait, le supérieurat redouté du F. Philémon n'aura duré guère plus d'un mois et demi, entre la mi-mai 1852, date du départ du F. Ambroise, et le 14 juillet, jour de la mort du F. Philémon, des suites foudroyantes de la fièvre jaune. Une mort inscrite dans la longue suite des décès de l'année en cours.

Le F. Marcellin-Marie, une personnalité clivante

« Singulier », « original », « entêté », « indépendant », tels sont les qualificatifs qui reviennent le plus souvent, à propos du F. Marcellin-Marie. À l'évidence, il échappe au profil-type du frère missionnaire des Antilles. « *Le frère Marcellin est toujours aussi original, dans toutes ses démarches, et si singulier dans sa conduite religieuse qu'il fatigue partout les directeurs...Il fait sa classe avec zèle et réussite, mais toujours des manières à lui-même, tant en classe qu'aux exercices particuliers des frères. Il veut toujours être seul et aux heures différentes des autres* », dit de lui le F. Ambroise, le 31 mai 1844 (L.172A178) Deux ans et demi plus tard, une mention similaire : « *(Le frère Marcellin) aime toujours à aller par un autre chemin que les autres.* » (L.173A030) Tout naturellement, « *ce frère ne convient guère pour être directeur des autres.* » (L.172A178) L'expérience directoriale du Marin est significative. Le F. Marcellin y a la tête « *tout à fait montée* », à l'encontre de son adjoint : « *il n'est pas content du frère Brunon, il n'en veut pas.* » (L.173A143) Il s'est forgé un personnage, il s'est drapé dans le manteau de la réussite, à l'école du Marin : « *Sa réussite et la grande influence qu'il a acquise en considération de son école qui va, aux yeux de tout le monde, on ne peut mieux, ont contribué à le perdre, car tout cela est bien l'effet de l'orgueil.* » (L.173A146) En novembre 1850, le f. Ambroise persiste et signe : le F. Marcellin « *a toujours été original et entêté comme une mule, des manières de voir toujours contraires aux autres. Il ne dira pas grand-chose, mais il fera toujours à sa tête.* » (L.173A185) Nous ne sommes pas étonnés qu'en cette période de tension, consécutive à la mort du F. Philémon, d'entendre le F.

Marcellin proclamer : « *Rouzioux toujours à son poste n'est jamais surpris* », et ce, à l'occasion d'une visite-surprise visiblement peu appréciée, du Supérieur en poste, le F. Arthur.

Surprenant personnage que le F. Marcellin, dont les lettres à M. de la Mennais sur la mission sont frappées au coin d'une novatrice perception des choses, et qui développe au quotidien une irrémédiable allergie à toute communion de pensée et de vie !

Le rapide survol que nous venons de faire du vécu communautaire en Guadeloupe et en Martinique, effleure à peine le sujet, en tant que tel. Il est vrai que la mention à la communion fraternelle expérimentée ici ou là, notamment à Basse-Terre, au Moule ; au Fort et au Mouillage, ainsi qu'au Lamentin, sous l'égide des frères Hyacinthe, Anastase, Arthur, Philémon et Polyme, relèvent davantage de l'allusion que de la relation circonstanciée... Les conflits de personnes et la difficile gestion pédagogique des écoles ont à ce point absorbé les énergies que la vie fraternelle est davantage apparue à chacun, à travers le prisme réducteur d'une école à tenir coûte que coûte que d'un édifice fraternel à bâtir. Il reste qu' « *il y a de la charité parmi les frères des colonies, et plus qu'il n'y en a en France.* » Rappelons, une dernière fois, le message autorisé des frères Philémon et Imas.

CONCLUSION

Cette brochure s'est voulue « l'écho de l'autre rive ». L'a-t-elle fidèlement répercuté, dans toute sa tessiture ? Sans doute que non. Bien souvent, cet écho a pu paraître sans relief ou aigu à l'excès, pour être passé à travers le filtre sélectif des sonorités amorties ou des accents incisifs.

Notre étude s'est, en outre, arrêtée à mi-parcours, au regard de l'ambition première définie dans l'introduction. Il eût été intéressant, en effet, de s'attarder à l'insertion des Frères dans l'Église locale, aux expériences de franche collaboration prêtres / frères, - pour rappel, ce fut le cas au Lamentin, aux dires du F. François de Sales (L.173A213) -, mais aussi au clivage de part et d'autre, quant à l'esclavage notamment. Le propos du F. Ambroise est sans doute frappé au coin de l'outrance, mais il est sans équivoque, en ce qui concerne l'attitude du clergé, « surtout en Martinique » : « *Les prêtres ici ne voient jamais les frères et ils ne sont pas sans vous le marquer de temps en temps... La seule cause c'est le préjugé, nous sommes ici comme des gens qui sentent le nègre et qui puons... Ils nous estiment sans pouvoir nous approcher. Il m'a été dit plusieurs fois que c'était dommage que nous nous fussions empoisonnés et salis avec cette race de canailles...* » (L.173A014)

Une étude plus affinée des rapports des aumôniers, notamment l'abbé Evain, avec les frères aurait dû être conduite, elle aussi, plus

avant, en raison de l'indéniable capital de sympathie et de confiance de l'abbé auprès de la majorité des frères des deux îles, du moins au début, et par-delà les tenants et aboutissants travestis du différend qui opposait le directeur général et l'aumônier.

Autre regret : l'impasse faite sur le volet pédagogique, quand l'émancipation des esclaves changeait la donne et ouvrait un autre cahier des charges ; quand l'œuvre des catéchismes sur les habitations mobilisait, à temps plein, nombre de frères, au point de mettre à mal la gestion des écoles elles-mêmes. Cette bipolarisation (écoles, habitations) constituait déjà un défi à la mission des frères aux Antilles.

Les trois points d'attention retenus ici : les voyages, le choc de civilisation et la vie de communauté relèvent d'un choix hétérogène et ne rendent pas compte de l'étendue du vécu et de l'action des frères en Guadeloupe et en Martinique, loin s'en faut. Et on discernera difficilement en filigrane le fil rouge de l'interférence, voire de la cohérence. Le lecteur nous pardonnera une vision ponctuelle des choses.

L'écriture choisie fait la part belle, comme les précédents numéros des *Études mennaisiennes* et des *Recherches historiques*, aux citations des lettres, à des citations fragmentées qui, comme telles, peuvent grossir indûment le trait ou l'opinion émise, ou encore aboutir à une sorte de pointillisme réducteur. L'auteur est pleinement conscient du caractère « impressionniste » de ces pages. Il aurait fallu soumettre toutes les lettres à une mutuelle confrontation, au gré de leurs convergences et divergences.

Cela dit, il va de soi que les lettres, à elles seules, quel que soit l'intérêt percutant de leur contenu, ne peuvent rendre compte du vécu quotidien des missions antillaises, en raison de leur inévitable espacement, voir des « éclipses » dans l'échange épistolaire... Mais elles restent pour nous le substrat de référence, et pour leurs auteurs, l'expression de l'appartenance à une congrégation.

On est, en effet, surpris de voir exprimé, dans nombre de lettres, le désir de « se retremper dans l'esprit de son état », auprès du Fondateur, et de noter combien la personne de ce dernier est affectueusement évoquée, voire invoquée. On sait aussi tout le soin méticuleux que mettait le F. Ambroise à s'en remettre à la décision de M. de la Mennais, pour tout ce qui est des retours en France, que ces retours soient d'ordre sanitaire ou disciplinaire. En somme, c'est le Fondateur qui sera le lien et le lieu de l'appartenance.

Certes, l'âge du F. Ambroise, - il était d'une quinzaine d'années plus âgé que la plupart des frères des Antilles -, constituait un argument d'autorité propre à assurer la médiation entre le Fondateur et les frères. Il était, en quelque sorte l'icône vivante de M. de la Mennais. Rappelons-nous le mot du F. Philémon au Père : « *Le frère Ambroise est un autre vous-même aux colonies.* » Cependant, chacun comprend que l'éloignement du Fondateur inclinait les uns et les autres à une autonomie de vie, quelquefois même à incriminer l'engagement de départ. Pour mémoire, tel fut le cas du F. Léonide qui se dit « *avoir été trompé pour son voeu* » et donc « *ne pas en avoir.* » Ajoutons que l'option préférentielle du « bien commun » sur tout autre bien n'apparaît guère dans les préoccupations des uns et des autres. Le mot « congrégation » ne figure pas souvent au registre du vocabulaire employé, exception faite d'un frère Arthur, particulièrement affronté au dilemme des choix. Rappelons l'un de ses propos : « *J'ai sacrifié volontiers mon intérêt particulier pour prendre ceux de la congrégation.* » (L.173A153)

Appartenance lointaine, appartenance menacée, serait-on tenté de conclure. Appartenance, malgré tout, et traduite encore dans la reddition des comptes ; et ce, dans le contexte, somme toute inédit, d'une mission qui pourvoit aux besoins de la Maison-Mère : dans les laborieuses tractations pour l'obtention de l'indispensable matériel scolaire, le F. Ambroise ne se prive pas de faire entendre au F. Julien, responsable de la procure, que l'appartenance ne saurait se satisfaire de la rigueur comptable, encore moins des moyens matériels chichement octroyés ou désespérément différés, mais qu'elle doit oser l'audace : « *Quand on va droit dans ses affaires, et que l'on ne*

cherche en toutes choses que la gloire de dieu et le désir de satisfaire le devoir religieux, on est fort et on ne craint rien. » (L.172A177)

Les échos nous sont parvenus de la Guadeloupe et de la Martinique, sous les tonalités les plus diverses : celle de l'acquiescement, allègrement modulé au bonheur d'être là ; celle de la revendication tonitruante ; celle de l'aigre déception au constat du divorce entre la réalité entrevue et celle vécue. L'histoire de la mission des Antilles, en ces débuts, n'a rien du conte de fée, elle épouse celle de chacun dans la permanente confrontation des hauts faits et des faiblesses, sans autre horizon ni échappatoire que le quotidien et astreignant partage de vie.

Si la confrontation est rude entre les frères et les reproches quelquefois assénés sans retenue, force est de reconnaître que nos missionnaires, notamment ceux de Martinique, ne se sont pas réfugiés dans le faux-fuyant des rapports de convenance, dans les non-dits de complaisance ou de dérobade. Ils ont parlé. Ils se sont « parlés » les uns les autres et de soi à soi. En vertu de cette ontologie de la parole, sans doute pouvaient-ils se targuer d'être finalement plus fraternels que les frères de France.

Annexe

L167C001

**Lettre du frère Marcellin
aux FF Hippolyte et Bernardin**

La lettre du frère Marcellin comptant 15 pages dactylographiées de format A4, il a fallu y opérer de nombreuses coupures et ne garder que les principaux « faits dignes d'être racontés », comme le signale d'emblée son auteur.

Les cinq frères voyageurs sont les frères Arthur Greffier, Rieul Louvrant, Frédéric Launay, Sigismond Chevallier et Marcellin Morin. Ils sont accompagnés de l'abbé Touboulic, prêtre de Saint-Brieuc, en route comme eux vers les Antilles.

La vie à bord de la corvette L'Aube va durer 67 jours en comptant les 8 jours d'attente en rade de Brest, une escale de 5 jours à Gorée et la quarantaine de 15 jours imposée en rade de Fort-Royal en Martinique, avant d'atteindre Basse-Terre en Guadeloupe, le 27 avril 1839.

Premiers regards d'un missionnaire sur son champ de mission...

D+S Pointe à Pitre Guadeloupe 4 juillet 1839

Mes chers frères

Avant de vous quitter, je promis de vous envoyer le journal de notre voyage ; vous l'attendez sans doute avec une grande impatience ; cependant, il ne contient rien de bien intéressant, et de plus, il est mal rédigé ; peut-être n'en serez-vous pas contents. Mais j'espère que votre charité voudra bien excuser mon mauvais style et me pardonner si je n'ai pas écrit tous les jours. La vie qu'on mène à bord d'un navire dans une longue traversée est si ennuyeuse, si triste ; les faits dignes d'être rapportés sont si rares que si je n'avais autre chose à vous dire, je serais obligé de garder le silence. Si j'écrivais à d'autres qu'à vous, je serais fort embarrassé ; mais je sais que j'écris à des amis intimes, à des frères, ainsi je leur raconterai ingénument tout ce qui nous est arrivé ; vous n'y trouverez ni amplification, ni rien de ce qui approche du mensonge.

19 février 1839. - Aujourd'hui nous nous sommes séparés de notre bon Père. Nous l'avons accompagné jusqu'à une demi-lieue de Brest ; là, étant descendu de la voiture, nous nous sommes agenouillés pour recevoir sa bénédiction. Chacun de nous s'est estimé heureux de recevoir cette bénédiction, comme les prémices de celles que nous espérons que le bon Dieu voudra bien répandre sur nos pénibles travaux d'Amérique. Après avoir perdu de vue la voiture, nous nous en sommes revenus silencieusement à Brest.

20 février . À quatre heures cette après-midi, nous nous sommes rendus au port, afin de prendre un canot pour nous conduire à **bord de notre navire**. Le frère Arthur et le frère Sigismond nous avaient devancés.



[...]

27 février. - Les vents sont toujours contraires.

Aussitôt après le dîner nous avons aperçu un navire qui entrait en rade ; chacun a dit : "c'est le Créole, C'est le Créole"! Le Créole est une corvette un peu plus petite que l'Aube, elle avait été envoyée à la guerre du Mexique et elle rapportait le Prince de Joinville. Aussitôt un navire (le Halionnaire) qui était en rade près de l'Aube, a tiré une douzaine de coup de canon pour saluer le jeune Prince. Peu de temps après nous avons vu le Préfet de la Marine et le Vice-Amiral qui venaient saluer le Prince. Rien de plus extraordinaire ne s'est passé dans la soirée.

28 février. - A sept heures du matin on a salué le Prince de Joinville par une canonnade qui partait de tous les forts et de tous les navires en rade, excepté du nôtre : ce feu a duré environ un quart d'heure.

Aujourd'hui on a essayé un bateau à vapeur, et, comme les vents continuent à ne nous être pas favorables pour sortir de la rade, à 3 h. cette après midi, ce même bateau est venu nous traîner: il nous a conduits à environ 4 lieues en mer.[...] (*Le voyage commence : première épreuve , le mal de mer*)

1er mars . - Les vents continuent à être contraires: nous ne filons que 3 noeuds, ce qui fait une lieue par heure.

2 mars . -Aujourd'hui nous marchons un peu mieux, les vents sont plus favorables : nous filons 6 noeuds (2 lieues à l'heure)

3 mars . - Nous sommes tous guéris, excepté le frère Rieul

[...]

6 mars . - Le frère Rieul va mieux ; le frère Arthur se plaint du mal de gorge : c'est sans doute la « queue du renard » qui l'a gratté trop dur. Aujourd'hui le calme est presque parfait, nous ne filons qu'un demi noeud (un demi-tiers de lieue à l'heure): Nous sommes plus à notre aise ; mais ce calme nous retardera beaucoup s'il continue. A 5 h ce soir, nous filons 4 noeuds (1 lieue 1/3 à l'heure) [...]

10 mars . - Ce matin, nous avons appris la maladie d'un de nos matelots, en apprenant sa mort. Nous avons été indignés de la conduite de notre Etat-Major dans cette circonstance. Le matelot fit une chute le 18 février, jour où notre navire entra en rade. Depuis ce temps il était à l'infirmerie ; on ne lui a pas dit qu'il y avait un prêtre à bord ; il est mort sans sacrement, et nous n'avons appris sa mort que par la voix publique. On l'a jeté à la mer sans en prévenir M. Touboulic. Jugez combien notre Capitaine et nos officiers sont religieux ! S'ils ne sont pas athées dans leurs discours, ils le sont du moins dans leur conduite. M. Touboulic a demandé s'il n'y avait pas d'autres malades, et il a appris qu'il y en avait deux dont l'un à une fièvre assez maligne.

12 mars . - Aujourd'hui nous avons rencontré les vents alizés (ce sont des vents qui soufflent régulièrement de l'est à l'ouest, entre les deux Tropiques) Ces vents nous étant favorables, nous espérons bientôt être au Sénégal.

13 mars . - Nous avons aujourd'hui commencé à voir les Iles Canaries. Nous avons d'abord aperçu l'île de Palme ; plusieurs heures de suite nous en voyions le sommet au dessus des nuages. Toute la journée elle a été entourée de nuages épais. A 5 h ce soir, nous sommes en face de cette petite terre que nous laissons à droite. Au coucher du soleil, nous avons été à même de juger de sa végétation : nous voyions, sur ses plus hautes parties, des arbres qui nous paraissaient fort hauts quoique nous en fussions éloignés d'environ 5 lieues.

Depuis que nous avons vu l'île de Palme, nous regardons vers l'est pour voir le pic de Ténériffe (c'est une montagne dont le sommet est élevé d'environ 1900 toises, ou près d'une lieue au-dessus du niveau de la mer). Nous n'avons pu le voir qu'au coucher du soleil, et seulement pendant 4 à 5 minutes. Nous n'avons pu voir de cette haute montagne que le sommet qui nous a paru conique, nous l'avons vu par dessus les nuages, et la marche rapide de ceux-ci l'a dérobé à nos regards avides. Vers le même moment, nous avons vu l'île de

Gomère: nous l'avons aperçue comme les autres au dessus des nuages. Ce soir nous filons 11 noeuds 1/2 (4 lieues moins 1/2 tiers à l'heure).

14 mars . - Depuis minuit jusqu'à 7 h. du matin nous ne filons que 3 et 4 noeuds. Ce sont les îles qui nous causent ce calme. A 8 h. nous filons 11 noeuds. Ce matin nous voyons clairement le pic de Ténériffe, ainsi que l'île de Fer: nous avons laissé cette dernière sur la droite ; elle est un peu moins haute que les autres. Par une ordonnance de Louis XIII, les géographes français placèrent leur Premier Méridien à l'extrémité occidentale de cette Ile. Les Iles Canaries connues sous le nom de jardin de l'Espagne sont excessivement hautes. Nous filons 10 noeuds. Nous arrivons au Tropique.

15 mars [...] La cérémonie du baptême n'a pas eu lieu, parce que le temps était trop défavorable et que le nombre des catéchumènes est trop considérable.

16 mars . - Nous commençons à voir des poissons volants. Ces poissons sont d'une grosseur moyenne, leurs ailes sont à peu près semblables à celles de la chauve-souris. Lorsque d'autres poissons veulent leur nuire, ils s'élancent dans l'air et volent tant que leurs ailes restent mouillées.

18 mars . - A 7 heures, ce matin, nous avons vu le sol africain. Ce terrain paraît extrêmement plat, la côte, très aride ; nous ne voyons que des monceaux de sable et seulement quelques arbrisseaux, ça et là ; cependant, nous avons vu différentes fois de la fumée, ce qui prouve que cette côte est habitée.

Vers 2 heures après midi nous nous sommes trouvés en face de **St-Louis**. Cette petite ville est assez belle, quoiqu'elle soit bâtie dans le Sénégal même ; à la voir, lorsqu'on est en mer, on la croirait bâtie sur le rivage. Toutes les maisons sont en plate-forme, et ont chacune un étage. La maison du Gouverneur nous a paru fort grande.

Lorsque nous avons paru en face de St-Louis, 4 noirs sont venus à notre bord prendre les dépêches : ils avaient pour tout vêtement un linge qui prenait à la ceinture et qui n'était pas assez long pour descendre jusqu'aux genoux. Nous étions éloignés de St-Louis d'environ 5 lieues ; nous avons jeté l'ancre ; nous étions alors en face de l'embouchure du Sénégal.

19 mars . - A 7 h. ce matin, un grand nombre de barques sont venus prendre les effets que nous devons laisser au Sénégal. [...]]

20 mars . - Hier, en quittant l'embouchure du Sénégal, plusieurs disaient : "Demain matin, nous serons à Gorée". Ce matin à 8 h. me trouvant sur la dunette, je cherchai à voir la terre. Après avoir regardé quelques minutes, j'ai aperçu le **Cap-Vert**. Nous nous sommes dirigés vers cette côte. A 10 h.1/2 nous étions en face du Cap-Vert, ce qui est de toute l'Afrique la partie la plus occidentale. On appelle Cap-Vert deux petites buttes formées par un volcan qui existait autrefois en cet endroit. On les nomme ordinairement les Deux

Mamelles à cause de leur forme et de leur rapprochement. En face de ce Cap se trouve une petite île nommée la Madeleine. Elle n'est pas habitée, mais on voit sur son sommet les ruines d'une maison : cette île qui est excessivement aride, n'a pas un quart de lieue de circuit.

A 11 h. nous avons vu l'île Gorée ; à 1 h nous avons mouillé tout près de cette petite île. A 3 h. nous avons été à terre. Le premier objet qui m'est tombé sous les yeux, c'est un enfant d'environ 10 ans, il était couché au soleil, et n'avait pour tout habit que celui que lui a donné la nature. Nous nous sommes rendus chez le Curé qui nous a très bien reçus ; il nous a prié de rester à coucher chez lui, ce que nous n'avons pas refusé. Ce soir nous avons mangé du couscous, c'est la nourriture la plus abondante du pays. Elle ressemble à peu près aux oeufs de poisson. D'abord nous l'avons trouvée assez bonne, mais faute d'habitude, nous en avons bientôt été lassés. Pendant le souper la conversation est tombée sur les contrées qui avoisinent l'île Gorée : ce bon Curé nous a parlé du Roi de Dacard ; ce qu'il nous en a dit, nous a donné envie de l'aller voir.

21 mars . - Aujourd'hui, pour la première fois depuis notre (départ) de Brest, nous avons eu le bonheur d'entendre la sainte messe. Nous y avons fait notre Pâque, car nous ne sommes pas encore à la moitié de notre trajet, et nous ne savons pas ce qui nous arrivera avant notre arrivée à la Martinique. A midi, il est décidé que nous irons présenter nos hommages à sa Majesté le Roi de Dacard.

Monsieur le Curé ayant fait préparer un canot, nous nous sommes dirigés, au nombre de 14 vers les Etats du **Roi de Dacard**. La mer était houleuse, la traversée d'environ une lieue. Au milieu de notre navigation une lame est venue me couvrir d'eau, elle m'a frappé l'oreille droite avec tant de force que pendant 3/4 d'heure je n'entendais pas de ce côté. La grève étant fort plate, notre petit bateau a échoué avant que nous fussions au rivage ; alors des sujets du grand Roi que nous allions visiter se trouvant là, nous ont portés sur leurs dos jusqu'à terre.

Nous nous sommes aussitôt rendus à la capitale du royaume. Toutes les maisons sont hautes d'environ six pieds ; le corps de ces magnifiques édifices est cylindrique et le toit conique ; ainsi ces maisons ont la forme de nos moulins à vent. Le tout est en roseaux, la porte sert de fenêtre et de cheminée. La maison royale ne diffère en rien des autres. Nous avons trouvé sa Majesté assise par terre au soleil ; elle avait les jambes croisées, comme nos tailleurs de Bretagne. Sous elle était une peau de chèvre qui lui servait de tapis. Nous l'avons abordée en silence, admirant cette humble Majesté. Elle ne s'est pas levée pour nous saluer, mais elle nous a donné à tous une poignée de main fort gracieuse. Monsieur le Curé lui a fait cadeau d'une main de papier, et elle l'a reçue avec plaisir ; pour moi, n'ayant autre chose, je lui ai offert une prise de

tabac, et elle l'a acceptée avec reconnaissance. Son premier ministre, voyant la tabatière ouverte n'a pas tardé à se présenter : sur cette côte, les hommes sont très amateurs de tabac. Après avoir fait un présent à sa Majesté, nous lui avons demandé des chevaux pour nous transporter dans un village de ses états, où nous voulions boire du vin de palme. J'ai monté pour la première fois sur un cheval arabe. Ces chevaux si vantés en France sont à peu près comme nos petits chevaux de Bretagne, mais ils courent avec beaucoup plus de rapidité que ceux-ci. Rendus dans ce village, à deux lieues de la capitale, nous avons bu du vin, du vin de palmier ; nous l'avons trouvé assez bon pour la première fois. Ce vin est fort rafraichissant, et n'enivre pas. Le palmier est un arbre qui n'a que quelques branches au haut du tronc. Pour en faire sortir le vin, on perce l'arbre entre les branches ; au dessous du trou on met un vase pour recevoir la sève qu'on appelle vin de palme ou vin de palmier : cette liqueur ne se conserve que peu de temps. Les vases qu'on met pour recevoir ce vin, qu'on appelle aussi lait à cause de sa couleur, est l'écorce d'un fruit qu'on nomme calebasse ; il est de la couleur de la citrouille ; on en voit qui ont au moins deux pieds de diamètre, d'autres n'ont que quelques pouces ; l'écorce de cette calebasse est dure comme du bois.[...]

Touts ces nègres de la côte d'Afrique sont mahométans. Je crois qu'on pourrait aisément les convertir ; attendu qu'ils connaissent les Européens et qu'ils commercent avec eux. Les bestiaux qui sont chez eux à vil prix font leur principal commerce. Ils ont deux espèces de boeufs: l'une est semblable aux boeufs de Bretagne ; l'autre est le boeuf porteur : ce boeuf diffère de l'autre en ce qu'il a sur l'épaule une bosse d'environ 5 pouces de haut. Les vaches du pays sont comme celles de France ; la chèvre a le poil court, comme celui de la vache, le mouton n'a pas de laine, mais un poil court. Touts ceux que j'ai vus étaient rouges. Ces nègres font aussi un grand commerce de volailles qu'ils ont en grande abondance, et qui sont très belles et à bon marché. Enfin, ils vendent beaucoup de fruits, oranges, figes, bananes, cocos, etc..Touts ces fruits sont excellents. Toutes les pierres que j'ai vues sur la côte d'Afrique ont la couleur du fer.

22 mars . - Les frères Arthur et Sigismond n'ayant pu hier aller voir le Roi de Dacard, y sont allés aujourd'hui, à l'invitation de plusieurs de nos passagers qui sont venus les chercher. Le frère Rieul voulait les accompagner, mais comme il n'est point cavalier, je lui ai conseillé de rester, ce qu'il a fait. Les autres ont voulu que j'allasse avec eux, ça été pour moi une partie plus ennuyeuse qu'agréable. J'étais fatigué de la promenade d'hier et celle d'aujourd'hui ne m'a pas délassé.

J'ai encore aujourd'hui présenté une prise de tabac à sa Majesté le Roi de Dacard. Cette fois, elle était debout: sa taille est d'à peu près 5 pieds 5 pouces ;

elle est petite comparée à ses sujets, dont la plupart ont 6 pieds. Mais leur grosseur ne répond pas à leur taille. Ils ont le costume des anciens Juifs ; nous l'avons trouvé fort joli ; le roi a le même costume que ses sujets. La mosquée est en terre ; les murs peuvent avoir 7 pieds de haut, elle est couverte avec une espèce de paille. Au dedans il y a pour tout ornement 6 ou 8 piliers d'environ 7 pieds de hauteur ; ils sont carrés. Sur le tout qui n'appuie rien, il y a quelques vieux chiffons écrits en Koran. Dans différents endroits de la mosquée, il y a des peaux de moutons ou de chèvres étendues à terre, sur lesquelles se mettent ces mahométans lorsqu'ils se réunissent pour leurs cérémonies. De peur de fâcher ces gens-là, nous ne sommes point entrés dans leur mosquée ; c'est de la porte ouverte que nous avons tout examiné. [...]

23 mars . - La nuit dernière nous avons couché à bord ; nous avons descendu à terre à 2 h. ; à 3 h nous étions de retour.

Du Sénégal à Gorée, on compte 40 lieues. Vous voudrez sans doute avoir quelques renseignements **sur l'île Gorée** ; voici tout ce que je puis vous en dire : l'île Gorée dans toute son étendue n'est pas aussi grande que notre enclos de Ploërmel ; elle n'est pas composée de terre, mais de sable et de rochers calcinés, couleur de fer. La partie sud est un peu élevée : ce sont des rochers sur lesquels on fait actuellement quelques fortifications ; là aussi se trouve la garnison. Dans la partie nord de l'île, il y a une petite ville de 6600 habitants , parmi lesquels se trouvent environ 600 hommes libres ; tous les autres sont esclaves. Il y a fort peu de blancs, peu de mulâtres, presque tous sont noirs. Presque tous les noirs sont mahométans. Les femmes sont pour la plus grande partie nues jusqu'à la ceinture, ainsi que les hommes ; les enfants sont nus jusqu'à l'âge de 7 ou 8 ans, quelquefois même au delà. Quelques uns ont pour tout vêtement quelques grains de verre bleu enfilés avec une ficelle, ils les placent autour des reins. Il y a dans toute l'île un petit jardin, qui appartient au Gouvernement ; la terre de ce jardin n'est autre chose que du sable dans lequel on cultive quelques légumes. Il y a dans ce jardin deux arbres qu'on nomme Baobab : c'est le plus gros de tous les arbres. On m'a assuré qu'on en a vu qui avaient 72 pieds de circonférence ; j'en ai vu de bien gros dans les promenades dont j'ai parlé ci-dessus ; cependant, ils n'avaient pas cette grosseur. Le plus gros que j'ai vu sert de tombeau aux hommes qui, parmi les habitants de la côte font le métier de comédiens. Les autres ne veulent pas que ces gens-là enterrent leurs morts avec les leurs. Dans toute l'île Gorée, il y a trois arbres : les deux baobabs dont j'ai parlé et un palmier.

Le cimetière des habitants de Gorée est dans la terre ferme ; ils ont à peu près une lieue et demie de mer pour y aller ; je crois que c'est là qu'on peut dire qu'il faut passer la barque à Carron.

25 mars . - A une heure après midi nous avons mis à la voile pour la Martinique: à 5 h. nous avons perdu la terre de vue. [...]

31 mars . - Aujourd'hui, **jour de Pâques**, nous nous sommes souvenus des consolations que nous éprouvions autrefois à pareil jour ; mais ces beaux jours ne sont plus pour nous, et notre tiédeur est si grande, qu'il semble que le bon Dieu nous ait abandonnés sans retour. [...]

9 avril . - A 7 h., ce matin, nous avons commencé à voir **la Martinique** ; à midi nous en étions assez près pour pouvoir juger de la qualité de son sol. Nous y sommes arrivés par la partie est ; nous avons vu ça et là des habitations ; dans les parties basses nous avons vu des champs où l'on cultive la canne à sucre .

L'aspect de cet partie de la Martinique est assez pittoresque, par le grand nombre des montagnes qui s'offrent aux yeux du voyageur à mesure qu'il s'avance, mais ces montagnes, quoique elles ne soient pas fort élevées sont bien arides et ne produisent que quelques arbustes inutiles: je croyais y voir quelque chose de mieux. En côtoyant la Martinique, nous avons vu l'île de Ste Lucie, nous en étions très éloignés.

A quatre heures nous sommes arrivés en face de Fort-Royal. A cinq heures, nous y avons mouillé. Le pilote du port est venu à notre bord ; mais on lui a défendu de monter sur notre navire, ne sachant pas si à cause de la petite vérole nous ne serons pas obligés de faire quarantaine. Le pilote nous a appris que la même maladie règne à Fort-Royal, et de plus **la fièvre jaune**

10 avril . - Peu de jours avant notre départ de Brest, nous apprîmes qu'un **tremblement de terre** avait failli détruire la ville de **Fort-Royal** et de Fort St-Louis (Le Fort St-Louis fait partie de Fort-Royal). Lorsque j'appris cette nouvelle, j'eus envie de vous écrire, mais je voulus voir les choses par moi-même afin de vous donner des nouvelles plus positives.

La première chose qui s'est présentée à nos regards, c'est la maison du Gouverneur, elle n'est éloignée de Fort-Royal que d'une très petite distance. Nous avons bien vu que cette maison a senti les effets du tremblement de terre: plusieurs pièces de bois soutiennent les murs ; à l'endroit d'une fenêtre est une large ouverture.

Fort-Royal est situé dans un bas ; derrière, au nord, se trouvent d'assez hautes montagnes qui l'abritent, c'est sans doute en dépit de la chaleur qu'elle a été bâtie en cet endroit. A l'ouest se trouvent deux hautes montagnes sur lesquelles personne n'a jamais monté ; ce n'est cependant pas à cause de leur hauteur, mais plutôt à cause des précipices qui les entourent ; ces deux montagnes s'appellent les Pitons de Fort-Royal ; elles paraissent n'en être éloignées que d'un quart de lieue ; cependant, elles en sont à trois lieues ; ces Pitons sont presque toujours couverts de nuages épais.

Le Conseil de Santé de Fort-Royal est venu aujourd'hui près de notre navire, prendre les renseignements nécessaires pour savoir si nous ferons quarantaine et s'en est retourné sans rien conclure. A nous d'attendre sa décision.

11 avril . - Nous sommes en quarantaine sans savoir pour combien de jours. Le Gouverneur n'est pas à Fort-Royal ; la fièvre jaune l'a fait fuir, il s'est retiré dans une autre partie de l'île. [...]

[une mise en quarantaine éprouvante et mal vécue] [...]

25 avril . - Ce matin, nous espérions mais avec une foi un peu chancelante, nous espérions, dis-je, voir arriver le fameux Conseil de Santé pour nous tirer de notre prison. A 8 heures, nous avons reçu la visite de ces MM. ; la réception n'a pas été plus belle que celle du 16 ; des cris se sont encore fait entendre, ce qui a été la cause de la levée de notre quarantaine, encore indéfinie pendant quelques minutes ; enfin notre liberté a été rendue.

A 10 heures, M. Touboulic, le frère Arthur et moi, avons été à terre. Quel spectacle s'offre à nos yeux ! Partout des décombres frappent nos regards ; toutes les maisons en pierre sont renversées presque jusqu'aux fondements ; celles qui sont restées debout, un très petit nombre, sont fendues de tous les côtés, et soutenues par des pièces de bois. Les seules maisons en bois ont résisté au terrible tremblement de terre.

Les animaux n'étaient pas moins épouvantés que les hommes ; les chevaux, les boeufs, les vaches, les chiens, les chats, tous faisaient entendre des cris qui ne leur sont pas naturels. 1300 maisons ont été renversées ; 500 hommes ont péri, sans compter les blessés dont la plupart sont morts peu après. Toutes les Antilles ont ressenti ce tremblement de terre.

La population de Fort-Royal est d'environ 11000 habitants.

M. le curé m'a dit qu'il ne savait pas qu'on eût demandé des frères pour la Martinique.

A 8 h. du soir, nous avons été de retour à notre navire.

26 avril . - A 6 h. du matin, nous avons mis à **la voile pour la Guadeloupe**. A 10 h. nous sommes arrivés à St-Pierre de la Martinique. C'est la plus grande ville de cette île, et peut-être de toutes les Antilles.

Là, nous avons débarqué les militaires. M. Touboulic a profité de cette occasion pour aller à terre ; je voulais aussi y aller, mais la crainte de ce qui lui est arrivé m'a retenu: On a levé l'ancre peu après son départ, et il est resté à terre. St-Pierre n'est qu'à 5 lieues de Fort-Royal. Cette dernière partie de la Martinique est beaucoup plus belle que celle que nous avons vu en arrivant. Les campagnes surtout qui se trouvent derrière St-Pierre sont fort belles. Rendus à l'extrémité de la Martinique, nous avons éprouvé un calme plat pendant 6 heures. Nous étions alors en vue de Dominique

27 avril . - Ce matin, nous voyons encore la Dominique. Nous avons

bientôt vu Les Saintes, et peu après la Guadeloupe. A 8 h. nous avons jeté l'ancre, à 0 h 1/2 les frères Frédéric, Arthur et moi avons été à terre ; vous ne doutez pas que la joie n'ait été grande en entrant chez nos frères.

Après avoir passé quelques jours à la Basse-Terre, les frères Léonide, Osmond et moi, nous vîmes à la **Pointe à Pitre**. Nous nous embarquâmes à la Basse-Terre à 5 h du soir ; les vents contraires nous arrêterent presque toute la nuit dans le canal des Saintes. Vers 3 h. du matin, je sommeillais un peu au moment où j'y pensais le moins, le vent emporta mon chapeau à la mer, et il fut perdu. Le frère Léonide eut le mal de mer pendant toute la traversée. Nous arrivâmes à la Pointe à Pitre vers 7 h. du matin. Nous passâmes 3 jours dans cette ville. Pendant ce temps, nous vîmes la maison qu'on nous préparait ; elle a soixante quelques pieds de long et est divisée en cinq parties. On ne voulait nous en donner que les trois cinquièmes J'écrivis au Maire et lui fis entendre que le tout nous est nécessaire. On a favorablement accueilli ma demande : on nous accorde la maison toute entière. Cette maison a trente-quatre pieds de large, elle est toute construite en bois: nos classes seront au rez de chaussée, au dessus nous avons cinq chambres avec corridor et anti-chambre ; chaque chambre à 15 pieds de long et 12 de large. Ayant fini nos petites affaires, nous retournâmes à la Basse-Terre. Après y avoir passé quelques jours les frères Arthur, Rieul et moi, nous arrivâmes à notre destination.

Parlons maintenant de la Guadeloupe.

Lorsque nous arrivâmes de la Martinique à la Guadeloupe l'aspect de cette île nous offrit le plus beau coup d'oeil : la végétation, la qualité du terroir et la forme amphithéâtrale, tout cela offre vraiment une perspective remarquable. La Souffrière nous parut couverte de nuages, ainsi que la chaîne de montagnes qui la joint.

La vue de la Basse-Terre (la ville) n'offre rien de curieux. Cette petite ville renferme environ 5000 habitants ; elle est divisée en deux paroisses : St-François où est le Préfet Apostolique ; c'est aussi dans cette paroisse que sont nos frères. L'autre Paroisse, c'est Mont Carmel, où se trouve le Gouverneur. La Guadeloupe proprement dite n'est qu'une chaîne de montagnes qui la coupe dans toute sa longueur. La Pointe à Pitre est la plus belle ville des Antilles, et la plus peuplée après St-Pierre de la Martinique : la population est d'environ 15000 habitants.

La Grande-Terre est plate, on y cultive la canne à sucre dans presque toute son étendue. De nombreux ruisseaux sillonnent la Basse-Terre (partie appelée autrefois Guadeloupe proprement dite). Ici, ils sont très rares ; nous

ne buvons que de l'eau de pluie qu'on recueille dans des jarres lorsqu'il pleut. Si nous n'avons pas soin d'en conserver, dans la saison sèche, nous serons obligés d'en acheter comme nous avons fait en arrivant ici: elle coûte ordinairement huit sous la dame-jeanne. Les domestiques coûtent environ 40 f. par mois outre leur nourriture. Le pain vaut environ huit sous la livre, je dis environ, car quelquefois c'est moins, quelquefois c'est plus. La viande vaut 24 sous la livre ; le poisson 16 sous la livre ; le beurre de France 2 f. la livre. L'huile d'olive de laquelle on fait ici un grand usage coûte environ 4 f. le litre. Nous ne pouvons avoir de bon vin à moins de 120 à 130 f. la barrique. La nourriture la plus commune du pays est une racine qu'on nomme le manioc : elle renferme un principe vénéneux qui disparaît entièrement par la cuisson ; on la fait cuire au four puis on la moud: cette nourriture est assez bonne, elle sert de pain ; mais les Européens en mangent peu.

Il est inutile que je m'étende davantage sur les productions du pays, vous les connaissez, seulement je réponds au frère Bernardin qui a demandé au frère Osmond s'il est vrai qu'il y ait ici des lézards de la grosseur d'un homme. J'en vois tous les jours un grand nombre, mais ils sont petits et verts ; on dit qu'il y en a de plus gros dans les montagnes mais que cependant ils n'approchent pas de la grosseur d'un homme. Le mille-pieds est assez commun, la morsure n'en est pas mortelle: on en est quitte pour quelques jours de fièvre. Les mille-pieds sont plus ou moins gros, mais les plus gros n'ont pas plus de 4 à 5 pouces de long. C'est le seul animal venimeux qui soit dans notre île. Nous avons un autre petit insecte qu'on nomme chique : cet animal est si petit qu'on ne le voit pas ; il entre ordinairement dans les pieds et de telle manière qu'on ne l'en aperçoit pas. On a connaissance de sa présence par la démangeaison qu'il occasionne dans la partie qu'il ronge. Cet endroit devient noir ; alors il est entré dans le pied. Si l'on tardait trop à l'en retirer, il y ferait des oeufs et il serait très difficile de les retirer tous: si on ne le faisait pas le pied serait à la fin tellement infecté et rongé par tous ces insectes qu'on serait obligé de le couper.

Il n'y a pas ici autant de nudités qu'on le dit en France en général, il n'y a que les enfants en bas âge qui sont nus Les esclaves qui appartiennent à de mauvais maîtres ont une culotte ; les femmes esclaves sont quelquefois découvertes jusqu'aux reins: il faut qu'elles appartiennent à de bien mauvais maîtres pour être en cet état, encore n'est-ce que dans la campagne que cela se fait. Les autres habitants de l'île sont très mondains dans leurs habits : sans doute que nos écoliers seront tels.

Voilà, M.T.C.F. tout ce que je puis vous dire maintenant. Si vous désirez avoir quelque'autre renseignement sur la colonie, vous pouvez m'adresser vos demandes : je tâcherai d'y satisfaire.

Notre traitement est actuellement fixé à 1700 francs.

J'oubliais de vous dire que notre maison est la plus voisine de la geôle. Vous savez que c'est là qu'on donne le fouet aux esclaves qui se comportent mal ; ce matin on a encore donné 24 coups à un de ces malheureux. Presque tous les jours, nous entendons, nous voyons même, si nous le voulons, donner ces punitions. Pour nous amuser, je dis quelquefois à nos frères que je les enverrai à la geôle.

Que tous ceux qui liront ceci se souviennent des pauvres exilés, qu'ils prient pour eux, et sachent que nous ne les oublierons pas.

Pour vous que j'ai quitté avec tant de peine, j'espère que vous ne nous oublierez pas devant Dieu.

Je vous prie de me rappeler au souvenir du frère Dosithée en lui présentant mes respects, comme à mon ancien Maître.

Mes respects à M. Ruault et à M. Evain : je tâcherai de leur écrire plus tard. Offrez aussi mes respects au frère Louis.

Je suis avec le plus sincère attachement

Votre très affectionné

frère Marcellin

Les frères Arthur et Rieul veulent aussi signer cette lettre car ils prétendent avoir eu part à toutes mes aventures. D'ailleurs en vous écrivant ils ne feraient que vous répéter ce que je vous ai dit : ils approuvent donc ce que j'ai écrit et signent.

Frère Arthur, Frère Rieul

P.S. Nous avons fait l'ouverture de notre école le 1er juillet ; nous avons eu 12 élèves. C'est un bon commencement n'est-ce pas. Le 2, le nombre a augmenté de 18, cela fait 30. Le nombre continue d'augmenter. Déjà 54 sont inscrits.

Pointe à Pitre, Guadeloupe le 4 juillet 1839.

SOURCES

- Correspondance administrative

- dossier 153 (1836 – 1841)
- dossier 154 (1842 – 1846)
- dossier 155 (1847 – 1860)

- Lettres des frères de Guadeloupe

- dossier 168 (1838 – 1845)
- dossier 169 (1846 – 1853)

- Lettres des frères de Martinique

- dossier 172 (1840 – 1845)
- dossier 173 (1846 – 1852)

- Liste des frères missionnaires 1838 – 1988

(Frère Louis Balanant, 31-05-1988)

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENTS	3
INTRODUCTION	4
AVANT – PROPOS	8
ÉTAT DES LIEUX DE LA CORRESPONDANCE	8
Une attente déçue	9
Une même facture d’une île à l’autre	14
Une laborieuse rédaction	19
I -LES VOYAGES MISSIONNAIRES	21
L’ORDONNANCEMENT DES VOYAGES	21
Les ports de référence et les armements	21
les navires (appellations et itinéraires)	25
traitement et indemnités	28
LES VOYAGES AU PRISME DES RÉCITS	34
les aléas des départs	34
La durée des voyages	35
les récits proprement dits	38
les traversées, témoignages et impacts	41
II – LE CHOC DE CIVILISATION	47
UN AUTRE CONTINENT, UNE AUTRE NATURE	48
DES RÉALITÉS LOCALES DÉSTABILISANTES	53
une pudeur outragée	53
Un service domestique aléatoire	55
Une utopique tentative de suppléance	56

UN ENVIRONNEMENT SOUS LE SIGNE DE LA MALADIE ET DE LA MORT---58

UN DÉFI : L'INTÉGRATION DES FRÈRES CRÉOLES-----67

Sur fond de préjugés-----68

Un éventail de préventions à l'égard des vocations créoles -----69

LE DÉBAT INTÉRIEUR À L'AUNE D'UN AUTRE MONDE -----76

III- LA VIE COMMUNAUTAIRE -----92

GUADELOUPE-----92

Un début désastreux à Basse-Terre-----93

Un difficile retour à la normale -----98

Le pacte durable d'une charité partagée-----100

MARTINIQUE -----104

De 1840 à 1845....-----104

...sous le signe premier d'une installation précaire et d'une certaine
anarchie. -----104

___...l'énergique œuvre de redressement du F. Ambroise -----107

... sur fond d'intrigue et de cabale-----109

Après la tourmente, de 1845 à 1853 -----113

Un trop plein inadéquat... -----114

___Des maisons en quête de concorde, de stabilité, de direction... -----116

___Au point de rencontre de personnalités contrastées... -----119

Le F. Ambroise : un intrépide Supérieur, reconnu comme tel, sur le
tard -----119

Le frère Arthur : un être complexe emblématique de la Martinique120

Un frère consensuel, le F. Philémon Morvan-----122

Le F. Marcellin-Marie, une personnalité clivante-----123

CONCLUSION -----125

ANNEXE -----129

SOURCES -----141

NUMÉROS PARUS

- | | | |
|----|---|---------------|
| 1 | F. Paul CUEFF, <i>Pour un 150e anniversaire : Aux origines d'une épopée missionnaire (1836-1840)</i> | Juillet 1987 |
| 2 | F. Paul CUEFF, <i>Autour d'un texte de Jean-Marie de la Mennais : Le "Torrent d'idées vagues".</i> | Avril 1988 |
| 3 | F. Jean LE BIHAN, <i>L'œuvre d'enseignement des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel aux îles Saint-Pierre et Miquelon</i> | Janvier 1989 |
| 4 | F. Gilbert OLLIVIER, <i>Un missionnaire aux Antilles (1840-1845) : Frère Arsène (Pierre Menet)</i> | Octobre 1989 |
| 5 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : Les origines (1816-1820)</i> | Juillet 1990 |
| 6 | F. Yves-Jean LABBÉ, <i>Gabriel Deshayes : sa spiritualité.</i> | Janvier 1991 |
| 7 | F. Albert-Marie TASSÉ, <i>L'abbé Jean-Marie de la Mennais et la formation intellectuelle des Frères</i> | Novembre 1991 |
| 8 | Sr. Mélanie RAYMOND, <i>Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc dans l'ouest canadien.</i> | Juillet 1992 |
| 9 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les origines (1816-1820) suite du n° 5</i> | Octobre 1992 |
| 10 | F. Philippe FRIOT, <i>Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France</i> | Juillet 1993 |
| 11 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les origines (1816-1822) suite des n° 5 et 9 et fin.</i>
F. Edmond DROUIN, <i>Les relations de Jean de la Mennais avec ses Frères, de 1822 à 1824.</i> | Décembre 1993 |
| 12 | F. Gilbert OLLIVIER, <i>Une riche personnalité : Frère Ambroise (Joseph Le Haiget), 1795-1857.</i> | Mai 1994 |
| 13 | F. Albert MÉTAYER, <i>Cinquante ans au pays des Pharaons : les Frères de Ploërmel en Égypte (1903-1957)</i> | Janvier 1995 |

- 14 F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne : l'affermissement (1822-1824)* Juillet 1995
- 15 Jean-Marie DE LA MENNAIS, *Mémorial. (Avec introduction et notes)* Décembre 1995
- 16 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation des Prêtres de Saint-Méen (1825-1828)* Avril 1996
- 17 F. Jean LAPROTTE, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord. La tentative ratée de 1878.* Décembre 1996
- 18 F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. L'expansion (1825-1830)* Avril 1997
- 19 Sr. Mary Agnes GRINDLEY, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Histoire de la province anglaise (1903-1996)* Octobre 1997
- 20 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. I – Les premières années (1828-1832)* Avril 1998
- 21 F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers I (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.* Novembre 1998
- 22 F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers II (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.* Novembre 1998
- 23 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. II – La fin de la congrégation (1832-1834)* Juillet 1999
- 24 F. Albert MÉTAYER, *XVIIIe siècle à Saint-Malo. Les Robert de la Mennais. Simples recherches.* Mars 2000
- 25 F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904). Papeete demande des frères enseignants (1860-1880)* Octobre 2000
- 26 F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904) Papeete laïcise ou ferme des écoles (1880-1904)* Mars 2001

- 27 F. Hilaire NOURRISSON, *Les frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914.* Juin 2002
- 28 F. Jean LAPROTTE, *De la Bretagne au Québec. Comment 108 F.I.C. ont refusé la laïcisation votée en 1903 par les Chambres françaises.* Novembre 2002
- 29 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)* Février 2003
- 30 Sr. Simone MORVAN, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc en France.* Octobre 2003
- 31 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne aux Antilles* Mai 2004
- 32 F. François JAFFRÉ, *Un disciple de Gabriel Deshayes. Frère Julien, Julien Ker David (1803-1864)* Octobre 2004
- 33 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne de 1848 à 1860.* Mars 2005
- 34 F. Jean PRÉVOTEAU, *Un bicentenaire. Gabriel Deshayes, curé d'Auray (1805-1821)* Octobre 2005
- 35 Frère Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Guyane (1843-1910)* Avril 2006
- 36 F. Jean PRÉVOTEAU, *Les Frères de Tincebray (1850-1882)* Mars 2007
- 37 F. Alexis PESQUER, *Jean- Marie de POULPIQUET, Jean-Marie de la MENNAIS Un évêque – Un Fondateur. Convergences et malentendus.* Septembre 2007
- 38 F. François JAFFRÉ, *Un Centenaire : La mission des Montagnes Rocheuses. Le Frère Constantin-Marie en Alaska (1903-1910)* Mars 2008
- 39 F. Philippe FRIOT, *l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne au temps du frère Cyprien Chevreau. I ère Partie : 1861-1879* Septembre 2008
- 40 F. Philippe FRIOT, *l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne au temps du frère Cyprien Chevreau. IIème Partie : 1879-1897* Mars 2009
- 41 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie Robert de la Mennais et l'école ecclésiastique de Saint-Malo (1802-1812)* Octobre 2009

- 42 F. Alexis PESQUER, *Quand une aventure éducative se décline en « lettres »*. Jean-Marie de la Mennais, *Épistolier et Fondateur*. Mars 2010
- 43 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie Robert de la Mennais à Saint-Brieuc (1814-1821)*. Septembre 2010
- 44 F. Alexis Pesquer, *Au canevas de l'épreuve, les entrelacs de la continuité et de l'innovation*. Mars 2011

RECHERCHES HISTORIQUES

- 45 F. Alexis Pesquer, *Neuf ans de correspondance missionnaire (1838-1847)*. Décembre 2011
- 46 F. Alexis Pesquer, *Douze ans de correspondance en instance d'ultime service (suite et fin)*. Mars 2014
- 47 F. Arnaud Aguergaray. *Annales des Frères du Midi. (Première partie)*. Avril 2015
- 48 F. Arnaud Aguergaray. *Annales des Frères du Midi. (Seconde partie)*. Décembre 2015
- 49 F. Alexis Pesquer, *À travers la correspondance missionnaire des Antilles. Les échos de l'autre rive (1838-1852)*. Avril 2016